



5e séance du Conseil général de la ville de la Chaux-de-Fonds

Mardi 23 mars 2021 à 19h00

au Pavillon des sports, Charrière 78

Procès-verbal

Présidence : Karim Boukhris (POP)

Présent·e·s : Babando Cyril, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Jean-Pierre, Brossard Carmen, Chouiter Djebaili Amina, Christen Jean-Denis, Courvoisier Blaise, Erard Monique, Fatton Marc, Favre Andy, Frutschi Marc, Graf Crystel, Gressot Julien, Guyot Ilinka, Haldimann Cédric, Jaquet-Tissot Aline, Jeandroz Françoise, Lalive Jean-Emmanuel, Lalive Todeschini Laure, Leitenberg Brigitte, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Moser Claude-André, Othenin-Girard Alain, Perret François, Pittet Vincent, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Stehlin Laurent, Tissot Nathalie, Tritten Jean-Jacques, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric, Zender Lara

Excusé·e·s : Curty Sarah, Fivaz Blaise, Guinand Cécile, Houlmann Alexandre, Nussbaumer Daniel, Strub Yves,

Suppléant·e·s présent·e·s : Finger Evan, Freitag Manon, Gagnebin Monique, Mbemba Christophe.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance constitutive a été adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice

M. Karim Boukhris, Président : Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette 5^e séance du Conseil général. Je vous passe l'ordre du jour que vous avez reçu et vous signale que de nombreux objets ont été déposés.

Attendu le nombre d'objets déposés ce soir, je crois qu'on ne va plus trop se faire d'illusions et la séance de relevé devra certainement avoir lieu.

Vous aurez de plus amples informations lorsque le bureau aura statué.

5e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 23 mars 2021 à 19h00

au Pavillon des sports, Charrière 78

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 16 novembre 2020.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Élection d'un membre du POP à la commission temporaire de planification territoriale.
4. Rapport au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 550'000.- pour la rénovation et la mise en conformité de la fontaine ludique du Bois du Petit-Château (DICI).
5. Rapport au Conseil général relatif à l'introduction d'une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles (DREPES).
6. Rapport au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 650'000.-, dont CHF 450'000.- d'investissement net, pour le réaménagement des combles du Collège industriel en vue d'y installer l'atelier de numérisation et de restauration du Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville, reçu en donation par l'Institut suisse de la photographie (ISCP) (DICI).
7. Rapport au Conseil général relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- TTC pour la rénovation de la patinoire des Mélèzes et pour la modernisation des infrastructures techniques de l'entier du site (DJESSS).

8. Motion interpartis des groupes PS, PDC, PVL, Verts et POP intitulée "Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct", déposée lors de la séance du 22 décembre 2020 et non développée (*texte suit*).
9. Motion du groupe POP intitulée "Mettre en valeur l'hiver Chaux-de-Fonniers", déposée lors de la séance du 19 janvier 2021 et non développée (*texte suit*).
10. Résolution des groupes des Verts et PDC intitulée "Pour la création de nouveaux jardins potagers urbains respectant « La Charte des jardins »", déposée lors de la séance du 19 janvier 2021 et non développée (*texte suit*).

L'amendement du PLR, déposé lors de la séance du 18 février 2021, sera traité sous ce point.

11. Interpellation du groupe POP intitulée "Motion populaire « Agissez pour l'économie locale et la surconsommation ! »", déposée lors de la séance du 19 janvier 2021 et non développée (*texte suit*).
12. Interpellation du groupe PS intitulée "Ramassage porte-à-porte du papier et du carton", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (*texte suit*).
13. Question du groupe PLR concernant les visites des sites de la Ville, déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (*texte suit*).
14. Motion Interpartis des groupes des Verts, PS, PVL, POP intitulée "Quand revient la nuit", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (*texte suit*).
15. Motion du groupe PLR intitulée "Quid de l'évolution du revenu des habitantes et habitants de la Ville ?", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (*texte suit*).
16. Motion du groupe des Verts intitulée "Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (*texte suit*).

*Karim Boukhris
Président du Conseil général*

Objets déposés

Motion du groupe des Verts

Écopâturage sur le territoire communal

Nous prions le Conseil communal d'étudier les possibilités d'introduire de l'écopâturage sur le territoire communal, ceci afin de permettre d'assurer un entretien durable de certains terrains, de réduire les émissions de CO₂ dues aux faucheuses et souffleuses, de réduire le bruit et de permettre à la population de se reconnecter avec la nature.

Développement :

Dans le contexte de recherche de solutions pour diminuer les émissions de CO₂ et favoriser une transition durable et solidaire, l'écopâturage devrait figurer dans les mesures à investiguer.

Faire pâturer des chèvres ou des moutons sur des terrains communaux à la place de la fauche, même tardive, permet de diminuer les émissions de CO₂, le bruit (faucheuses, souffleuses) et de mieux respecter la microfaune mise à mal en particulier par les souffleuses. Il s'agit d'une mesure simple, nécessitant peu de moyens humains et financiers.

Des terrains tels que ceux situés entre le Lycée Blaise-Cendrars et la rue du Bois-Noir, en-dessous du Collège des Endroits, autour du cimetière, le long de la rue du Collège à l'entrée est de la Ville, dans la région du Parc des Crêtets, pour ne citer que quelques exemples, seraient favorables à la mise en œuvre.

Des moutons peuvent déjà être vus en-dessous du Collège des Endroits et à l'extrémité ouest de la rue Charles-Naine, à la rue du Grenier aux abords immédiats des tennis. Des génisses étaient présentes pendant quelques semaines durant l'été 2020 sur le terrain autour de la Brasserie de l'Avenir.

La mise en œuvre de cette mesure permettrait aux autorités de donner un signal symbolique fort et positif, de sortir du cadre habituel – "on ne peut pas faire autrement" – et de passer de la parole aux actes dans un contexte nécessitant de diminuer les émissions de CO₂, de réduire le bruit des machines et de se rapprocher de la nature.

Sans une approche systémique de la crise écologique, nous irons dans le mur et, pour rappel, il n'y a pas de plan B ni de raison objective à reporter les mesures visant à réduire les émissions de CO₂.

Pour les Verts : Jean-Jacques Tritten, Nathalie Tissot, Aline Jaquet-Tissot

Question au Conseil Communal**Incivilités dans les poubelles de la Ville**

Quelques personnes, en ville, pour ne pas payer un sac taxé officiel, préfèrent vider leurs ordures dans les poubelles proches des abribus ou des déchetteries, nous offrant ainsi parfois un spectacle hideux et désolant avec des déchets qui viennent souiller le sol alentour.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour prendre ces incivils sur le fait, quel en est le nombre annuel et quelles amendes leur sont-ils infligées ?

Pour le PLR : Blaise Courvoisier

Question écrite du groupe des Verts**Enfer fiscal, La Chaux-de-Fonds, c'est très réducteur**

Selon le journal Le Temps du 6 mars 2021, à la page 5, on peut lire l'article "Une Ville en quête de mission" d'Alexandre Steiner.

Dans cet article, on peut lire le paragraphe suivant :

"On entend souvent que La Chaux-de-Fonds est un enfer fiscal, c'est très réducteur, poursuit le géographe Patrick Rérart. Les impôts sont certes élevés mais, si l'on tient compte du revenu librement disponible, une fois toutes les charges d'un ménage payées, on se rend compte que la Ville s'en sort mieux que Lausanne ou Genève, par exemple. Mais encore faut-il savoir le communiquer."

Notre question est de savoir si cette affirmation est correcte et, si oui, de savoir si le Conseil communal est disposé à communiquer sur ce sujet et de casser l'image de La Chaux-de-Fonds écrasée par ses impôts ?

Pour les Verts : Christian Piguet, Monique Erard, Aline Jaquet-Tissot, Laure Lalive Todeschini, Nathalie Tissot, Ilinka Guyot, Marc Fatton

Amendement du POP au Rapport du Conseil communal

L'introduction d'une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles

Article 2, alinéa 1 (modifié) :

Suppression de :

~~– conduites du réseau de chauffage à distance ;~~

Article 2, alinéa 1 (nouveau) :

Il s'applique aux conduites industrielles suivantes sises dans le domaine public routier communal :

- conduites du réseau d'adduction d'eau potable ;
- conduites du réseau d'évacuation des eaux usées ;
- conduites du réseau de gaz.

Motion du groupe socialiste

Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité, si possible en concertation avec le Canton, de mettre à libre disposition des protections menstruelles dans les toilettes des écoles du cycle 3 afin de permettre aux jeunes filles fréquentant les établissements de l'École obligatoire non seulement de pouvoir pallier tout imprévu mais également de pouvoir bénéficier de protections et ce quels que soient leurs moyens financiers à disposition.

Bien que cette possibilité existe déjà sur demande auprès des enseignant·e·s ou du secrétariat pour les personnes qui se doivent d'être "dépannées", il n'est pas toujours facile pour une jeune fille de devoir s'approcher d'un adulte pour exprimer ce besoin. Par ailleurs, à un moment où une partie de notre population se retrouve particulièrement précarisée, les élèves peuvent se retrouver confrontées à une absence de moyens leur permettant de pouvoir acquérir suffisamment de protections. Il est important que l'école publique se saisisse d'un besoin de santé publique à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres communes comme à Tavannes ou de ce qui est en train d'être étudié au niveau de certains cantons comme le Canton de Vaud.

Pour le PS : Silvia Locatelli

Interpellation du groupe socialiste

Quel avenir pour la carte journalière CFF

Selon nos informations, l'Alliance Swiss pass qui coordonne la prestation "carte journalière CCF" a pris la décision de la supprimer à l'horizon 2023.

- Le Conseil communal peut-il nous confirmer cette information ou au contraire nous rassurer ?*
- Si notre information devait être confirmée, le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il existe un moyen de s'opposer à cette décision et/ou s'il est d'ores et déjà prévu une offre alternative présentant les mêmes avantages ?*
- Par ailleurs, serait-il possible de savoir, si comme on le pense, cette prestation rencontre un certain succès (en situation normale hors pandémie) dans notre Ville et, cas échéant, de l'illustrer par quelques chiffres ?*

Alors que l'on désire favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée et hautement symbolique irait dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations qui favorisent une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

Notre pays a la chance de posséder un réseau de transport publique, notamment un réseau ferré, dense qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Ainsi, depuis de nombreuses années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité à beaucoup et notamment aux familles de découvrir la Suisse ou simplement se déplacer à des prix favorables.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Motion urgente du groupe socialiste

Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !

Dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire, que nous espérons pour bientôt, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que le retour à la "sérénité" profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population.

Développement de l'urgence :

L'une des caractéristiques de la crise sanitaire est l'évolution rapide et imprévisible de notre environnement. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et la situation sera encore différente demain, c'est pourquoi il nous apparaît essentiel de travailler sans attendre à la sortie de la crise et d'anticiper tout ce qu'il est possible d'anticiper, notamment dans le soutien de celles et ceux qui ont le plus souffert de cette situation exceptionnelle.

Développement de la motion :

La stricte application des gestes barrières, le semi-confinement et les débuts de la vaccination nous laissent à penser que bientôt, la Covid-19 sera derrière nous. Toutefois, sans une action volontariste des pouvoirs publics, il est plus que probable que ce sentiment de soulagement ne soit qu'éphémère.

Si nous sommes conscients que les collectivités publiques ont déjà fait énormément, tous ces efforts pourraient être réduits à néant si les mesures d'accompagnement au sortir de la crise ne sont pas soigneusement planifiées.

Les effets positifs d'un redémarrage risquent de ne pas être immédiats ; certains acteurs locaux pourraient ne plus pouvoir attendre davantage sans devoir déposer le bilan. Par ailleurs, comme dans toute crise, la pandémie a permis de développer certains comportements vertueux que nous espérons voir perdurer. Pensons à la place faite par la population aux producteurs locaux, à la prise de conscience de l'intérêt de pouvoir disposer de circuits courts ou encore à la découverte de la Suisse et de ses trésors pendant les vacances.

Nos défis : comment contribuer à inciter tout un chacun à continuer à faire ses courses de ce côté-ci de la frontière ? Comment contribuer à ce que nos concitoyens continuent de donner la priorité aux producteurs locaux ? Comment faire pour soutenir l'offre culturelle et les manifestations sportives ? Comment inciter notre population à sortir, aller sans crainte au

restaurant, se rendre dans les magasins et consommer local plutôt que de continuer, par habitude, à commander ses achats sur Internet ?

Voilà autant de défis pour lesquels il n'existe pas de recette toute faite et qu'il nous faudra gagner l'un après l'autre.

Ne disposant pas de moyens infinis, nos institutions publiques devront faire preuve de créativité pour que les soutiens engagés aient un effet multiplicateur et répondent par ailleurs à des objectifs que notre Commune s'était par ailleurs déjà fixée.

À titre d'exemple de réalisation concrète, citons la Ville de Lausanne qui vient de lancer un appel à projets intitulé "Découvertes culturelles" destiné aux artistes professionnels. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vise à favoriser l'accès à la culture en permettant à des crèches, des centres de rencontre et d'autres structures communales d'ouvrir leurs portes à différentes productions artistiques.

On peut aussi citer les bons solidaires développés dans des villes comme Genève ou Carouge. S'il peut exister différentes formules, le principe est toujours identique : en achetant un bon pour des prestations auprès d'acteurs locaux, les habitants reçoivent en réalité un bon d'un montant supérieur à celui d'achat, la différence étant financée par les pouvoirs publics et les commerçants eux-mêmes. De tels bons pourraient être réservés à certaines catégories de la population les plus fragiles et/ou pour des prestataires ayant été particulièrement mis en difficulté durant la pandémie, comme les restaurateurs.

L'enjeu est immense et il l'est pour toute commune, tout canton et toute nation ! Et le temps est court, il nous faudra être extrêmement réactifs pour ne pas rester sur le quai de gare, c'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à davantage de "normalité" profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux.

Dans le cadre de la réponse à cette motion, nous souhaitons que le Conseil communal travaille en collaboration avec les autres communes et les autorités cantonales.

Ce texte est également déposé auprès des autorités législatives de plusieurs communes du Canton et le sera prochainement au Grand Conseil.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Interpellation urgente du groupe des Vert·e·s**Transmission des séances du Conseil Général non seulement en direct mais aussi en rediffusion (replay) ?**

Les Vert·e·s sont signataires de la motion interpartis pour une diffusion des séances du Conseil Général en direct. Nous souhaitons en effet œuvrer dans le sens d'une démocratie participative, d'une politique transparente et accessible.

Nous saluons la rapidité d'action du Conseil Communal qui a répondu à la motion avant même que celle-ci ne soit développée.

Cependant, certain·e·s élu·e·s ont été surpris·es de voir que la séance pouvait être visionnée non seulement en direct sur notre site et en lien sur les réseaux sociaux mais aussi en rediffusion, sans limitation d'accès, sur YouTube. La motion déposée demande la diffusion des séances en direct, le replay n'y est cité qu'en exemple.

Est-ce vraiment ce que nous souhaitons et avons-nous réfléchi aux dérives possibles ? À une utilisation malveillante d'extraits sortis de leur contexte ? Est-ce utile et nécessaire de diffuser nos séances en replay en plus du direct ? Si oui, ne suffirait-il pas que l'on puisse accéder à la rediffusion sur demande uniquement ? Est-ce juridiquement correct ? Un élu a-t-il l'obligation d'accepter d'être sur les réseaux sociaux ? Ne devrait-on pas nous demander notre autorisation ? Qu'en est-il du droit à l'image ? De la protection de la personnalité ?

Ce ne sont que quelques-unes des questions surgies à la suite de la première rediffusion de notre séance et qu'il nous semble important de partager et discuter avant la prochaine rediffusion.

Pour les Vert·e·s : Laure Lalive Todeschini

Postulat 1 du groupe PVL**Rapport relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes****Étude de polyvalences des futures patinoires**

Nous demandons au Conseil Communal d'étudier, dans le projet précité, les possibilités de polyvalence des deux espaces patinoires afin d'y accueillir d'autres compétitions pour d'autres disciplines sportives, des événements culturels et/ou festifs avec un plan sécurité et de réglementation aux normes, permettant une attractivité accrue et une rentabilité de l'investissement.

Postulat 2 du groupe PVL**Anticiper pour l'avenir**

Nous demandons au Conseil Communal d'étudier, dans le projet précité, les possibilités d'évolution qui pourraient s'ouvrir dans le futur, vers une autre structure complémentaire orientée bien-être et récupération, reliant l'entité Piscine et Patinoire.

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg

Postulat du groupe PS au rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- TTC pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes et pour la modernisation des infrastructures techniques de l'entier du site**Postulat :**

Par ce postulat, le PS demande que la future Patinoire des Mélèzes modernisée et rénovée soit reconnue par le Canton comme Centre officiel des sports de glace régional et cantonal.

Développement :

L'originalité pionnière du projet, en termes résolument innovants dans le domaine de la production et de la consommation d'énergie, qui associe l'entreprise neuchâteloise Viteos, est une caractéristique et raison primordiale de cette reconnaissance. La création d'une centrale énergétique,

selon des méthodes écologiques durables et leur utilisation possible, est souhaitable dans les quartiers voisins au site de la Piscine-Patinoire, dans des domaines privés et publics (chauffage à distance d'habitations et de structures communales, comme les collèges).

L'altitude à 1000 mètres de notre Ville, qui en conditionne le climat, plus froid que sur le Littoral, justifie logiquement la création d'un Centre de glace cantonal en Ville de La Chaux-de-Fonds.

En termes de pôle régional dans le cadre d'une politique d'agglomération cohérente, cette reconnaissance est importante.

Nous considérons que la reconnaissance de ce projet aura un impact positif non seulement dans le domaine sportif des sports de glace pour la Ville de La Chaux-de-Fonds mais aussi pour tout le Canton de Neuchâtel et la région transcantonale et transfrontalière des Montagnes jurassiennes.

(Le développement du hockey sur glace en France voisine est en plein essor).

Ce projet a l'ambition de devenir une "structure structurante" pour la région, offrant la possibilité de développer des activités dans les domaines du sport et des loisirs (et tourisme) liés au sport, aux répercussions positives en termes d'activités économiques.

Relancement en été de l'École internationale de hockey, camps d'entraînement pour clubs et entités sportives (sport handicap), tournois et compétitions sportives, comme le Tournoi international des minis à Pâques, qui est déjà une réalité au succès reconnu.

(L'hébergement des participants est évoqué par le postulat du Parti des Verts).

Le financement du projet doit aussi explorer la possibilité d'une aide de la Confédération, avec l'appui souhaitable de la Fédération Suisse de Hockey sur Glace, pour l'aide aux investissements pour le développement d'installations sportives d'importance nationale.

(Projets CISIN. Conception des Installations Sportives d'Importance Nationale)

Pour le groupe PS : Giovanni Spoletini

Postulat du groupe PLR

Relatif à la demande du crédit d'étude pour la Patinoire des Mélèzes

Dans la mesure où l'objectif prioritaire de la demande du crédit d'étude est une "refonte complète du site et des patinoires", nous demandons que, dans ses propositions, le Conseil communal prenne en compte toutes les opportunités et variantes permettant d'atteindre l'objectif de créer le Centre des sports de glace du Canton de Neuchâtel attractif.

La perspective d'un éventuel partenariat public-privé doit être pris en considération pour financer des structures complémentaires dignes de nos ambitions.

Dans le cadre de l'évaluation finale des coûts des rénovations prévues, il sera opportun de faire une comparaison approximative avec le coût d'une nouvelle construction, en prenant en considération notamment ce qui a été réalisé ou qui se réalise ailleurs. Cela permettra à notre Autorité de prendre position sur les crédits à libérer en connaissance de cause.

Pour le PLR : Claude-André Moser, Alain Vaucher, Crystel Graf, Christophe Mbemba, Blaise Courvoisier

Postulat "Géothermie" du groupe Les Vert·e·s au rapport relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes

Dans le cadre du projet de rénovation de la Patinoire, nous demandons au Conseil communal d'étudier les possibilités d'exploiter la géothermie comme troisième source énergétique.

Développement :

Une installation comme celle prévue est très gourmande en énergie. Le projet prévoit de diminuer au maximum la consommation, de produire de l'électricité au moyen de panneaux photovoltaïques et de la chaleur avec une centrale de CAD à bois. Nous louons ces efforts.

Cependant, nous regrettons que l'option de la géothermie ait été écartée. Celle-ci est une source d'énergie inépuisable, en continu et dont l'agent énergétique est gratuit, local et durable. Ajoutons l'absence de dispersion de CO₂, de NOx et de particules fines.

Comme le confirme le rapport du Conseil d'État 16.022 au Grand Conseil, nous savons que : "Le Service de l'énergie de la Ville de La Chaux-de-Fonds a tenté de lancer un projet de prospection des ressources géothermiques profondes sur les sites proposés par le projet GeoNE, puis sur le site de la Piscine des Mélèzes, en liaison avec le projet de restauration de l'ensemble Piscine-Patinoire". La situation financière de la Ville a servi comme argument principal pour abandonner l'idée. Nous demandons de reconsidérer cette option pour en mesurer le potentiel, en complément aux panneaux photovoltaïques et au CAD au bois régional.

Un partenariat ou une collaboration avec l'antenne de l'Université de Neuchâtel, spécialisée dans l'étude et les technologies liées à la géothermie, le CREGE (Centre de recherche en géothermie), le CHYN (Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel) et l'ISSKA (Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie) sont des options que nous saluerions.

Finalement, notre Ville a très souvent été pionnière et, si nous voulons que les regards se portent positivement sur nous, un minimum d'audace et de vision est essentiel.

Pour les Vert·e·s : Monique Erard, Marc Fatton, Jean-Emmanuel Lalive, Lalive Todeschini Laure, Nathalie Tissot, Jaquet-Tissot Aline

Postulat "Logement de groupes" du groupe Les Vert·e·s au rapport relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes

Dans le cadre du projet de rénovation de la Patinoire, nous demandons au Conseil Communal d'étudier l'intégration d'un logement de groupes (dortoirs ou autres) pour permettre l'accueil d'équipes sportives ou de classes en camp sur le site ou à proximité.

Développement :

Dans l'optique de la création d'un site d'envergure cantonale voire régionale et observant le manque effectif de possibilités de loger des groupes pour des stages ou des camps à proximité, Les Vert·e·s considèrent qu'il serait opportun de saisir l'occasion de cette rénovation pour permettre de palier à ce "handicap" touristique-sportif.

La proximité de la Piscine, du terrain de Beau-Site, du Bois-du-Couvent et d'innombrables possibilités pour la pratique du vélo et de la course à pied dans la région rendent l'attrait de ce site indiscutable. Il conviendrait

également de voir avec la personne tenancière du restaurant dans quelle mesure une offre pourrait encore accentuer la complémentarité.

Un partenariat public-privé n'est a priori pas à exclure, mais dans l'esprit "développement durable" qui sous-tend l'ensemble du projet.

Pour les Vert·e·s : Monique Erard, Marc Fatton, Jean-Emmanuel Lalive, Laure Lalive Todeschini, Stehlin Laurent, Nathalie Tissot.

Interpellation urgente des groupes UDC et Le Centre

Piétonisation de la Place du Marché ; un pavé dans la mare !

Le 26 février dernier, nous apprenions par voie de communiqué que le Conseil communal et le TCS étaient arrivés à un accord portant sur la piétonisation de la Place du Marché. Ainsi, des garanties portant sur la construction préalable d'un parking sur la Place des Forains, l'aménagement de la liaison piétonnière par les rues du Collège et de la Ronde, l'augmentation de la cadence des transports publics à 15 minutes et l'installation de places de recharge pour les véhicules électriques ont été négociées. En contrepartie, le TCS s'est engagé à ne pas déposer les signatures nécessaires à l'aboutissement du référendum.

Nous nous interrogeons sur cette manière de procéder en regard du processus démocratique. Il apparaît notamment que l'ensemble des signataires du référendum ne sont pas membres du TCS et qu'ils n'ont ainsi pas été informés préalablement de la procédure en cours. Dès lors, le débat démocratique n'a pas pu être mené à bien et suscite nombre d'incompréhensions et de frustrations au sein de la population chaux-de-fonnière.

Le Conseil communal estime-t-il que cette manière de procéder est respectueuse de la démocratie ? Ne favorise-t-on pas l'abstentionnisme par de tels actes ?

Pour le groupe UDC : Andy Favre, Jean-Pierre Brechbühler, Evan Finger, Jean-Denis Christen, Vincent Pittet

Pour le groupe Le Centre : Manon Freitag

M. Karim Boukhris, Président : Passons donc au point 3 : un oubli de la dernière séance.

Élection dans les commissions

Élection en raison d'un poste vacant (POP) à la Commission temporaire de planification territoriale : Madame Françoise Jeandroz.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, il me semble que cela avait pourtant été fait.

M. Karim Boukhris, Président : Très bien, je vous remercie. Nous passons donc au point 4.

Pour rappel, le bureau n'a pas statué sur la longueur des débats, donc tous les débats peuvent être longs. Vous avez droit à un certain temps de parole – deux ou cinq minutes – mais les cinq minutes ne sont pas obligatoires.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 550'000.- pour la rénovation et la mise en conformité de la fontaine ludique du Bois du Petit-Château.

(du 23 mars 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

La fontaine ludique du Bois du Petit-Château est un espace de délasserment emblématique du Zoo, contribuant à l'attractivité du lieu, l'un des plus visités et appréciés de notre ville et du canton. Elle s'adresse en particulier aux familles profitant des multiples activités offertes aux enfants, mais aussi aux plus grands. Elle fait partie du parc et s'intègre parfaitement dans le projet de requalification du site, avec le nouvel enclos des loutres ou le futur Musée d'histoire naturelle.

Malheureusement, la sécurité sur cette installation ludique et aquatique n'est aujourd'hui plus conforme aux normes en vigueur, tant du point de vue sécuritaire pour les enfants que de la qualité de l'eau. Ainsi, une mise en conformité des aménagements et une rénovation des équipements ludiques et paysagers est nécessaire. Le projet, basé sur la thématique « Islandis », conçoit ces installations comme un ensemble paysager et ludique cohérent, intégré, soulignant en filigrane les traces du passé.

Contexte

Historique

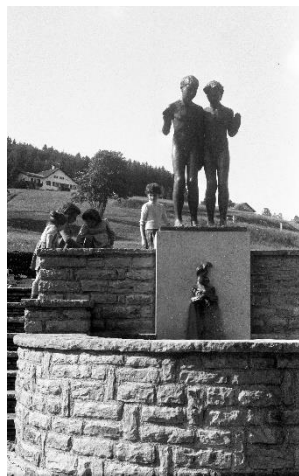
Après-guerre, suite à l'acquisition de la partie nord du terrain actuel du parc, la pataugeoire est créée avec son grand muret siège, ainsi que la fontaine et la statue du sculpteur Henri Petitpierre, toujours présents aujourd'hui.



Bibliothèque de la Ville – DAV, fonds Fernand Perret

En 2002, confronté à des problématiques similaires à celles qui nous occupent aujourd'hui, le rapport interne relatif à la transformation de la piscine du Zoo mentionnait :

« Tous les étés, depuis plus d'un demi-siècle, les enfants de La Chaux-de-Fonds et des environs se sont amusés comme des fous dans le petit bassin aménagé dans la partie nord du parc du Bois du Petit-Château. Les souvenirs heureux de cette aire de liberté sont nombreux dans la population ; la suppression de cette installation aquatique ne laisse personne indifférent. »



L'année suivante, le bassin historique se transformait en fontaine ludique, telle que nous la connaissons aujourd'hui :

Le fond fut rehaussé de quelques dizaines de centimètres et on y installa de grands blocs de grès rose, taillés pour accueillir des jeux d'eau. On y ajouta également une promenade de pas japonais en béton permettant de gagner ces îlots ludiques en gardant les pieds au sec.

Cette mutation permet de garantir l'accès au public à ce point d'eau populaire, tout en augmentant la diversité d'usages.



Atouts

La fontaine ludique actuelle a l'avantage de proposer, sur la surface du bassin oblong historique, une eau calme pour se rafraîchir et barboter. La profondeur est d'environ 18 cm au plus profond. Le parcours en pas japonais permet de s'exercer à l'équilibre. Les jeux d'eau, à la fois sous forme de jets ou de pompes mécaniques à actionner, apportent une dimension ludique et pédagogique.

Autour du bassin, les espaces d'assise et de délasserment se trouvent tant à l'ombre qu'au soleil. Le grand muret historique, ouvert sur l'arène, demeure un lieu d'échange, idéal pour superviser les enfants.

Enjeux

Popularité

La popularité de la fontaine ludique n'est plus à démontrer puisque, tous les étés, cet aménagement bénéficie d'une très forte fréquentation.

La mise en œuvre du plan directeur du Zoo et le prochain déménagement du Musée d'histoire naturelle sur le site du Bois du Petit-Château renforceront encore son attractivité.

Sécurité et exigences légales

À la demande du Service des espaces publics (SEP), en charge de la sécurité et de la maintenance des places de jeux, deux analyses ont été commandées en juin 2019. La première du Service des sports (SDS), puis celle du Bureau de prévention des accidents (BPA) arrivent à la même conclusion et indiquent que l'aménagement, dans son état actuel, ne répond plus aux exigences légales et doit être mis en conformité.

Les études mentionnent qu'en l'état un risque de noyade existe : « Le propriétaire est tenu de faire tout ce qui est raisonnablement exigible pour éviter un éventuel dommage ». Ainsi, une surveillance permanente du plan d'eau serait exigée sans adaptation de l'aménagement.

Par ailleurs, le rapport du BPA présente huit recommandations de transformation afin de limiter les risques d'accidents (angles saillants, arêtes vives, coincements, torsions, coupures, écrasements, glissements, etc.).

Parallèlement, plusieurs contrôles effectués par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires ont démontré que, pour cause de vétusté des installations de traitement, la qualité de l'eau était insuffisante. Des dérogations obtenues en 2018 et 2019 nécessitaient un renouvellement constant de l'eau. Malheureusement, la situation s'est encore dégradée à son ouverture en 2020. Ainsi, des travaux d'urgence ont dû être réalisés au début de l'été pour permettre une exploitation limitée aux saisons 2020 et 2021.

La rénovation de la fontaine ludique, en supprimant toute profondeur d'eau, permettra d'éviter une surveillance et limitera les risques d'accidents en suivant les recommandations du BPA. Celle-ci sera aussi l'occasion de remettre aux normes les installations de pompage et de traitement de l'eau.

Le projet

Approche

La rénovation de l'installation aquatique se veut une création ludique et originale qui tient compte du passé en mettant en scène les éléments historiques majeurs : le muret siège au nord, le périmètre d'eau de forme oblongue marquant un anneau, la fontaine et la statue de Henri Petitpierre.

Comme ce fût le cas en 2002, l'économie de moyens, tout en garantissant l'essentiel d'un point de vue qualitatif et esthétique, sera notre guide de conduite. La trace du bassin existant et la topographie seront conservées. L'installation de pompage et de traitement des eaux seront rénovés et remis aux normes. Ainsi, cette approche permettra de limiter les terrassements aux seuls aménagements périphériques.

Les atouts actuels seront conservés, optimisés et développés : ajout de nouveaux jeux d'eau pour les petits comme pour les grands, augmentation des lieux d'échanges par un complément d'assises. La nouvelle fontaine ludique formera un pôle attractif, cohérent et mieux intégré avec la place de jeux attenante.

La sécurité, au cœur de la réflexion, guidera les choix d'aménagement. La concertation avec les services en charge de l'entretien et le BPA, a déjà été initiée, et sera maintenue tout au long des phases du projet.

Installations

Pour les petits comme pour les grands, chaque amateur d'eau et de fraîcheur trouvera son bonheur dans le « programme des dix ». Un programme pour tous, des plus fortes chaleurs jusqu'aux journées fraîches, mais ensoleillées, où l'on souhaite profiter des jeux d'eau sans se mouiller.

La nouvelle fontaine ludique intégrera :

- la rivière ludique ;
- la lagune ;
- les rochers et leurs jets d'eau ;
- le tunnel de jets ;
- les géants de roche ;
- les geysers des sommets ;
- le tonneau à bascule ;
- la cascade ;
- la grotte secrète ;
- le toboggan.

Thématique

« Islandis » est l'univers exploré pour la nouvelle fontaine ludique. Il s'inspire de puissants symboles naturels au caractère mystérieux, inscrits dans l'imaginaire collectif : des rochers et des reflets dans les lacs miroirs, des îles au milieu des eaux, des geysers jaillissant des entrailles de la terre, des géants monolithes de pierre...

Cet univers prendra place sur l'emprise du bassin historique qui sera remis à niveau par un remblayage. Sur ce fond rehaussé, l'eau jaillira depuis chacune des curiosités aquatiques et minérales, participant à l'univers des roches et des geysers.

La sculpture centrale, nommée « les géants », sera un lieu d'exploration et d'assise, mais aussi l'objet de plusieurs attractions aquatiques : des geysers aléatoires provenant des sommets, une chute d'eau provoquée par le basculement d'un tonneau.

Les rochers au centre de l'univers aquatique laisseront échapper des jets d'eau. Ces jaillissements, seront parfois simplement bouillonnants, et parfois éruptifs.

Du sol, des gerbes d'eau formeront un tunnel sous forme d'arche aquatique. Cette sculpture permettra de passer dessous et de jouer sans véritablement se mouiller.

Une fine topographie guidera l'eau, formant les méandres d'une rivière. Ce sera le lieu privilégié des plus jeunes où ils pourront explorer et apprivoiser les mécanismes hydrologiques du ruissellement.

La nouvelle fontaine ludique s'agrandira sur le talus sud en exploitant son potentiel topographique avec une cascade abritant une grotte secrète. Sa forme sera singulière, mais sa matérialité rappellera les roches et minéraux de l'univers « Islandis ».

Un large toboggan pour les explorateurs terrestres reliera le monde d'en haut à cette extension du paysage. La remontée s'effectuera par de larges emmarchements de bois.

Ce même module se retrouvera aux abords de la nouvelle fontaine ludique. Cette fois-ci comme assises pour les visiteurs qui pourront profiter autant des rayons de soleil que des ombrages procurés par les arbres existants.

Par ces installations, le site vise une attractivité au-delà de la saison d'été (sans eau) grâce notamment au toboggan, à la grotte et aux autres rochers à grimper, ainsi qu'aux grandes aires planes pour se défouler, courir et jouer.

Construction

Technique

La rénovation de la pataugeoire prévoit la suppression de la profondeur d'eau (pas d'eau stagnante) pour se conformer aux exigences légales et aux recommandations. La pataugeoire deviendra ainsi ce que l'on appelle communément une « fontaine sèche » permettant ainsi d'éviter un surveillant permanent.

La surface sera revêtue d'un enduit d'étanchéité non glissant et facile d'entretien.

Les constructions rocheuses seront réalisées en béton afin de maîtriser la forme, les hauteurs, les angles arrondis et la texture des éléments.

L'installation de pompage et de traitement des eaux existante sera rénovée et mise en conformité. Signalons que, comme aujourd'hui, l'eau ne sera pas chauffée.

Le mobilier en bois sera modulaire dans une logique d'optimisation des coûts.

Planning

Les choix de s'appuyer sur les éléments existants, les terrassements minimaux et la modularité des éléments permettront de réduire la durée des travaux à une courte période. Le chantier pourrait débuter à l'automne 2021 pour une mise en service pour le début de la saison 2022 soit à la période prévue d'ouverture du nouveau musée.

Estimation du coût des travaux

Chapitre	Descriptif	Coût estim. TTC	
Bassins et cascade	Installations de chantier, travaux préparatoires, démolition partielle, terrassements, mise en forme et bétonnage, étanchéité, installation sanitaire nouvelle (cascade), agencement, réfection des alentours, plantations	CHF	239'000.-
Installations sanitaires et raccordements	Reprise des réseaux et conduites existants, mise à niveau des installations	CHF	98'000.-
Jeux, toboggan et équipements ludiques	Fourniture et mise en place	CHF	64'000.-
Mobilier et équipements complémentaires	Fourniture et mise en place d'assises complémentaires pour aires de jeux et différents équipements	CHF	19'000.-
Divers et imprévus sur travaux (5%)		CHF	21'000.-
Honoraires	Architecte-paysagiste et autres mandataires spécialistes selon SIA	CHF	100'000.-
Frais et autres prestations	Frais mandataires, frais administratifs, autres frais et débours	CHF	9'000.-
Total TTC		CHF	550'000.-

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrira dans les lignes fixées par le programme de législature en cours d'élaboration.

Conséquences sur les finances

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFInEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 5.5 %.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.3 % sur la moitié des dépenses, soit CHF 275'000.-.

Amortissement total	550'000.-	5.5 %	30'250.-
Intérêts sur la moitié des dépenses	275'000.-	2.3 %	6'325.-
Charge annuelle			<u>36'575.-</u>

Ces dépenses d'investissements sont prévues au budget des investissements 2021.

Conséquences sur les ressources humaines

L'entretien de la fontaine ludique est assuré par le SEP appuyé par l'équipe du Zoo les week-ends et jours fériés. Le contrôle de la qualité de l'eau est supervisé le SDS.

Bien que la surface en eau soit réduite, la maintenance des jets d'eaux pour cet espace pourraient représenter une charge de travail légèrement supérieure.

La suppression des jeux métalliques existants, démontés et remontés chaque année, seront une charge de travail en moins.

La partie cascade et grotte représenteront un supplément à l'entretien actuel mais absorbable dans les ressources planifiées.

Enfin, l'intégration des services dans la conception du projet optimisera au maximum la charge en entretien de l'installation qui ne devrait donc pas évoluer.

Collaboration intercommunale

Néant.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Toute installation aquatique a son empreinte environnementale. En termes de travaux (matériaux, machines, main-d'œuvre) mais aussi de fonctionnement (eau). Les choix constructifs déjà décrits, démontrent une logique d'économie de moyens en réutilisant la structure déjà en place limitant ainsi l'impact des travaux sur l'environnement.

Le fonctionnement de la fontaine se fera à nouveau en circuit fermé, limitant les apports d'eau à l'évaporation et aux projections. La suppression de la profondeur du bassin diminuera le volume de remplacement nécessaire à chaque vidange.

b) Aspect social

La fontaine ludique est déjà un véritable lieu de rencontre. Elle est le rendez-vous incontournable des familles de La Chaux-de-Fonds et d'ailleurs. Sa rénovation lui permettra d'accueillir davantage d'enfants, davantage de familles et de s'affirmer comme un pôle d'attraction régional complémentaire au Zoo et au Musée.

c) Aspect économique

La rénovation de la fontaine ludique renforcera l'attrait du site et donc sa fréquentation. Cela favorisera probablement les visites du Musée, de sa cafétéria et de sa boutique.

Le chantier de rénovation profitera à l'économie régionale en sollicitant les entreprises de génie civil et d'aménagements extérieurs locales.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La transformation de la fontaine sur le thème d'un univers naturel, aquatique et mystérieux permettra de créer un nouveau symbole fort et identifiable. Il viendra appuyer le nouveau pôle Musée et Zoo en tant qu'élément clé pour la renommée de la Ville.

Préavis des Commissions

La Commission de la culture et la Commission des Institutions zoologiques ont été consultées et se sont prononcées sur ce projet.

Lors de sa séance du 17 février 2021, la Commission de la culture a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Lors de sa séance du 17 février 2021, la Commission des Institutions zoologiques a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Théo Huguenin-Elie

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 550'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation et la mise en conformité de la fontaine ludique du Bois du Petit-Château.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de CHF 550'000.- TTC au compte des investissements du centre 710 – Voirie-frais d'entretien.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel 5.5% (18 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement de ce crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Karim Boukhris Ilinka Guyot

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La représentante du Centre a pris connaissance avec grand intérêt du rapport relatif à une demande de crédit pour la mise en conformité de la Fontaine du parc zoologique du Bois du Petit-Château et elle remercie ses auteurs pour sa qualité.

À ce propos, je suis convaincue de la pertinence du respect des normes de sécurité édictées par le BPA en ce qui concerne principalement les enfants ainsi que des contrôles effectués par le SCAV qui a relevé l'insuffisance de la qualité de l'eau. De surcroît, il serait disproportionné d'engager un garde-bain permanent pour remplir les conditions relatives à un bassin aquatique. Pour toutes ces raisons, Le Centre acceptera ce rapport ainsi que l'arrêté y-relatif.

"Islandis", création ludique et originale, tout un programme qui, nous en sommes convaincus, rendra le parc encore plus attractif et nous espérons ainsi que la fréquentation du Musée sera en hausse. Comme relevé en préambule, le rapport et les images de synthèse sont explicites, aussi nous ne nous lancerons pas dans un descriptif de ce projet.

La création de ce pôle Musée-Zoo est indéniablement un plus pour notre Ville et notre Conseil communal démontre bien que, malgré la période d'austérité actuelle et la pandémie que nous traversons, il consent des investissements pour le bien-être de toutes et tous.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le Centre est convaincu par ce projet auquel il adhère pleinement.

Je vous remercie.

Mme Lara Zender, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a pris connaissance du rapport sur la rénovation et la mise en conformité de la fontaine ludique du Bois du Petit-Château et nous tenons tout d'abord à remercier son rédacteur ou sa rédactrice pour la qualité de rédaction et pour l'intérêt qu'il suscite pour le projet.

Le groupe POP reconnaît la nécessité de cette rénovation et salue l'inclusion de celle-ci dans le calendrier du Musée. Le respect des infrastructures historiques – la forme oblongue, la statue ou encore le muret – sont des éléments très importants et nous saluons également le travail de l'architecte qui a cherché à inclure au mieux cette rénovation dans la structure actuelle. L'accessibilité de plusieurs jeux toute l'année est également un point très positif, tout comme la grande diversité et l'attractivité des jeux prévus. Le rapport soulève très justement la place de choix que ce parc occupe dans notre Ville, tant par son lien avec le Zoo et le futur Musée, que par sa place de parc ludique dans le côté nord de la ville.

Le groupe POP souhaite néanmoins revenir sur différents points du rapport. Tout d'abord, nous déplorons l'assainissement total de la pataugeoire et le fait qu'aucun entredeux n'ait pu être trouvé. Une pataugeoire est un lieu rafraichissant et très ludique durant l'été et ses

chaleurs, toutefois les plans actuels présentent une augmentation significative des zones bétonnées dans ce parc. Il est important que cet espace conserve une partie de verdure, au-delà des nouveaux arbres prévus. Nous déplorons surtout la tendance actuelle qui régleme notre société à coups de normes et d'interdits transformant des lieux de loisirs en zone sur-sécurisée, perdant ainsi une part ludique de leur installation et transformant nos sociétés en espace ouateux ou tout accident doit être proscrit.

Nous nous questionnons finalement sur les jeux actuellement présents en bas à gauche de la pataugeoire – bim-bam et tourniquet – qui semblent avoir été happés par le nouveau toboggan et la cascade. Ces jeux seront-ils supprimés ou juste déplacés ? Il s'agit de jeux très fortement appréciés par les enfants de tout âge et il serait regrettable de les enlever de cet espace de jeux.

Le groupe POP acceptera ce rapport. Merci de votre attention.

Mme Carmen Brossard, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. À la fin du 21^e siècle, La Chaux-de-Fonds n'est plus un village et se transforme en une vraie ville de 25'000 habitants, avec tous les équipements que cela implique : eau courante, gaz, téléphone, écoles, hôpital, églises, musées, théâtre... De nombreuses sociétés locales naissent à cette époque, autour desquelles s'organisent la vie sociale et les loisirs.

L'une d'entre elles, la Société d'embellissement, veut améliorer le visage et l'équipement récréatif de La Chaux-de-Fonds. En 1889, elle achète donc un coin de forêt vallonné au-dessus de la limite nord de la Ville – le Bois du Petit-Château – et confie son aménagement au jardinier-paysagiste Charles Mattern. En 1891, le parc, d'un périmètre de 18'850 m², est remis à la Ville. Trois extensions successives l'amèneront à son étendue actuelle de 31'000 m², soit près du double de la surface initiale. En 1947, une donation de M. Morf, propriétaire du terrain situé au nord du parc, permet la création de la place de jeux et du bassin, qui tiendra lieu de piscine communale jusqu'à la construction de la piscine des Mélèzes dans les années 50.

Mesdames et Messieurs, qui parmi nous n'est jamais allé jouer dans la pataugeoire du Bois du Petit-Château lorsqu'il était enfant ? Qui parmi nous n'y a jamais emmené ses enfants ou ses petits-enfants ? Le "Bois du P'tit", c'est chez nous, l'un des lieux les plus emblématiques, cher au cœur des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonnières. Après l'enclos des loutres et la rénovation de l'Ancien Stand qui continue sa métamorphose pour renaître, dans quelques mois, en Musée d'histoire naturelle, il était logique que nous nous occupions du petit bassin, de la "pataugeoire" comme nous le disons ici. Celle-ci sera donc rénovée, en respectant les normes de sécurité actuellement en vigueur, qui resteront d'ailleurs conformes jusqu'à ce qu'une nouvelle rénovation du site soit envisagée, en utilisant l'eau en

circuit fermé, en utilisant également des matériaux naturels, nobles et de grande qualité, si possibles de la région, en adéquation avec le reste du site et nos hivers parfois rigoureux et en envisageant la future construction de panneaux solaires qui seront peut-être disposés sur la faisanderie.

"Islandis", des tonneaux, une rivière enchantée, une cascade, un tunnel, des géants ; on se croirait dans l'univers de Tolkien ! Nous retrouvons tous notre âme d'enfant !

Lors de la première réunion de la Commission de la culture, le mercredi 17 février 2021, en visioconférence, nous avons eu le privilège d'avoir une présentation complète du projet par Monsieur Laurent Essig, chargé de cours à l'HEPIA, la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève et consultant paysagiste dans divers mandats de grand paysage et d'aménagement du territoire. Celui-ci nous a rassurés dans nos interrogations sur la sécurité des enfants, l'utilisation des ressources naturelles et l'économie énergétique. Le projet a donc été accepté à l'unanimité par la Commission des institutions zoologiques et la Commission de la culture.

D'ici peu de temps, nous aurons ainsi un pôle culturel de grande qualité, faisant l'exact pendant au pôle muséal qu'est le Parc des musées, avec le Musée international de l'horlogerie, le Musée des beaux-arts et le Musée d'histoire, en parfaite symétrie sur l'adret et l'ubac de la vallée. Unique ! Nous sommes en pays horloger, non ?

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste s'est montré enthousiasmé par ce projet ! Il acceptera donc le rapport soumis ce soir à notre Autorité ainsi que la demande de crédit y relative.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Ilinka Guyot, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Vertes et les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la demande de crédit pour la rénovation et mise en conformité de la fontaine ludique. Nous en remercions les auteurs.

Nous nous réjouissons que la Ville consente à des investissements dans des lieux accessibles gratuitement à la population. Ce projet a néanmoins soulevé plusieurs questions au sein de notre groupe, quant à sa réalisation et aux nouvelles normes : la rénovation ne pourrait-elle pas être plus raisonnable au vu des finances de la Ville, sans perdre son attractivité auprès du public cible ? Est-ce que tous les arbres actuels seront conservés ? La fontaine monument répond-elle aux nouvelles exigences ?

Dans le rapport, il est dit que la profondeur actuelle de 18 cm, nécessiterait une surveillance. Selon les normes BPA, une profondeur inférieure à 20 cm constitue une mesure efficace permettant d'éviter la noyade dans les pièces d'eau des aires de jeux publiques. Existe-t-il une autre norme plus stricte ? Ne serait-il possible de garder un coin pour que

les enfants en bas âge puissent tremper les pieds ? Un des buts étant la sécurité, la cascade est-elle aux normes, étant utilisée par des enfants en bas âge ? Possibilité de l'escalader, angles, absence de garde-corps, zone de chute en béton, bassin à son sommet vue l'utilisation d'un jeune public.

Notre groupe sera partagé selon les réponses apportées. Je vous remercie pour votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons pu constater en commission que la rénovation du bassin avait été confiée à un concepteur qui connaît bien le lieu et son utilisation ; c'est un gage de garantie. Il nous convient que le projet s'intègre parfaitement dans l'esprit de cette place de jeux qui, pour beaucoup d'enfants, représente l'élément parfois déterminant pour un déplacement au Bois du Petit-Château.

La rencontre avec les animaux vivants, les activités ludiques dans l'espace dédié et le Musée, avec tout ce qui gravite autour, seront trois motifs synergiques de se rendre sur le lieu. La réalisation qui nous est proposée ici ne sera pas la moindre en terme d'attractivité. Déjà, dans la configuration actuelle, il est difficile sur place parfois de tirer les enfants hors de cette place.

Même si nous avons compris que le BPA avait été impliqué et ses recommandations prises en compte, certains de mes collègues de groupe ont vu, dans le bassin, un lieu propice aux accidents avec jambes ou poignets cassés et ont souhaité que je demande au Conseil communal si toutes les mesures seraient prises pour que, en cas de malheur, sa responsabilité et celle de la Ville soit complètement dégagées ?

Par ailleurs, dans le même ordre d'idée, si nous avons bien compris que le risque de noyade serait écarté, les risques de glissade sur la faible hauteur d'eau étaient possibles. Nous souhaitons demander si un revêtement adéquat et éprouvé existe et a été envisagé ? Nous sommes aussi inquiets quant à la tuyauterie et aux accessoires des jets d'eau. Qu'avons-nous retenu de l'expérience actuelle ? Les installations prévues offrent-elles une résistance adaptée aux gels et aux chocs ?

Nous avons bien compris que globalement la surveillance de l'entretien standard des lieux n'entraînera pas de recours à des ressources humaines complémentaires. Le conseil communal s'est-il assuré que le choix des matériaux pourra limiter au maximum les interventions techniques et coûteuses et aussi – ce qui est très important pour l'image de la Ville – les pannes et les interruptions de fonctionnement ?

Le groupe acceptera cet investissement, cependant il réitère ses revendications exprimées au moment où notre Conseil avait accepté le réaménagement de l'enclos des loutres, que la plus grande partie de notre groupe n'avait d'ailleurs pas soutenu : un plan financier global à long terme

concernant les aménagements et le réaménagement du Parc du Bois du Petit-Château devrait être présenté à notre Autorité.

Le PLR, comme probablement les autres groupes, a besoin d'avoir une vision globale de la situation. Cette revendication est d'ailleurs applicable à tous les domaines du ménage communal qui impliquent des investissements échelonnés.

M. Evan Finger, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris bonne connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs pour sa qualité.

Notre groupe s'est montré très enthousiaste à la lecture de cette demande de crédit qui constitue, à notre sens, un investissement utile et maîtrisé. En effet, il est de notoriété publique que notre groupe se montre très réticent quant à l'usage des deniers publics, surtout durant cette période troublée, mais force est de constater que nous avons ici un projet ambitieux et nécessaire pour notre Ville, qui représente donc un investissement utile et maîtrisé.

Afin de rester bref, je ne vous ferai pas l'affront de rappeler l'importance de ce lieu pour nos concitoyens et de l'attrait et du rayonnement qu'il apporte pour notre Ville.

Vous l'aurez donc compris, le groupe UDC acceptera unanimement cette demande de crédit.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons bien pris connaissance de ce rapport relatif à la demande de crédit pour la rénovation de la mise en conformité de la fontaine ludique du Bois du petit-Château.

Les Vert'libéraux sont conscients de la nécessité de mettre aux normes cet espace aquatique et ludique, et accepteront le rapport.

Quelques questions toutefois. Le rapport stipule qu'il sera un lieu privilégié des plus jeunes où ils pourront explorer et apprivoiser les mécanismes hydrologiques du ruissellement. Quelle sera la dimension éducative et pédagogique de cette fontaine ludique ? Il nous semble que les valeurs proposées par les précédentes installations disparaîtront dans ce nouveau projet. Est-ce que les éléments actuels seront recyclés et, si oui, de quelle manière ?

Nous savons que les étés sont de plus en plus chauds, les choix des matériaux ont donc toutes leurs importances, surtout en cas de grande chaleur sur un toboggan. Quel est le choix de matériaux pour ce large toboggan ? Autre préoccupation pour la prévention santé de nos enfants et petits-enfants : est-il prévu une zone ombragée à proximité de cette fontaine ? Dernière question : a-t-il été envisagé un partenariat public-privé avec des clubs pour financer ces installations, comme cela a été fait pour le toboggan de la piscine des Mélèzes ?

Nous souhaitons que ces installations raviront les enfants chauds-de-fonnières et les nombreux visiteurs et que ce lieu, emblématique de La Chaux-de-Fonds, soit aussi un des éléments attractifs pour les futures familles qui viendront s'installer à La Chaux-de-Fonds.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec un réel plaisir et enthousiasme, à l'image de l'ensemble de votre intervention – à peut-être quelques exceptions des Verts que j'espère convaincre – que nous vous présentons ce projet de rénovation de la "Fontaine Ludique", lieu emblématique de notre Ville dans laquelle nous sommes nombreux à y avoir barboté – nos enfants aussi – parfois usé nos genoux et qui contribuera, à n'en pas douter, à prolonger voire renforcer l'attrait du Bois du Petit-Château dans son ensemble.

De ce point de vue, nous devons, aux yeux du Conseil communal, être ambitieux, modestement ambitieux mais véritablement ambitieux pour les lieux qui font la force de notre Ville et, ce soir, différents rapports répondent à ces exigences. Une ambition aussi portée par trois services : les Institutions zoologiques, le Service des sports et le SEP que je remercie pour leur travail et cette collaboration.

Un projet ludique qui pourrait peut-être paraître secondaire mais, à l'image de Montaigne, que je relisais il y a peu, nous ne devons pas oublier qu'il n'y a rien de plus sérieux que le jeu. Il l'a dit un peu différemment mais c'est en tout cas l'idée qu'il faut retenir.

En effet, conjuguant habilement le plaisir à la découverte, ce lieu qui fait déjà le bonheur des Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonnières, petits et grands, représentera un attracteur important pour les habitants d'ici et aussi d'ailleurs. Le paradis de courses d'école, à n'en pas douter, ou des belles journées d'été, même si – vous l'avez remarqué et certains l'ont souligné – cette nouvelle fontaine ludique s'inscrit dans une volonté d'étendre son côté justement ludique à une période un peu plus longue, avec un toboggan. Pour répondre à une première question, les matériaux sont justement pensés pour qu'ils ne soient pas trop brûlant l'été. Pour les détails, vous reviendrez si vous voulez en commission.

Donc un paradis de course d'école aussi avec un musée qui fera la part belle à la connaissance de la nature, à la préservation de la biodiversité, un Zoo moderne, s'inscrivant dans la compréhension et la préservation, un point important de notre Musée des espèces et un espace ludique comme point d'orgue avec cette fontaine ludique et sa cascade qui nous rappelle le Temple du Soleil. Ce qu'on espère juste c'est qu'il y ait un trésor au fond mais ça je ne peux pas vous le promettre.

Nous nous inscrivons donc pleinement dans la dynamique voulue par le Conseil communal. Nous nous inscrivons aussi – pour répondre à la demande du PLR – dans le plan directeur du Bois du Petit-Château fait en

2017 qui ne détaille pas l'entier des coûts mais qui montre comment, par étapes – ce coût, malheureusement pour nous, mais c'est la réalité de tout Zoo, se chiffre en dizaine de millions – il échelonne les différents éléments qu'il s'agira de reprendre les uns après les autres. Vous avez évoqué les loutres comme première étape, il s'agira ensuite de s'attaquer à la montagne des bouquetins qui malheureusement devient de plus en plus fragile aujourd'hui. Il y a encore les voilières qui, malheureusement pour ces grands rapaces, ne sont plus adaptées, donc voilà comment on imagine l'avenir avec aussi quelques enclos comme celui des ours qui ne sont plus complètement aux normes, qui répondent aux normes proprement dites mais dont on se doute que, d'ici peu, elles ne répondront plus et qu'il s'agira soit d'adapter soit malheureusement de remplacer par des espèces plus locales, s'inscrivant peut-être dans cette volonté de développement d'une connaissance et d'une compréhension de la biodiversité et de notre région.

Stimuler tout en apprenant nous ramène aussi peut-être – dernière petite référence avant de répondre à vos questions – l'étymologie de ce mot ludique de cette fontaine en rappelant que Scola évoque la fois le côté ludique, loisir et aussi l'étude et c'est bien dans cet esprit-là que nous avons travaillé de bon augure pour l'avenir de ce Parc.

Mais revenons à cette fontaine. Je ne vais pas détailler l'ensemble de ses atouts mais il me semble que les descriptifs et les images du rapport sont suffisamment explicites – d'autres l'ont aussi dit – soulignant la volonté qui était la nôtre et qui le sera tout au long du suivi de ce chantier de nous inscrire dans ce lieu patrimonial – c'était important – dans son histoire et dans les perspectives que je viens d'évoquer. Nous sommes bien dans le respect de cette terre de liberté, pour paraphraser le rapport et les mots de mon collègue lors de la précédente restauration il y a 20 ans.

Je m'attarderais donc peut-être un peu plus sur les questions qui ont été nombreuses. Les dernières ne m'ont pas été annoncées alors j'espère que j'y répondrai au mieux mais je vais commencer par la question sur la sécurité qui, comme je l'ai dit, était au centre de notre préoccupation, non seulement pour ce rapport mais aussi depuis plusieurs années suite à l'évolution des normes que nous connaissons. Une évolution que l'on peut regretter, dénoncer parfois, essayer de freiner, mais qui existe et auxquelles nous devons nous conformer.

Un dernier rapport du BPA de 2019, sur lequel nous nous sommes basés pour repenser ce lieu, fait état de neuf recommandations de sécurisation du lieu afin de répondre à nos responsabilités de propriétaire en cas d'accident. Je vous passe les quinze pages mais je l'ai là s'il intéresse quelques conseillers généraux. Je le mets volontiers à disposition mais je ne vais peut-être pas m'attarder sur ces neuf recommandations.

Alors parmi ces neuf, je vais peut-être reprendre quelques-unes qui ont été évoquées. Peut-on continuer avec cette hauteur de 18 ou 20 cm dont il est question dans les recommandations de la société des ingénieurs et des

architectes relatives à la protection contre les accidents dans les bâtiments, règlement dans lequel il est dit que les pataugeoires et étangs situés dans une zone de jeu doivent avoir une profondeur maximale de 20 cm ? De ce point de vue, vous aviez raison, la question reste ouverte, néanmoins je vous signale c'est une question qui nous occupe depuis 3-4 ans avec des demandes d'autorisation, des avis divergents suivant les normes que l'on considère et puis aussi un projet cantonal en cours de révision qu'il s'agit d'anticiper pour ne pas nous retrouver dans une situation difficile d'ici peu.

Donc de ce point de vue-là, il reste un certain questionnement et une certaine ambiguïté sur la validité de ces normes, sur la nécessité de se situer en dessous de 18 cm, néanmoins certaines analyses et notamment le rapport du BPA disent que la surveillance des bains publics n'est pas réglée par la loi mais d'une obligation découlant de la règle générale du risque qui dit que *"[...], quiconque crée un état de fait dangereux doit faire tout ce qui est raisonnablement exigible pour éviter un éventuel dommage."* et cette règle-là est interprétée de façon différente aujourd'hui. Dès lors, il se pourrait bien que d'ici peu on doive rapidement revenir si la hauteur de l'eau n'est pas réglementaire, la baisser petit à petit et finalement avoir un garde-bain dont on a fait le calcul et qui s'élèverait à CHF 41'000 par année.

Enfin, je vous passe tous les articles réglementaires mais je vous rassure sur le fait que la fontaine est conçue néanmoins de manière à ce que les hauteurs plus au moins réglées oscillent entre 0 et 12 cm, ce qui permet – si c'était la volonté des Verts ? – de pouvoir tremper les pieds, voire un peu plus suivant l'âge. Et puis, on pourra adapter – c'est prévu dans le projet – la hauteur d'eau de 0 à 12 cm suivant les conditions et suivant l'usage qu'il en sera fait.

Concernant la responsabilité de la Ville – pour reprendre la question du PLR et je crois aussi des Verts – relative aux risques d'accidents, avec la chute d'eau ou les modules à grimper, eh bien les installations, vous pensez bien, répondent évidemment aux normes en vigueur SIA/BPA ainsi qu'aux recommandations qui accompagnent ces normes, c'est-à-dire celles spécifiques du BPA pour les bassins. Sinon, rappelons ce que vous savez peut-être, les enfants – mais c'est propre à tous les espaces de jeux pas seulement à cette fontaine ludique – demeurent sous la responsabilité de leurs parents et que toute utilisation non conforme de l'usage ne peut pas impliquer la responsabilité de la Ville.

Par ailleurs, comme témoigne l'importance que nous avons accordée à cette question, tous les acteurs impliqués ainsi que les experts du BPA ont mis en place un groupe de travail pour contrôler et valider la conformité de ces aménagements et finalement – un petit exemple – le haut sera rendu inaccessible grâce à un grillage camouflé par la végétation. Ne me demandez pas comment mais c'est justement la responsabilité de l'architecte paysagiste de faire ça.

Pour les Verts, a été évoquée la question d'une réflexion minime plus raisonnable. Sans reprendre la liste des neuf recommandations du BPA, on peut citer par exemple les CHF 100'000 qui étaient nécessaires à la remise en état du traitement d'eau exigée par le SCAV et c'est justement ce point qui nous a coûté passablement ces dernières années pour arriver à avoir une qualité d'eau suffisante. Une somme donc importante, sans compter évidemment les autres mises aux normes qu'il faudrait faire. De ce point de vue, le projet nous a vraiment semblé pertinent et répondre aux exigences qu'on attend pour ce site et on n'a pas souhaité s'engager dans une réflexion a minima. Après, on peut encore réduire cascade et toboggan mais évidemment que l'attrait sera différent.

Il y a eu évidemment la question de l'entretien et des possibilités de pannes. Est-ce qu'elles seront plus conséquentes qu'aujourd'hui avec les jets d'eau et les buses ? Il y a des plus et des moins dans l'évaluation des coûts – vous le retrouvez dans le rapport à la page 9 – mais c'est une question légitime. Peut-être pour vous rassurer, on n'a évidemment pas improvisé ; on n'est pas dans une technologie nouvelle et les jets du fabricant Vortex qui seront utilisés sont garantis 25 ans. On espère que cette garantie fonctionne mais sachez aussi que l'entreprise est leader dans ce domaine et qu'on n'est pas entré dans des particularismes. Ce sont des pièces qu'on peut changer facilement, qui sont standards et ça c'est aussi des éléments importants avec des risques moindres de ce point de vue.

Pour les panneaux solaires – je vous rassure aussi – c'est un système qui nécessitera peu d'énergie, seulement quatre mois par année. Ce n'est évidemment pas utilisé toute l'année et puis, comme certains l'ont évoqué, il devrait y avoir à terme des panneaux solaires sur la faisanderie.

Ensuite, est-ce que les arbres seront conservés ? Oui, évidemment, il n'y a qu'un arbre dans le périmètre et il sera conservé. Il y a une volonté d'avoir un ombrage et des assises plus importantes et, pour répondre à une autre question des Vert'libéraux, c'était dit dans le rapport.

Petite question peut-être un peu annexe : est-ce que la fontaine monument répond aux normes ? Je n'ai pas été mesurer la profondeur de la fontaine monument. J'irai mettre quelques cailloux alors mon collègue Théo Huguenin-Elie me reprendra si je vais réduire le fond de la fontaine mais néanmoins les normes pour les monuments et les sculptures ne sont évidemment pas les mêmes que pour les fontaines ludiques, et donc pour les jeux, et ma fois il arrive peut-être que les enfants puissent y monter dessus mais bon voilà nous serons attentifs à cette question et, le cas échéant, on pourra évidemment réduire la profondeur de notre fontaine monument.

Pour les valeurs, je crois qu'elles se poursuivent – c'est une question des Vert'libéraux – et je crois que le projet, de ce point de vue-là, est assez explicite. Il y a une volonté de jouer, de découvrir et il y a différents niveaux d'eau possible, donc cette idée de découverte par le jeu est omniprésente et

tout l'imaginaire qui rappelle notre âme d'enfant, comme l'a évoqué la représentante du parti socialiste, participe à ces valeurs qu'on a souhaitées. L'inscription aussi dans l'histoire, dans un patrimoine, fait partie de ces valeurs que défend cette fontaine ludique.

Une volonté donc de tenir compte de la chaleur – comme je l'ai dit pour le toboggan – mais il y aussi une volonté d'accroître les espaces d'ombre pour pouvoir profiter de cet espace quand il fait aussi parfois moins chaud qu'en plein été, donc toutes des questions qui ont été évoquées.

Pour la question public-privé, il y avait une nécessité d'aller rapidement de l'avant, notamment suite à toutes les mises aux normes. On avait obtenu une année de dérogation il y a deux ans mais ensuite il s'agissait de remettre le projet, de repenser le projet. On a demandé une deuxième dérogation et, de ce point de vue-là, il s'agissait d'aller de l'avant mais chaque fois qu'on peut on cherche à travailler en partenariat public-privé. On l'a fait par exemple pour toutes les places de jeux des écoles et puis je peux vous dire qu'on a obtenu normalement – je touche du bois ! – une réponse très positive, avec quelques dizaines de milliers de francs de la Fondation Federer, pour une place de jeux dans un quartier de notre Ville. C'est donc vraiment une préoccupation qui est la nôtre pour cette fontaine ludique et je crois qu'il était aussi de notre responsabilité d'investir pour cette fontaine.

Voilà, j'espère avoir répondu à l'entier des questions. Je réponds volontiers à celles que j'aurais oubliées et je vous remercie pour votre enthousiasme et votre soutien de ce rapport.

Mme Lara Zender, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas bien entendu. Concernant la question qu'on avait sur les deux jeux tourniquet et bim-bam qui étaient sur le côté, je n'ai juste pas entendu ce que vous avez répondu.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je n'ai pas répondu.

RIRES

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Certains membres des Verts regrettent quand même la forme de ce rapport et d'autres rapports aussi qui ont tendance à peindre le diable sur la muraille.

Si je reprends le paragraphe 4, en page 4, donc concernant ces 20 cm d'eau qui ont été un petit peu extrapolés à 18 cm – ou le contraire plutôt – c'était une part importante de ce demi-million de crédit demandé ; c'était quand même énorme et ça s'est joué sur la sécurité émotionnelle car on est tout d'accord sur la sécurité, surtout si c'est nos enfants.

Finalement, on remarque que ce n'était pas 20 cm mais 18 cm et qu'on était donc dans les coûts. L'explication naturellement de dire *"Oui, mais bientôt on ne sera plus dans les coûts."*, c'est quand même un peu léger pour un demi-million.

On regrette un petit peu et on va encore réfléchir à la position du groupe des Verts.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais commencer par la plus simple des réponses, celle du bim-bam. Alors si vous avez regardé évidemment le plan, vous voyez que les jeux qui sont justes en dessous sont remplacés par la fontaine et le toboggan. Nous regarderons si nous pouvons les mettre à un autre endroit de cette place de jeux.

Quant à peindre le diable sur la muraille, je ne crois pas. Je crois qu'il s'agit de se mettre parfois à la place des services. Honnêtement, je ne mens pas en disant qu'on a passé des dizaines et des dizaines d'heures à écrire des lettres au SCAV, à échanger avec le SCAV, à échanger avec les différents bureaux de prévention, à regarder ce qu'on avait droit. Je vous mets volontiers entre les mains le rapport du BPA sur la prévention.

Aujourd'hui, vous recevez non-stop des réclamations. On est dans une situation où je ne dirais pas qu'on va jusqu'au procès mais on est constamment attaqués pour des questions de sécurité et je le vis très régulièrement au sein de l'École. Je crois qu'aujourd'hui il y a une sensibilité très forte, il ne n'agit pas pour nous de peindre le diable sur une muraille. Je n'ai pas dit aujourd'hui autre chose que pour l'instant ces 20 cm sont autorisés, qu'il y a beaucoup de discussions sur ces 2 cm – on le sait – et qu'on est en train de réviser clairement le programme de protection au niveau cantonal ainsi que la réglementation concernant les bassins.

On a discuté très régulièrement avec le Canton et avec le SCAV de la nécessité d'avoir des gardes-bain donc tout cela sont des questions réelles qui se posent tous les jours au service et, au bout d'un moment, on se dit mais qu'est-ce qu'on fait ? Et c'est ça, on a préféré renverser la problématique et faire une fontaine ludique qui est aux normes, qui répond aussi à ce qu'on veut pour ce lieu, dans l'enthousiasme que les autres groupes ont relevé. Je crois donc qu'à un moment donné, plutôt que de courir finalement derrière des problématiques qui vont venir et dont on sait qu'elles vont venir, on a préféré les anticiper et puis créer ce projet qui pour nous répond à l'ambition qu'on veut pour ce lieu.

Voilà, j'espère quand même vous avoir convaincus. Il ne s'agit vraiment pas de faire peur pour faire peur mais d'anticiper des problèmes qui se posent tous les jours et qui vont assurément revenir.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne doute pas une demi-seconde de la parole de notre Conseil communal, et il le sait, mais j'aurais aimé – je pense que plusieurs d'entre nous aussi – que ce soit alors stipulé dans le rapport, par exemple qu'il mette ça dans ce paragraphe *"ainsi une surveillance permanente du plan d'eau serait exigée sans adaptation d'aménagement"* ou dire *"on a interprété ou on a imaginé que plus tard ce serait etc., etc."*.

C'est ce genre de direction qu'on nous fait prendre que le Conseil général trouve déplorable.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je demande deux minutes de suspension.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Karim Boukhris, Président : Mesdames, Messieurs, je vous invite à reprendre place.

Est-ce que nous pouvons passer aux votes ou est-ce qu'il y a une annonce à faire avant ? Je ne crois pas c'est le cas.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts sera partagé.

M. Karim Boukhris, Président : Très bien. Nous allons donc pouvoir passer à l'examen de détail. L'entrée en matière n'étant pas combattue, on passe au vote de l'arrêté.

L'arrêté est accepté par 32 voix contre 2 (5 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Nous allons donc pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour.

Rapport du Conseil communal

relatif à l'introduction d'une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles

(du 17 février 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de sa session du mois de mars 2019, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté les dernières réformes fiscales proposées par le Conseil d'Etat pour les personnes physiques et les personnes morales. Celles-ci sont venues s'ajouter aux différentes mesures prises à partir de l'année 2013. Il est à relever que la volonté affichée du Conseil d'Etat était de parvenir à une réforme plus ou moins neutre pour les communes : leurs pertes étaient estimées alors à CHF 45'910'000.- et les recettes compensatoires à CHF 41'520'000.- ; le bilan final de la réforme affichait CHF 4'390'000.- de perte, mais devait être compensé par les effets dynamiques de la réforme estimés entre CHF 3'600'000.- et 7'200'000.-. Selon les conclusions formulées en page 33 du rapport 18.044, *"la réforme est équilibrée pour les communes. Même avec le scénario le moins optimiste concernant les effets dynamiques attendus, les communes n'auraient ensemble que l'équivalent d'environ 0.1 point d'impôt (CHF 700'000.-) de conséquence négative à absorber"*.

Pour en arriver à ce résultat annoncé comme certain, trois mesures compensatoires liées à des taxes complémentaires avaient été prévues pour remédier partiellement aux pertes engendrées pour les communes :

- L'introduction d'une taxe foncière, entrée en vigueur en 2020 avec moult difficultés, estimée à CHF 2'045'000.- pour notre ville par le Conseil d'Etat et qui devrait plutôt rapporter CHF 1'848'000.- selon les calculs effectués par nos soins,
- Une révision de la loi sur le traitement des déchets qui permettrait de revoir la part de l'impôt finançant cette tâche ; le gain potentiel estimé se monte à CHF 943'000.-. À noter que, pour le moment, cette révision n'est pas encore menée à terme et que le projet est actuellement retourné en commission,
- La possibilité de percevoir des taxes pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles à partir de 2021 pour peu que les autorités communales légifèrent avant le mois d'avril 2021.

Cette dernière taxe devait à l'origine s'inspirer de celle sur l'électricité calculée sur la base de la puissance. Le rapport 18.044 énonce en page 30 : *"comme annoncé dans le programme de législature, l'avant-projet de loi sur les routes et voies publiques (LRVP) validé par le Conseil d'Etat en juin 2018 offre aux communes une nouvelle marge de manœuvre pour l'usage accru du domaine public en leur laissant la possibilité d'appliquer les mêmes principes que pour les réseaux électriques pour le passage des réseaux souterrains d'énergie dans le domaine communal"*.

Sur la base du calcul sur la puissance, la redevance aurait dû rapporter potentiellement CHF 2'899'000.- (rapport du Conseil communal du 7 mars 2019). Or, le Conseil d'Etat a, en fin de compte, sans argumentation ni consultation, basé cette taxe sur la base d'un calcul de distance linéaire, en contradiction avec ce que le rapport 18.044 annonçait. Ce faisant, la redevance passait à CHF 310'000.- pour notre ville, ce qui représente un manque à gagner de CHF 2'589'000.- par rapport à la compensation attendue.

Cette diminution de revenus s'ajoute naturellement aux pertes fiscales engendrées par la réforme, sous-estimées par les autorités cantonales, et contribue à l'augmentation des difficultés financières de la Ville. Cette situation rend dès lors d'autant plus importante l'acceptation de ce rapport.

Base légale

À la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) le 1^{er} janvier 2020, le Conseil d'Etat a édicté le 1^{er} avril 2020, un arrêté relatif à la redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles (entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020 ; RSN 735.101) permettant aux communes de prélever une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles (art. 77 LRVP) et précisant en son article 4 :

¹ *La redevance est la contrepartie de la mise à disposition du domaine public.*

² *Elle est d'au maximum CHF 1.30 par mètre linéaire de conduite utilisant le domaine public routier.*

³ *La redevance est annuelle.*

Cette redevance peut être librement perçue à choix pour chaque type de conduite à l'exception de celles concernant l'électricité dont le cas est réglé par les législations fédérale et cantonale, les télécommunications qui font l'objet d'une exonération fédérale et l'évacuation des eaux claires.

Sont donc concernées les conduites le chauffage à distance (CAD), l'eau potable, les eaux usées et le gaz.

Afin de percevoir cette redevance, votre conseil doit légiférer sur cet objet.

Proposition

Même s'il est par principe peu favorable à l'introduction de nouvelles taxes, en particulier lorsqu'elles sont introduites à la place de l'impôt, il paraît indispensable au Conseil communal d'appliquer, dès cette année, cette redevance pour toutes les canalisations et ceci en fixant le montant maximal autorisé par le canton.

Nous avons joint à ce rapport le tableau les chiffres tels qu'ils ressortent dans notre ville après les réformes fiscales entreprises depuis 2013. Votre autorité peut ainsi considérer l'ordre de grandeur des sommes qui font défaut pour faire fonctionner le ménage communal et constater les différences notables entre ces chiffres et les promesses et perspectives exprimées par nos autorités cantonales.

	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Personnes physiques	76.7	83.6	83.4	85.1	82.2	81.7	82.1	75.9	69.3
Frontaliers	12.0	12.8	11.8	11.8	13.1	12.9	14.3	14.3	12.4
Personnes morales	32.5	20.5	17.9	13.2	14.1	15.1	12.8	11.4	9.2
Impôt foncier	1.5	1.3	2.0	1.9	2.0	2.2	1.9	4.1	3.9
Recettes administratives	2.5	2.6	2.2	1.9	1.7	1.9	2.2	1.9	2.0
Charges administratives	-3.2	-3.4	-3.7	-3.6	-3.2	-3.3	-3.0	-3.2	-3.2
Total	122.0	117.4	113.6	110.3	109.9	110.5	110.3	104.4	93.6

Conséquences sur les finances

Les montants qui pourraient être prélevés et qui ont déjà été inscrits dans le budget 2021 sont les suivants :

	Mètres linéaires	Montant total encaissé pour une taxation à CHF 1.30
CAD	12'060	CHF 15'678.00
Eau potable	84'630	CHF 110'019.00
Eaux usées	71'730	CHF 93'249.00
Gaz	69'460	CHF 90'298.00
Total		CHF 309'244.00

Les mètres linéaires sont pour l'instant donnés à titre indicatif, ceux-ci devant être contrôlés chaque année en fonction des travaux effectués sur les réseaux. Ils constituent cependant le socle inférieur pour 2021.

Les effets de ces redevances ne devraient en principe avoir des conséquences que minimales sur les prix facturés des matières concernées.

Conséquences sur les ressources humaines

La facturation de cette redevance est aisée car, à part l'établissement exact des longueurs de conduites, seules quatre factures devront être émises par année. Ces tâches peuvent donc être englobées dans les tâches quotidiennes de nos collaborateurs.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Le présent rapport s'inscrira dans les lignes fixées par le programme de législature en cours d'élaboration.

Le Conseil communal entend par ailleurs utiliser au maximum les moyens à sa disposition pour retrouver des comptes équilibrés.

Collaboration intercommunale

Renseignement pris auprès du Service des communes, seule la commune du Landeron a mis en place cette redevance. Son montant a aussi été fixé à CHF 1.30 par mètre linéaire.

Éléments relatifs au développement durable

Les taxes portant sur les conduites d'eau et de gaz peuvent être considérées comme favorables sur le plan écologique puisqu'elles renchérissent (par ailleurs de manière presque insensible !) des éléments naturels et non renouvelables dont il convient d'avoir une utilisation parcimonieuse, et en particulier le gaz qui contribue à l'effet de serre.

On peut en revanche regretter l'aberration qui consiste à taxer les conduites du CAD même si c'est très modestement. En l'occurrence, la ville se trouve dans une situation financière telle que nécessité fait loi. Si l'arrêté du Conseil d'Etat devait être modifié et nous permettre d'obtenir des recettes financières plus conséquentes sur les autres points, le Conseil communal vous proposerait vraisemblablement de renoncer à percevoir cette redevance.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie le 25 janvier 2021 qui l'a accepté par 9 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter le règlement ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

Le chancelier

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

- Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020¹ ;
Vu l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles du 1^{er} avril 2020² ;
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964³,

arrête :

Article premier. - Le présent règlement fixe la redevance pour l'usage du domaine public routier communal par les conduites industrielles.

Art. 2 ¹Il s'applique aux conduites industrielles suivantes sises dans le domaine public routier communal :

- conduites du réseau d'adduction d'eau potable ;
- conduites du réseau d'évacuation des eaux usées ;
- conduites du réseau de chauffage à distance ;
- conduites du réseau de gaz.

²Il s'applique aux conduites industrielles de tiers comme à celles appartenant à la commune.

Art. 3 Le règlement ne s'applique pas aux conduites industrielles d'évacuation des eaux claires, de distribution de l'électricité ou relevant de la législation fédérale sur les télécommunications.

Art. 4 ¹La redevance est la contrepartie de la mise à disposition du domaine public.

²Elle est de CHF 1.30 par mètre linéaire de conduite utilisant le domaine public routier communal.

³La redevance est annuelle et déterminée sur la base du réseau existant au 31 octobre de chaque année.

¹ RSN 735.10

² RSN 735.101

³ RSN 171.1

Art. 5 ¹Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.

²Le Conseil communal est chargé de son exécution, après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 23 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Karim Boukhris

La secrétaire

Ilinka Guyot

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Précisons d'emblée que le groupe PLR acceptera cette nouvelle taxe, contraint et forcé, la mort dans l'âme, un trépas concernant aussi une ville qui dépérit à coups de harpon dans sa coque, colmatée à la hâte. L'horizon des grandes aventures s'éloigne pour devenir imperceptible.

Aux taxes cantonales et fédérales ad hoc, s'ajoute désormais la redevance communale concernant les conduites industrielles des eaux potables et usées, du gaz et, pour comble, le chauffage à distance. Nous devons cette joyeuseté à la modification récente de la loi par le législatif cantonal, donc par l'État, d'ailleurs sans que celui-ci n'ait précisé la manière de prélèvement. Les mesures compensatoires promises des pertes communales, dites mineures, s'élèvent ici à des sommes toutes sauf mineures. À cette aune, le rapport est léger, au point de minimiser, sans chiffrer, le coût dévolu aux bénéficiaires des raccordements. Le déficit structurel des recettes de La Chaux-de-Fonds compromet gravement un équilibre financier possible. Toutes les stratégies deviennent plausibles afin d'y porter remède ; celle-ci n'est sûrement pas la plus vaillante.

En se référant aux 85% des actionnaires de Viteos et des autres prestataires concernés, leur passage "à la caisse" se retrouvera ultérieurement et sans peine dans la facturation aux consommateurs. Un peu de cynisme permet de dire que cette taxe touchera de façon plus homogène le citoyen alors que l'impôt concerne toujours spécifiquement la même cohorte de contribuables. Évitant de justesse l'hémorragie financière, la Commune peut s'estimer heureuse que le calcul de cet authentique impôt ne soit soumis à la puissance fournie. Cependant, nous déplorons la qualification de la taxe d'un "peu de chose" quand l'image de la Ville se ternit à nouveau auprès des investisseurs. Déjà frileux, ces derniers, ainsi que les entreprises, verront leur "peu de chose" creuser leurs budgets, passablement malmenés par une pléthore de taxes, de conditions et de normes dissuasives, sans même considérer les aléas des métiers aux recettes fluctuantes. La prospérité commune se mesure aux emplois générés et à la confiance réciproque des protagonistes ; il est hasardeux de snober la main nourricière.

Donc résignés, nous acceptons l'inévitable, avant de considérer la taxe sur l'air que nous respirons.

Avec mes remerciements pour votre attention.

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Vert'libéraux ont pris connaissance dudit rapport. L'historique de l'introduction de cette taxe nous laisse dubitatifs à plus d'un titre, en particulier la façon dont l'État a battu les cartes et l'aberration, relevée dans le rapport, de taxer les conduites du chauffage à distance.

Nous sommes conscients que le budget de notre Ville est déficitaire et qu'il est primordial de trouver des nouvelles sources de revenu pour assurer

le bon fonctionnement et la qualité des prestations offertes aux citoyens. Je voulais vous parler du chauffage à distance mais je vais rebondir sur l'amendement du POP que nous soutiendrons avec plaisir.

D'autre part, est-ce que le Conseil communal a tenté de prendre les devants en essayant de négocier avec les entités touchées par cette taxe pour éviter que ces dernières ne répercutent directement ces coûts supplémentaires sur la facture du citoyen ?

Au vu de ce qui précède et sensible aux finances de la Ville qui semblent prendre également le chemin des canalisations, les Vert'libéraux soutiendront avec plaisir ledit rapport si l'amendement POP est accepté mais du bout des lèvres si celui-ci ne passe pas.

Merci.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Très brièvement, pour celles et ceux qui n'auraient pas lu le rapport et qui n'auraient pas écouté mes préopinants, il s'agit donc de taxer le chauffage à distance, la conduite d'eau potable, l'évacuation des eaux usées et le gaz que la loi nous autorise.

À priori, les Verts ne sont pas très favorables car la taxe n'est pas en fonction de la consommation et donc pas incitative à l'économie. De plus, gaz et chauffage sont dans le même panier. Bref... Mais a-t-on le choix ?

Réponse de manière un peu moins brève, toujours pour celles et ceux qui n'auraient pas lu ce bon rapport et surtout pour celles et ceux qui auraient la mémoire courte au mauvais moment, c'est-à-dire uniquement avant les élections cantonales, ce que le rapport – et c'est là qu'il est très intéressant – dit clairement et presque diplomatiquement, c'est que, un, grâce à la brillantissime gestion des deniers publics de notre Ville par notre ex conseiller communal. Deux, grâce aux prédictions ou prédications totalement erronées de ce même conseiller communal de la Ville et peut-être ex futur conseiller d'État du Canton, pour autant que la population n'ait pas la mémoire courte.

J'ajouterais que, grâce aux confiscations uniques de la manne géotopographique par ce même personnage, le Conseil communal, le Conseil général et les Verts n'ont pas d'autre choix que d'accepter ce rapport.

Vous l'avez compris, on acceptera le rapport.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP a pris connaissance de ce rapport avec colère et annihilation. Non pas contre ce rapport en soit, ni contre le Conseil communal, mais bien contre les raisons qui poussent à nous retrouver en débat ce soir.

La colère tout d'abord, car une nouvelle fois le Canton se moque de nous, se moque des communes. La grande réforme censée permettre au

Canton et à sa population de retrouver une dynamique positive est en fait une nouvelle réforme qui plonge la tête des communes sous l'eau. Les communes qui sont déjà dans de grandes difficultés se retrouvent alors aussitôt au bord du gouffre, La Chaux-de-Fonds en tête.

Une réforme censée être neutre mais qui a coûté plusieurs millions à notre Commune qui ne pourront pas être compensés, comme promis pourtant par le Canton. Dans ce dossier, d'une compensation de près de 3 millions on se retrouve à une compensation de CHF 300'000.-, seulement pour trois mois.

Ce n'est plus une louche mais un véritable fossé qui sépare les prévisions cantonales de la réalité des communes. Quelle surprise de constater que le Canton ne soit pas capable de faire une estimation à peu près correctement avant de proposer de telles réformes ! Dans ces conditions, force est de se demander si on peut encore se fier au département des finances.

Colère et aussi indignation, le groupe POP constate une fois de plus que la patate chaude est renvoyée aux communes. Le Canton se charge de sa réforme et laisse aux communes la responsabilité de trouver des solutions ; ici, il s'agit d'introduire des taxes sur les conduites industrielles. Le POP est généralement opposé aux taxes qui sont injustes et qui ne tiennent pas compte de la capacité financière des personnes concernées ; ce rapport n'a donc pas fait le bonheur du POP sous ce point non plus.

D'un autre côté, le POP est bien conscient de la situation financière de notre Commune et ne peut pas cracher sur CHF 300'000.-. Placé devant ce dilemme, le groupe POP sera partagé entre celles et ceux qui sont très en colère contre le Canton, fâchés contre les taxes et qui manifesteront leurs mécontentements par une abstention et une autre partie du groupe qui est très en colère contre le Canton, fâchée contre les taxes mais qui constate que la Commune est pieds et poings liés et votera ce rapport sans aucun plaisir et avec la conviction que c'est la seule possibilité qui échoit à la Ville et à notre Autorité.

Cette acceptation dépendra par contre du fait que notre amendement soit approuvé par cet hémicycle, amendement qui considère que le chauffage à distance – le c'est-à-dire – coûte déjà plus cher que l'énergie et qu'il ne faut pas péjorer ce moyen qui a l'immense avantage de réutiliser l'énergie de nos déchets. Un amendement qui propose donc un retrait de cette taxe sur ce point.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à l'introduction d'une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles dont nous remercions les auteurs.

Notre groupe juge que les réformes fiscales menées par le Canton, entre 2013 et 2019, étaient nécessaires afin de ne pas péjorer l'attractivité fiscale cantonale. Cette volonté s'inscrivait dans une dynamique positive permettant aux entreprises établies sur notre territoire d'y rester et de voir s'y implanter de nouvelles sociétés dont les revenus fiscaux ne sont pas négligeables.

Néanmoins, le groupe UDC est très mécontent que les promesses faites par le Canton, lors des dernières réformes fiscales, ne soient pas tenues et que ce soit de nouveau à la Ville de La Chaux-de-Fonds d'en faire les frais. Ceci n'est pas correct de la part de l'État qui prône sans cesse l'unité cantonale et la volonté d'exercer une collaboration positive avec les communes.

En effet, l'État avait notamment proposé, lors de l'acceptation des réformes fiscales, que les communes puissent facturer une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles basée sur le calcul de la puissance selon un principe identique à ce qui existe déjà pour les conduites électriques et qui correspondait à un montant total estimé pour la Ville de la Chaux-de-Fonds à CHF 2'900'000.-. Or, il est tout à fait choquant que, au travers d'une décision unilatérale, le Conseil d'État ait, en avril 2020, modifié la méthode de perception de la redevance en la calculant au mètre linéaire, soit CHF 1.30 par mètre, ce qui correspond à un montant total pour les conduites de chauffage à distance, eau potable, eaux usées et gaz pour l'ensemble de la Ville de la Chaux-de-Fonds de CHF 309'244.-. Le manque à gagner par rapport au montant initial prévu est donc de CHF 2'589'000.-, ce qui est colossal, absurde et dénué de tout sens.

Malgré cette situation, le groupe UDC, bien qu'opposé à toute nouvelle taxe ou impôt, estime, vu l'état actuel des finances de la Ville, que cette nouvelle taxe est nécessaire et qu'elle n'aura qu'un très faible impact sur le consommateur final. Dès lors, nous accepterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport qui nous est proposé ce soir et de l'arrêté qui l'accompagne avec intérêt, mais aussi avec un certain désabusement, beaucoup d'interrogations et, pour tout dire, avec mauvaise humeur.

Au niveau comptable, tout d'abord, alors qu'on pouvait légitimement tabler sur des redevances pour une utilisation accrue du domaine public se montant à près de CHF 2.9 millions, selon le rapport du Conseil d'État 18.044, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un montant dépassant à peine les CHF 300'000.-. À l'évidence, ce n'est pas de cette manière que nous pourrions retrouver une situation équilibrée de nos finances publiques ; un élément de plus – si c'était nécessaire – qui plaide en faveur d'une meilleure prise en compte des charges géotopographiques.

Ensuite, sur le plan du rapport aux institutions entre elles. En effet, lors des dernières réformes fiscales acceptées par le Grand Conseil en 2019, il était question que les modifications se soldent au final pour les communes par un effet pratiquement neutre en leur offrant la possibilité pour elles de compenser les manques à gagner par des recettes supplémentaires, notamment sous forme de taxes.

En modifiant finalement sans concertation les bases de calcul retenues jusque-là, les autorités cantonales nous font assister à un épisode regrettable qui ne va pas sans questionner le rapport de confiance qui doit normalement exister entre les communes et l'État, alors qu'aujourd'hui plus que jamais nos institutions doivent pouvoir avancer main dans la main.

Enfin, d'un point de vue de l'idéologie, car le fait de chercher régulièrement à faire diminuer l'impôt pour le remplacer par des taxes est profondément antisocial et favorise les inégalités et ne correspond pas du tout aux valeurs socialistes. Après être passé par tous les états d'âme, notre groupe acceptera finalement la marge de manœuvre qui nous est donnée, mais uniquement parce que la conséquence sur les ménages sera vraiment minime, voire même nulle, si Viteos ne répercute pas cette taxe sur les consommateurs. À ce propos, nous ne pouvons qu'inciter très vivement le Conseil communal pour qu'il fasse son possible auprès de Viteos pour qu'il en soit ainsi. À ce sujet, c'est l'occasion de dire qu'on soutiendra l'amendement du POP qui finalement, quelque part, va dans notre sens.

En acceptant ce rapport, nous entendons indiquer aussi notre ferme volonté de ne pas rester figés sur des positions dogmatiques, mais au contraire de travailler à la recherche de solutions qui permettent à la fois de tendre à l'équilibre de nos finances, tout en préservant les plus fragiles de nos habitants.

C'est dans cet esprit que nous pouvons d'ores et déjà affirmer que nous n'accepterons pas l'augmentation de la taxe déchets, qui elle aura des conséquences beaucoup plus importantes sur la population, sauf si cette augmentation est accompagnée par des mesures compensatoires très substantielles pour les familles les plus défavorisées, comme par exemple le fait de leur offrir des sacs poubelles taxés.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'élue du Centre a pris connaissance du rapport relatif à l'introduction d'une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles.

D'emblée, il regrette qu'une telle mesure soit proposée par le Conseil communal car il s'agit tout bonnement – osons le dire – d'une taxe supplémentaire ; Le Centre s'inquiète.

Un exemple : l'introduction d'une taxe foncière, entrée en vigueur en 2020 avec moult difficultés, a été estimée à CHF 2'045'000.- pour notre Ville

par le Conseil d'État. Or, selon un calcul communal, c'est CHF 1'848'000.- que cette taxe devrait rapporter. Conséquence : une perte de près de CH 200'000.-.

Quant à la révision de la Loi sur le traitement des déchets, elle n'est pas encore menée à terme et le projet est actuellement retourné en commission ; le manque à gagner se monte à CHF 943'000.-.

Aussi, percevoir une taxe pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles à partir de 2021 en est la conséquence et il conviendra de légiférer avant le mois d'avril 2021. Le Centre craint que celle-ci génère une augmentation pour les ménages de notre Ville car, au même titre que le Canton reporte ses charges sur les communes, l'entreprise principale, dans ce cas, pourrait reporter cette taxe sur les habitants.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le Centre comprend la nécessité de trouver de nouvelles recettes, aussi il acceptera l'introduction de cette redevance et donc le rapport et son arrêté.

Je vous remercie.

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie tous les groupes de leur mauvaise humeur et de leur colère – c'est aussi un peu les nôtres – et en particulier de leur compréhension face à cette proposition que nous leur faisons ce soir.

C'est un petit rapport désespérant qui ne promet rien, ne crée rien, n'ajoute, ni ouvre aucune nouvelle perspective. Par chance, vous l'avez vu ce soir, nous avons d'autres rapports qui eux donnent un élan, donne un dynamisme et montre ce qu'on aimerait faire et où on aimerait aller et, dans ce sens, c'est plutôt bien qu'il soit ce soir et qu'on n'en ait pas trois comme ça parce qu'effectivement c'est un peu désespérant. Une seule consolation – c'est vrai – il donne un petit peu de valeur à des ressources naturellement renouvelables comme l'eau et le gaz mais si peu ; c'est vrai que nous ne pouvions pas ne pas le présenter.

Alors c'est vrai que, à l'origine, on nous promettait des compensations à hauteur pratiquement des baisses fiscales qui nous étaient proposées et, à l'arrivée, vous le voyez, on a, en langage de banquier, des *peanuts* et qu'on peut se poser la question si ça vaut la peine de se lancer dans cette recherche de fonds-là, mais, vous l'avez dit, CHF 300'000.-, c'est déjà CHF 300'000.- et on ne peut pas les négliger, ce d'autant plus qu'il s'agit d'avoir une posture politique et symbolique, dans la mesure où, effectivement, on ne pouvait pas ne pas le présenter car on attend des appuis, on attend notre part de charges géotopographiques qui sont livrées par la Confédération. On doit donc montrer absolument aux partenaires qu'on est d'accord de faire un effort chez nous et qu'on avance dans ce sens-là et qu'on ne compte pas que sur les autres pour avancer. Dans ce sens-là,

effectivement, ça aurait été une aberration ; on n'aurait pas été crédibles au moment d'aller négocier des appuis et des aides à l'extérieur.

Donc, pour cette raison-là, nous avons présenté ce rapport. Après, c'est vrai qu'on pourra discuter de l'amendement POP, que bien sûr nous accepterons. Vous avez vu, c'est une somme risible de CHF 15'900.-, et, pour cette raison-là, on ne pouvait pas nous-mêmes proposer de ne pas la mettre ; c'est donc votre décision. Nous avons fait notre part de travail mais nous acceptons volontiers cet amendement.

Concernant les coûts, il n'y a pas de coûts pour le citoyen, pour les consommateurs. Alors c'est une bonne nouvelle mais je dirais que ce n'est pas quelque chose qui est amené à durer forcément toujours mais, dans un premier temps, tout ce qui concerne l'eau aura zéro coût. Zéro coût, pourquoi ? Parce que les taxes de traitement de l'eau sont suffisantes pour l'instant et, si je prends un exemple en 2019, nous avons pu mettre CHF 200'000.- dans une réserve. Effectivement, ça viendrait en diminution de ce qu'on met dans cette réserve mais, pour l'instant, la réserve est bien approvisionnée et nous pouvons continuer à l'approvisionner et, dans ce sens-là, il n'y aura aucun coût pour le citoyen.

Par rapport à cette réserve, effectivement, il est intéressant ou important pour nous d'en avoir une parce qu'il pourrait y avoir tout une série de projets qui pourraient être coûteux à moyen terme. Concernant le traitement d'eau, puisqu'on pourrait étudier un traitement séparatif de l'eau, c'est-à-dire d'avoir des conduites séparées, ou alors un système qui permettrait d'avoir des barrages pour que, quand il y a un orage, la STEP ne soit pas systématiquement inondée, on n'est encore, je dirais – il faudrait que je discute plus précisément avec mon collègue Théo Huguenin-Elie – qu'au stade de réflexion, que je sache.

Donc, à priori, concernant l'eau, il ne devrait y avoir aucune répercussion sur le citoyen consommateur. Sur le gaz, il devrait y en avoir une petite mais, je vous dirais, elle n'est pas chiffrée dans la mesure où le gaz est aligné sur le prix du mazout et on ne peut pas prévoir à l'avance ce que coûtera le gaz. Est-ce que ça prendra donc sur la marge ou pas de ce qui est enregistré sur le gaz ? À ce niveau-là, je n'ai aucun chiffre à vous proposer et aucune visibilité sur le prix du gaz ces prochains temps.

Je vous remercie donc de votre appui même s'il est de mauvaise humeur, d'une mauvaise humeur que nous partageons, et puis je crois avoir donné les éléments de réponse que vous souhaitiez et qui concernaient essentiellement ces répercussions pour les consommateurs.

Merci. Je reste à disposition si vous avez d'autres questions.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie, l'entrée en matière, malgré la fâcherie, ne semble pas combattue. Nous pouvons donc passer à l'examen de détail.

Alors nous sommes en présent d'un amendement déposé par le POP pour l'article premier et l'article 2. Je laisse la parole pour le développement.

Amendement du POP au Rapport du Conseil communal

L'introduction d'une redevance pour l'usage du domaine public routier par les conduites industrielles

Article 2, alinéa 1 (modifié) :

Suppression de :

~~- conduites du réseau de chauffage à distance ;~~

Article 2, alinéa 1 (nouveau) :

Il s'applique aux conduites industrielles suivantes sises dans le domaine public routier communal :

- conduites du réseau d'adduction d'eau potable ;
 - conduites du réseau d'évacuation des eaux usées ;
 - conduites du réseau de gaz.
-

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le CAD permet de réutiliser la chaleur du fruit de notre société protubérante et donc quelque chose de vertueux à ce niveau-là mais est aussi l'énergie la plus onéreuse, à l'heure actuelle, en termes de chauffage.

Nous trouvons donc que taxer le CAD n'est pas un bon signal et nous souhaitons que cette taxation ne soit pas mise en place aujourd'hui.

L'amendement est accepté par 38 voix contre 0 (1 abstention).

L'arrêté amendé est accepté par 37 voix contre 0 (2 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Il est 20h15. Nous allons faire une pause de 20 minutes, c'est-à-dire que nous reprenons nos travaux à 20h35. J'aimerais qu'à 20h30 les chefs de groupe se retrouvent autour de cette table pour discuter de la suite des débats.

PAUSE

M. Karim Boukhris, Président : Nous allons donc pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 650'000.- , dont CHF 450'000.- d'investissement net, pour le réaménagement des combles du Collège industriel en vue d'y installer l'atelier de numérisation et de restauration du Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville, reçu en donation par l'Institut suisse de la photographie (ISCP)

(du 23 mars 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Contexte

Créé en 1986, l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (ISCP) est un centre national de compétences en matière de conservation et de restauration des documents photographiques basé à Neuchâtel. La Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds a eu régulièrement recours à cet institut dans des projets de numérisation notamment de plaques de verre ([Fonds Jules Jacot-Guillarmod](#), [Louis Colin](#), [Service de la protection des monuments et des sites](#)).

Son directeur et fondateur, Christophe Brandt, prend sa retraite en mars 2021. Faute de repreneur, le conseil de fondation de l'ISCP, présidé par Thierry Béguin, a décidé sa dissolution. Ses statuts lui permettent d'offrir à une institution publique aux buts similaires l'ensemble de ses biens, soit le matériel de numérisation et de restauration d'une valeur de CHF 482'000.-, ainsi que sa fortune qui couvrira les frais de déménagement. Ainsi, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (BV) a été désignée comme un successeur naturel, dans la mesure où le Département audiovisuel (DAV)

assume des missions qui entrent parfaitement dans le cadre de cette donation. En effet, aujourd'hui, ce sont plus de 10'000 photographies du canton qui sont accessibles au grand public au travers du Réseau romand des bibliothèques ([RERO](#)). Le DAV pourra bénéficier de nouvelles infrastructures numériques et de restauration photographique d'une qualité exceptionnelle qui remplaceront des appareils vieillissants devenus obsolètes.

En outre, l'équipe de la BV comprend déjà un technicien audiovisuel avec formation d'ingénieur en informatique et les compétences nécessaires pour faire fonctionner ce matériel (longue expérience au sein de l'EPFL dans la gestion des données numériques et des réseaux); une collaboratrice scientifique spécialisée dans la partie conservatoire de la photographie ainsi qu'un relieur-restaurateur papier qui pourra bénéficier des nouvelles infrastructures liées à sa branche. Le parc de machines sera ainsi exploité de manière optimale, au moins sur une durée de 10 à 15 ans pour ce type d'appareils de très haute performance dont l'obsolescence n'est pas comparable avec un matériel informatique standard.

Évoquons encore que la Ville de Neuchâtel, membre du conseil de fondation de l'ISCP, ainsi que la Loterie romande, ont manifesté leur satisfaction à l'annonce du maintien dans le canton de Neuchâtel de ce parc de machines d'une haute valeur qualitative. Cet apport nous permettra de relever le défi de la préservation et de la diffusion de la photographie et de répondre aux exigences des bibliothèques suisses actuelles en atteignant les standards fixés par Memoriv.

Centre de numérisation et de restauration

L'accueil de ce centre numérique et de restauration photographique nécessite l'aménagement d'un espace dédié d'environ 130 m². La partie Est des combles de la Bibliothèque de la Ville, dans le bâtiment du Collège industriel situé à la rue du Progrès 33, a été retenue après analyse. Le 4^e étage héberge déjà des appareils pour le traitement des sons et des films (achat en 2019 d'un scanner à films 16 mm et 35 mm).

Le DAV numérise des documents issus de ses collections mais également régulièrement ceux émanant d'autres institutions cantonales pour des publications. Ce centre de numérisation performant profiterait ainsi non seulement à la Bibliothèque de la Ville, mais également à d'autres institutions du canton, dépourvues de possibilités de numérisation.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel* ([LSCP](#)) du 4 septembre 2018, le DAV a été reconnu par l'État de Neuchâtel comme centre de compétence. Cela signifie concrètement qu'il devient la référence pour le traitement de l'audiovisuel cantonal dans le

domaine du film et des sons. Par contre, dans la loi, il n'a pas été désigné comme centre de compétence pour la photographie. Il l'est de fait et par tradition pour les Montagnes neuchâteloises, mais c'est une évolution qui pourrait, grâce à cet apport important, être envisagée à moyen terme. C'est du moins le vœu de la direction de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de ses autorités.

Etude de faisabilité et projection future

Le Service des bâtiments et du logement (SBL) a mandaté un architecte de la place pour évaluer la faisabilité de l'aménagement des combles Est du Collège industriel. L'étude conclut à la possibilité et à la pertinence du projet. Le DAV bénéficierait de locaux plus vastes, mieux adaptés aux diverses tâches inhérentes à la numérisation et à la conservation des photographies. Devisés à CHF 650'000.-, les travaux incluent l'installation de fenêtres de toiture pour fournir l'apport en lumière naturelle. De plus, pour une question d'équilibre esthétique et de symétrie des ouvertures dans le toit, une pose de "velux" est également prévue dans la partie Ouest du Collège industriel, actuellement occupée par des laboratoires techniques du DAV (visionnement et numérisation). Ce besoin d'harmonie augmente donc sensiblement les coûts, mais c'est aussi une occasion de mettre aux normes ces espaces de travail dépourvus de fenêtres et non conformes à la Loi sur le travail (art. 15 OLT 3).

Il faut encore souligner que la Bibliothèque mène en parallèle une réflexion sur la création d'un pôle patrimonial pour la ville, notamment pour les Archives de la Ville qui ne possèdent pas de locaux de conservation dédiés. La variante privilégiée actuellement envisage une collaboration avec les Archives de l'État. D'ici 2027, le DAV devrait déménager dans de nouveaux locaux et travailler en synergie avec les autres partenaires ou secteurs présents sur le site (Archives de l'État, Archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Centre d'étude des langues internationales (CDELI), Imprimés Neuchâtelois (Montagnes), Fonds spéciaux de la BVCF, archives des Musées). Les combles du Collège industriel seraient alors investis par les secteurs liés à la lecture publique, adultes et jeunes (projet de rapprochement de la Bibliothèque de la Ville et de la Bibliothèque des jeunes). L'investissement fait par la Ville de La Chaux-de-Fonds seraient ainsi profitables à ce projet de développement qui répond aux nouvelles pratiques existantes aujourd'hui en Suisse et en Europe. Le déménagement de l'atelier de numérisation et de restauration de photographies en direction du centre patrimonial profiterait quant à lui à l'ensemble des institutions présentes sur le nouveau site.

Calendrier

Les travaux de réaménagement des combles devraient être réalisés entre 2021 et 2022 sous la responsabilité du Service des bâtiments et du logement (SBL). L'ISCP devant quitter l'Hôtel des postes de Neuchâtel au 31 mars 2021, un déménagement dans un local de stockage provisoire à La Chaux-de-Fonds est ainsi prévu. L'entreprise Viteos a accepté de mettre gracieusement à disposition des locaux qu'elle n'utilise plus sous la terrasse de la Bibliothèque de la Ville, ceci durant 18 mois. L'installation définitive des infrastructures techniques de numérisation et de restauration s'effectuerait dans le premier trimestre 2022.

Projet architectural et description des travaux

Dans sa séance du 27 août 2013, le Conseil général acceptait une demande de crédit pour l'assainissement de l'enveloppe de l'ancien Collège industriel. Dès lors, le volume entier des combles se trouve en condition d'être facilement transformé en locaux administratifs, sous réserve de les éclairer naturellement et de prolonger le réseau de distribution de chauffage.

La proposition de notre mandataire pour éclairer le mieux possible ces nouveaux locaux consiste en la mise en place de fenêtres de toiture de type "velux" sur les pans Nord et Sud sur le rang inférieur et de répartir en deuxième rang d'autres prises de jour sur un faux plafond translucide afin de créer une ambiance agréable au centre du bâtiment. Un système d'éclairage artificiel prendra le relai durant les heures d'utilisation "sans soleil". Il est à noter que la configuration des combles et la présence de deux escaliers intérieurs répondent aux exigences de sécurité des personnes et dispense de la création de lucarnes au Nord permettant l'accès direct des services de secours. En outre, l'ascenseur actuel prévu pour supporter des charges importantes ne nécessitera aucune adaptation. L'activité prévue en ces lieux demandera l'installation de machines et appareils, la portance de la dalle des combles a donc dû être vérifiée à cette occasion.

La volonté du Conseil communal d'améliorer l'utilisation des énergies renouvelables à chaque intervention sur le patrimoine bâti nous amène à proposer l'installation de panneaux photovoltaïques dont la production d'électricité sera prioritairement utilisée en auto-consommation sur le site du Collège industriel. Une combinaison entre ces panneaux et les ouvertures de toit sera étudiée afin de proposer une intégration harmonieuse sur cette très grande surface.

Estimation des coûts

L'estimation du coût des travaux au stade du projet est basée sur des calculs confirmés par des spécialistes (+/- 20%)

Descriptif	Coûts estimés
Travaux préparatoires démolitions	CHF 5'000.-
Bâtiments, dont:	CHF 542'800.-
<i>Gros œuvre construction en bois</i>	<i>CHF 83'900.-</i>
<i>Couverture et vitrages de toiture</i>	<i>CHF 138'800.-</i>
<i>Centrale solaire photovoltaïque</i>	<i>CHF 80'000.-</i>
<i>Chauffage, ventilation, sanitaire, électricité</i>	<i>CHF 54'000.-</i>
<i>Aménagements int. Plâtrerie menuiserie</i>	<i>CHF 104'800.-</i>
<i>Aménagements int. Sol, peinture, carrelage</i>	<i>CHF 73'800.-</i>
<i>Honoraires spécialistes</i>	<i>CHF 7'500.-</i>
Divers & Imp (10%), taxes, assurances	CHF 56'000.-
<i>TVA 7,7%</i>	<i>CHF 46'500.-</i>
TOTAL TTC arrondi:	CHF 650'000.-

Conformité au programme de législation

Le présent rapport s'inscrit dans les lignes fixées par le programme de législation en cours d'élaboration.

Conséquences sur les finances

Le plan de financement prévoyait originellement un apport de fonds extérieurs, notamment de l'État de Neuchâtel, qui ne s'est malheureusement, pour l'heure, pas réalisé. La raison invoquée par le Service de la culture est la crainte de compromettre le "subtil et harmonieux équilibre financier" trouvé entre les deux bibliothèques principales du canton. Il précise également que le soutien annuel accordé à l'ISCP était lié à une fondation privée, au statut bien distinct de celui du DAV, donc non transmissible. Cependant, le Conseil communal espère convaincre l'État de revenir sur sa position. Il n'est pas impossible qu'un soutien exceptionnel d'un autre organisme soit apporté, en reconnaissance des efforts fournis par la Ville de La Chaux-de-Fonds dans la sauvegarde du patrimoine cantonal. Le fonds communal pour l'énergie, ainsi que le fonds spécial de la BVCF seront utilisés.

<i>Ville de La Chaux-de-Fonds</i>	<i>CHF 450'000.-</i>
<i>Fonds spécial BVCF</i>	<i>CHF 120'000.-</i>
<i>Fonds communal pour l'énergie</i>	<i>CHF 80'000.-</i>
Total:	CHF 650'000.-

Le coût net à charge de la Ville peut ainsi être estimé à CHF 650'000.-. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 4%, appliqué à des investissements nets de CHF 450'000.-.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.3% sur la moitié des investissements nets de CHF 450'000.-.

Amortissement: CHF 450'000.- x 4%	CHF 18'000.-
Intérêts 2.3% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF 5'175.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 23'175.-

Les dépenses d'investissements sont prévues sur deux exercices dont CHF 190'000.- en 2021.

Cet investissement figure au budget 2021 avec un crédit d'engagement de CHF 400'000.- et des dépenses nettes budgétées en 2021 de CHF 190'000.-

En regard des dépenses, il faut relever l'apport de l'ISCP en matériel de numérisation et de restauration pour un montant estimé à CHF 482'000.-. Le Département audiovisuel de la Bibliothèque économisera en partie cette somme sur des investissements futurs qui auraient été essentiels à la réalisation de ses missions sur les 10 à 15 prochaines années, notamment en matière de scanners haute définition.

Le fonds spécial de la Bibliothèque a été alimenté l'année dernière par le legs Clara Bourquin. La légataire a souhaité promouvoir la bibliothèque en particulier auprès du jeune public. Sur les CHF 171'000.-, nous proposons d'investir CHF 120'000.- dans ce projet qui prépare l'intégration des Bibliothèques des jeunes dans le bâtiment de la Bibliothèque de la Ville. Une salle pourrait porter le nom de la généreuse donatrice.

Conséquences sur les ressources humaines

L'accueil du centre de numérisation n'implique pas d'engagement de personnels supplémentaire car les compétences internes permettent le fonctionnement optimal des appareils. Par contre les prestations seront plus efficaces.

Collaboration intercommunale

Dans le cadre de la Commission des fonds documentaires, une recension des infrastructures numériques est prévue. Elle permettra une meilleure coordination et une collaboration accrue entre les diverses institutions patrimoniales et culturelles, ainsi qu'une rationalisation des coûts dans les projets de numérisation.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La pose de panneaux solaires sur le toit du Collège industriel permet une économie d'énergie et répond aux problématiques environnementales défendues par les autorités.

b) Aspect social

La création d'un centre de numérisation des supports audiovisuels profite à leur mise en valeur et à leur diffusion auprès du public. A l'heure du tout numérique, il s'agit d'une réelle plus-value.

c) Aspect économique

Un chantier de ce type est principalement confié à des entreprises locales et garantit dans ce contexte une activité à des PME de la Ville.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'Université de Neuchâtel offre un master transdisciplinaire (histoire, histoire de l'art, archéologie) en sciences historiques. Cette formation se veut professionnalisant en intégrant des stages dans les institutions culturelles du canton, parmi lesquelles la Bibliothèque de la Ville. Les sources audiovisuelles étant encore peu exploitées en recherche historique, elles constituent un sujet d'étude particulièrement intéressant pour les étudiants. Le défi de leur conservation, intimement liée à la problématique de l'obsolescence des supports, qu'ils soient analogiques ou numériques, est spécifique à ce domaine. Il rend le DAV particulièrement attrayant pour les étudiants dans le contexte technologique actuel prônant un changement vers le tout numérique.

Préavis des Commissions

La Commission de la culture et la Commission de la bibliothèque ont été consultées et se sont prononcées sur ce projet.

Lors de sa séance du 17 février 2021, la Commission de la culture a accepté ce rapport par 11 voix pour et 2 voix contre des membres présents.

Lors de sa séance du 17 février 2021, la Commission de la bibliothèque a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

Le chancelier

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier. - Un crédit de CHF 650'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder au réaménagement des combles du Collège industriel, situé à la rue du Progrès 33. Les subventions et recettes seront portées en déduction du crédit.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du service 501 Bibliothèque de la ville.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 4 % (25 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Karim Boukhris

La secrétaire
Ilinka Guyot

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais me récuser sur ce dossier auquel j'ai eu la chance de pouvoir contribuer à l'étude.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie et nous prenons note de la récusation de M. Haldimann.

Désolé pour cette interruption, je vous redonne la parole.

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voilà ici un rapport qui doit être analysé en deux parties : une partie concernant le centre de compétence en matière de conservation et de restauration des documents photographiques et, l'autre partie, celle du réaménagement des combles.

Cette deuxième partie ne plaît que partiellement au groupe Vert'libéral. En effet, elle concerne des modifications et une rénovation partielle apportées à la toiture, toiture qui a déjà fait office d'importants travaux de rénovation en 2015. En tant que privé, je ne pourrais me permettre de rénover ma toiture et, cinq ans après, jeter des tuiles quasiment neuves, modifier une grosse partie de la sous-construction et finalement défaire une grosse partie de ce qui avait été fait, sans compter bien sûr les doublons de coûts comme les échafaudages par exemple ; des économies directes liées au fait qu'il est plus simple de poser des fenêtres de toitures quand on rénove la toiture que lorsque l'on touche seulement à sa couverture et indirectes comme le fait que, si des panneaux photovoltaïques avaient été posés en 2015, ils auraient déjà fourni leur pesant de KW/h, pour un investissement plus faible.

Le groupe Vert'libéral espère donc vivement que, dans tous les prochains projets de rénovation, on anticipe toute évolution de l'élément bâti afin d'optimiser au mieux nos investissements, mais là est toute la difficulté des dossiers de rénovation et nous en sommes bien conscients.

Un point qui requiert encore toute notre attention aujourd'hui : Comment la pose des panneaux a-t-elle été planifiée étant donné que la toiture a été rénovée et que, du point de vue constructif, nous doutons fort qu'à l'époque des dispositions particulières aient été prises pour faciliter la pose de ces derniers – lame d'air de 8 cm minimum et coupe-vent résistant à 100°C ?

Concernant le centre de compétence en matière de conservation et de restauration des documents photographiques, on lit que la Ville de Neuchâtel et la Loterie romande ont manifesté leur satisfaction à l'annonce du maintien dans le Canton de cette infrastructure, on lit qu'originellement on devait recevoir un apport de fonds extérieur, notamment de l'État de Neuchâtel, mais en réalité, à l'heure actuelle, nous serons seuls à assumer ce centre. Dans ce sens, a-t-on déjà pris les devants en évaluant les chances de recevoir des mandats externes qui pourront nous aider à soutenir

financièrement cet investissement ? Ou ce nouvel outil ne sera-t-il qu'un coût de plus sans retour sur investissement ?

Est-on vraiment certain que cet investissement ne générera pas d'EPT supplémentaire ? Ou alors peut-on se dire que cela pourrait être le cas seulement si celui-ci est autofinancé par le département et ses services ? Et finalement, quid des coûts de maintenance d'un tel appareillage ? Qu'en sera-t-il dans 10 ans, quand le parc des machines devra être rénové ? A-t-on déjà pris les devants sur ces deux points en consultant le Canton et/ou la Confédération ou tout autre supporteur financier ? Quels sont les pronostics dans ce sens ?

En vous remerciant d'avance de vos réponses.

Mme Marina Schneeberger, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est une grande chance pour notre Ville d'accueillir le matériel de numérisation et de restauration de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie, l'ISCP. Le DAV est une institution reconnue loin à la ronde et d'y adjoindre l'ISCP lui donne une valeur ajoutée considérable.

Les vieilles photographies ont une richesse historique, patrimoniale. Grâce à elles, des lieux, des familles, des objets sont redécouverts. C'est un plaisir d'aller flâner sur des sites tels que celui de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, de Mémoires d'ici, des Collections audiovisuelles valaisannes, de RERO, etc. et de découvrir nos anciennes traditions, l'habillement de nos ancêtres, les mutations de nos rues.

Le matériel offert est un matériel de très haute qualité et remplacera celui devenu gentiment obsolète du DAV. Pour que ce nouveau matériel soit déployé à son juste niveau, il lui faut des locaux adaptés et justement les combles de la Bibliothèque de la Ville, dans le bâtiment du Collège industriel, côté est, seraient à disposition ; un espace de 130 m². Les travaux auront un coût de CHF 650'000.- et cet argent sera utilisé en particulier pour l'installation de fenêtres dans le toit qui fourniraient une bonne lumière naturelle et, pour qu'une symétrie des ouvertures sur le toit soit présente, des travaux auront également lieu sur la toiture de la partie ouest.

Le DAV numérise aussi pour d'autres institutions et a été reconnu par l'État de Neuchâtel, dans la nouvelle Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel, comme centre de compétence et est la référence pour le traitement de l'audiovisuel cantonal dans le domaine du film et des sons mais malheureusement pas pour la photographie, ce qui implique, de fait, aucune subvention cantonale ! Les CHF 10'000.- donnés par le Canton à l'ISCP ne figureront donc plus au budget cantonal.

Dans la revue annuelle Panorama de 2019-2020, éditée par le Canton de Neuchâtel, figurent toutes les subventions fixes ou ponctuelles distribuées par le Canton. Nous y trouvons les chiffres concernant les deux grandes bibliothèques : pour celle de La Chaux-de-Fonds CHF 725'000.- et pour la BPU de Neuchâtel CHF 1'150'000.-.

Il est vrai que les rôles ne sont pas tout à fait les mêmes et que ces subventions sont le prix d'un compromis politique, mais nous trouvons que la différence financière est bien importante et cela nous fâche et nous le trouvons inadmissible. Le prix pour conserver et traiter des documents audiovisuels est plus élevé que pour conserver des documents papier, les techniques étant plus complexes et évolutives.

Pour la Ville, ce réaménagement des combles aura un coût fixe de CHF 650'000.-. En y enlevant CHF 80'000.- pour la participation du fonds communal pour l'énergie et CHF 120'000.- du fonds spécial de la BV, nous arrivons à un montant de CHF 450'000.-. Le fonds spécial de la Bibliothèque de la Ville est en fait une partie du legs de Clara Bourquin. Celle-ci voulait promouvoir la Bibliothèque en faveur du jeune public ; le réaménagement des combles pour le DAV n'est pas tout à fait jeune public...

Dans le rapport, on nous dit que cet argent servira, d'ici quelques années, à l'intégration des bibliothèques de jeunes dans le bâtiment de la Bibliothèque de la Ville. Le regroupement de toutes les bibliothèques de la Ville est un long serpent de mer mais j'imagine que nous aurons bientôt un rapport sur le sujet.

Pour le POP, il sera primordial que tous les enfants de la Ville aient accès aux bibliothèques et à la lecture. Des quartiers sont plus défavorisés que d'autres et la lecture gratuite doit être accessible à tous.

Nous avons également lu qu'un pôle patrimonial pour la Ville serait envisagé pour 2027 comprenant entre autres les Archives de la Ville, le DAV et les fonds spéciaux déposés à la Bibliothèque de la Ville, en collaboration avec les Archives de l'État.

La semaine prochaine, le Grand Conseil va débattre d'un crédit d'étude de CHF 9'700'000.- comprenant l'acquisition d'une parcelle et d'un bâtiment pour la construction du Nouveau centre d'archives pour les Archives de l'État – le NCA – qui devrait être installé à La Chaux-de-Fonds dans une partie des anciens entrepôts COOP situés à la rue du Commerce. Si le Grand Conseil accepte ce crédit d'étude, ce sera tout un pan de notre histoire cantonale et communale qui sera réuni sous un même toit ; un beau et grand projet !

Pour revenir au crédit demandé pour le réaménagement des combles de la BV, le groupe POP va l'accepter et remercie les auteurs du rapport.

Merci de votre attention.

Mme Jaquet-Tissot Aline, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant le réaménagement des combles du Collège industriel et voici notre prise de position.

Le Conseil communal est remercié pour son rapport. Le projet qui est présent en deux temps, sur le plan conceptuel, offre d'abord la possibilité de réunir à La Chaux-de-Fonds les appareils de haute valeur ajoutée, ce qui

permettra le positionnement de la Ville sur la scène cantonale du traitement et de la conservation des documents audiovisuels. Puis l'utilisation des locaux ainsi réhabilités pour, dans un deuxième temps – ce qui apparaît comme un deuxième du projet – le développement et le déménagement à terme de la Bibliothèque des jeunes pour son intégration dans les mêmes locaux que ceux occupés par notre Bibliothèque de la Ville.

Ce matériel très professionnel permettra au DAV de bénéficier de nouvelles infrastructures numériques et de restauration photographique de très grande qualité venant opportunément remplacer celles dont ils disposent actuellement et qui ont pris de l'âge. Ces nouvelles installations nous permettront de continuer de jouer son rôle de premier plan dans le Canton concernant la sauvegarde des archives audiovisuelles en tant que centre compétence cantonal en la matière reconnu par le Conseil d'État dans le cadre de cette nouvelle Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturelle.

Toutes les compétences humaines nécessaires au fonctionnement de ces appareils hautement technologiques sont déjà présentes au sein du DAV et la nécessité d'un rapprochement à terme de nos bibliothèques vient d'être évoqué et également admise. Le rapport qui nous est proposé opère ainsi une parfaite coordination entre deux projets de valeur pour l'avenir pour la Ville sur le plan culturel, cantonal et au-delà ; une belle occasion nous est aussi offerte de faire, selon l'adage, d'une pierre deux coups.

Du point de vue de sa conception matérielle, le projet est aussi bien pensé avec la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation du toit qui a déjà été réalisée précédemment et la valorisation d'un système d'issues de secours et d'un monte-charge, dont les avantages seront ainsi mieux exploités, le tout dans le cadre d'un budget qui nous est apparu bien maîtrisé également d'un point de vue des honoraires de construction et de suivi du projet.

Le groupe salue enfin l'opportunité saisie de mieux exploiter un espace en le réhabilitant et une nouvelle affectation est trouvée, sans construire du neuf ailleurs.

Vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, c'est à l'unanimité que le groupe des Vert-e-s soutient ce projet et je vous remercie pour votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. ISCP, Institut suisse de CONSERVATION de la photographie ! Le titre du rapport – pas le rapport lui-même – omet le terme "conservation", pas tout à fait la même chose. C'est un terme essentiel qui justifie pleinement son lien avec le rôle patrimonial de notre Bibliothèque.

La première réaction du groupe est avant tout une réaction de reconnaissance à l'égard du Conseil de fondation de l'ISCP, et notamment de Messieurs Christophe Brandt et Thierry Béguin ainsi que de Madame Sylvie Béguelin, qui a elle-même succédé à Monsieur Jacques-André

Humair. Ce Conseil propose un don très substantiel à la Ville ; ces personnalités ont contribué à maintenir des liens étroits avec notre Ville, liens dont nous bénéficions aujourd'hui.

Les donateurs ont estimé, en connaissance de cause et avec raison, que le travail accompli à la Bibliothèque de la Ville était de haute qualité et digne de leur confiance. Ce service travaille avec compétences et réactivité, comme il l'a prouvé en s'adaptant très vite à la situation pandémique.

Les compétences du DAV sont une garantie d'utilisation optimale du matériel proposé qui va lui permettre de gagner en qualité et efficacité, comme cela vient d'être d'ailleurs dit. Nous avons relevé aussi qu'il permettra aussi d'éviter le remplacement prochain de certaines machines.

Les liens qu'a pu nouer Madame Béguelin avec les clients potentiels, notamment cette association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse soutenue par la Confédération qui s'appelle MEMORIAV, ouvrent la perspective d'une offre de service prometteuse. Les mandats externes seront essentiels pour couvrir non seulement les frais de fonctionnement inhérents à ces mandats mais aussi d'entretien et de remplacements futurs.

Le groupe souligne l'enthousiasme de la directrice assurément représentatif de l'état d'esprit de son équipe. Ce sont des éléments essentiels qui nous ont conduits à accepter ce très bon rapport, les dons qui lui sont liés et l'investissement proposé qu'il implique. Nous l'acceptons non seulement parce qu'il va permettre l'exploitation optimale de ce matériel pendant quelques années mais aussi parce qu'il permettra l'assainissement, la mise aux normes et la mise à disposition d'une surface pour laquelle il existe des possibilités d'utilisation potentielle dans la perspective de rationalisation de fonctionnement du service.

Pour conclure, notre groupe vous soumet encore une question technique : est-ce-que, lors de la réfection de la toiture en 2015, on avait anticipé un lattage suffisamment haut pour permettre la pose future de panneaux solaires photovoltaïques ? Dans le cas contraire, le Conseil communal a-t-il imaginé et inclut qu'il faudrait probablement détailler cette toiture quasi neuve pour assurer une ventilation suffisante ?

Si la réponse du Conseil communal va dans le sens de nos craintes et celles exprimées par les Vert'libéraux, il faudra prendre en compte que le PLR partage les réticences de notre préopinant Vert'libéral sur ce point.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le rapport relatif à une demande de crédit de CHF 650'000.-, dont CHF 450'000.- d'investissement net, pour le réaménagement des combles du Collège industriel en vue d'y installer l'atelier de numérisation et de restauration du Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville, reçu en donation par l'ISCP a retenu toute notre attention et nous remercions ses auteurs pour la qualité de celui-ci.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'une institution nationale, créée en 1986, pour la conservation de la photographie, un centre national de compétences en matière de conservation et de restauration des documents photographiques basé à Neuchâtel.

Ce n'est rien moins que la Bibliothèque de notre Ville qui a été retenue et qui, en termes de visibilité et de rayonnement, est un plus indéniable. L'accueil de ce centre numérique et de restauration photographique nécessite l'aménagement d'un espace dédié d'environ 130 m² dans les parties est des combles de la Bibliothèque de la Ville. Le Centre dit "Investissons !" car un tel projet est très intéressant pour la Bibliothèque et pour la Ville !

Nous saluons également la volonté du Conseil communal de proposer l'installation de panneaux photovoltaïques dont la production d'électricité sera utilisée en autoconsommation sur le site du Collège industriel.

Une fois de plus, le Canton nous fâche. En effet, il était prévu qu'un apport de fonds extérieur, notamment de l'État de Neuchâtel, réduirait cet investissement mais il n'en est rien. La raison invoquée par le Service de la culture est la crainte de compromettre le "subtil et harmonieux équilibre financier" trouvé entre les deux bibliothèques principales du Canton ; fausses excuses à nos yeux.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le Centre suivra les avis des commissions de la culture de la bibliothèque et il acceptera le rapport ainsi que son arrêté.

Je vous remercie.

Mme Carmen Brossard, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Encore une fois, Mesdames et Messieurs, la Ville de La Chaux-de-Fonds est honorée par un don, reconnue qu'elle est, par des fondations et des instituts, de valeur nationale et internationale ; il est vrai que le savoir-faire de nos techniciens est encensé par plus d'un spécialiste.

Le DAV, Département audio-visuel de notre Bibliothèque, est ainsi mis à l'honneur et c'est une chance ! Nous ne devons pas laisser à d'autres l'opportunité de recevoir un matériel de numérisation et de restauration d'une telle importance. Ce matériel permettra au DAV et à la Bibliothèque de se profiler encore plus sur le devant de la scène.

La photographie prend de plus en plus d'importance dans notre Cité ! J'en veux pour preuve les différents concours qui y sont régulièrement organisés et surtout la Nuit de la Photo qui, depuis 2012, illumine l'espace culturel de notre Ville et qui la fait rayonner bien au-delà de nos frontières cantonales. J'en veux pour preuve également la magnifique exposition organisée au Musée d'histoire, par son conservateur Francesco Garufo et son équipe, qui met en valeur un patrimoine visuel de plus de 5'000 clichés, légué par Jules Jacot-Guillarmod, médecin, alpiniste et photographe, une exposition qui m'a déjà valu maints remerciements, deux semaines

seulement après son ouverture. "Le Musée d'histoire se hisse sur le toit du monde" a titré la presse ; il y entraîne également le renom de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

À nouveau, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste s'est montré très enthousiaste pour un projet qui redonne un peu confiance en l'avenir et qui doit persuader les Chaux-de-Fonnières et les Chaux-de-Fonniers de l'immense patrimoine culturel en notre possession.

Quelques remarques toutefois. Le DAV a été reconnu par l'État de Neuchâtel comme un centre de compétence et la référence pour le traitement de l'audiovisuel cantonal dans le domaine du film et des sons ; il ne l'est pas pour la photographie. Nous demandons au Conseil communal de faire tout son possible pour qu'il le devienne ! Nous pourrions ainsi, peut-être, recevoir quelques subventions de la part du Château !

Nous sommes en effet étonnés que, pour un projet d'une telle importance, l'État de Neuchâtel refuse un quelconque subventionnement, alors que l'octroi de plusieurs millions pour l'agrandissement de l'Université ne semble susciter aucun émoi. De quel "subtil et harmonieux équilibre financier" parle le Service de la culture ? Peut-on savoir combien reçoit notre Bibliothèque et combien reçoit celle de Neuchâtel ? Si les renseignements que l'on m'a donnés sont corrects, "l'équilibre" penche sérieusement vers le Bas ! Peut-on essayer de mieux équilibrer les subventions cantonales, comme cela a déjà été fait par le passé – quelque peu m'a-t-on dit.

À terme, la Ville de La Chaux-de-Fonds souhaite créer un pôle patrimonial pour les Archives de la Ville, les Archives des musées, le Département audio-visuel et d'autres institutions, en collaboration peut-être avec les Archives de l'État, et rapatrier la Bibliothèque des jeunes au sein de la Bibliothèque de la Ville, ce qui permettra à La Chaux-de-Fonds de créer un centre dédié à la lecture. C'est une excellente idée qui permettra en outre à la Ville de faire quelques économies substantielles puisque la Bibliothèque de la Ronde pourra être transformée en immeuble locatif ; l'utilisation du legs laissé à la Ville par Madame Clara Bourquin pour promouvoir la Bibliothèque auprès des enfants prend donc ici tout son sens.

Lors de sa séance de préparation, c'est à l'unanimité que le rapport soumis ce soir à notre Autorité ainsi que le crédit en découlant ont été acceptés par les membres de notre parti.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pittet Vincent, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC est sensible au don fait à la Ville de la Chaux-de-Fonds par l'Institut suisse de photographie pour notre Bibliothèque mais émet quelques réserves.

Nous sommes conscients que les agendas ne se calculent pas mais les montants de l'investissement en cette période difficile nous paraît trop élevé,

ainsi que le possible futur déménagement pour se joindre au nouveau centre d'archives à la suite des travaux.

Pour ces raisons, la majorité du groupe refusera le rapport.

Merci de votre attention.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie la majorité des groupes pour leur enthousiasme et espère une deuxième fois convaincre les quelques réticents. Enfin, il y a des cadeaux qui ne se refusent pas et, aux yeux du Conseil communal, celui de l'ISCP, complémentaire aux missions de nos bibliothèques, en fait assurément partie.

Un cadeau qui ne tombe cependant pas du ciel mais qui est issu des compétences acquises, développées au fil du temps par notre Bibliothèque, reconnues, plusieurs l'ont dit, en matière de valorisation et de conservation photographie mais aussi des liens de longue date que nous tissons notamment avec l'ISCP ou d'autres institutions. Un projet que nous avons construit depuis en tout cas deux années, en étroite collaboration justement avec l'ISCP. L'occasion de remercier tant la directrice de la Bibliothèque dont le PLR a reconnu son dynamisme – je remercie effectivement aussi le PLR de souligner cet élément-là – et je crois qu'aujourd'hui beaucoup de chefs de service essaient d'amener des projets ambitieux mais modestes, comme on l'a dit, et ce projet en fait partie ; la directrice de la Bibliothèque s'y adonne volontiers. L'occasion aussi de remercier Christophe Brandt et Thierry Béguin avec lesquels les échanges ont vraiment été positifs et encourageants pour créer ce centre.

Après, une fois cette étape passée, il s'agit bien sûr de trouver un lieu adéquat pour accueillir ce matériel de grande valeur et, de ce point de vue, les combles, avec l'accès direct de l'ascenseur qui avait déjà été pensé, nous ont semblé vraiment appropriées, pertinentes, d'autant plus – les Verts l'ont dit – que ces espaces étaient sous-utilisés et qu'il s'agissait, selon nous, de mieux les rentabiliser et de les réhabiliter, d'autant plus qu'une partie est déjà utilisée par le DAV.

Donc une première étude a été faite par notre mandataire et qui avait prévu d'occuper que la partie est de ces locaux mais, dès l'instant où on intervient – plusieurs l'ont dit – peut-être aurions-nous dû davantage anticiper mais en 2014-2015, quand il y a eu le rapport, on n'avait pas encore de projet définitif. Aujourd'hui, ces locaux sont là et il s'agit de les rentabiliser et de faire au mieux. On aurait plutôt tendance, pour répondre un peu au Vert'libéraux, de voir le verre à moitié plein pour ce projet de réhabilitation de ces espaces plutôt que le verre à moitié vide, en refaisant l'histoire et en voyant finalement le fait qu'on ne les ait pas suffisamment rentabilisés à l'époque mais il ne s'agit aucunement de refaire la toiture. Si on peut imaginer un projet tel que celui-ci, aux prix qui sont là, c'est évidemment

parce que le projet de la rénovation de la toiture avait été imaginé dans une utilisation future qui permet la réhabilitation de ces lieux. La seule chose, la seule intervention qu'on doit faire, c'est évidemment d'y amener de la lumière.

Donc, aujourd'hui, on intervient sur la toiture dans son ensemble et c'est aussi pour ça qu'on est légèrement plus haut que ce qui était mis au budget parce qu'on ne va pas traiter que la partie est, justement dans cette idée de rentabiliser au mieux les investissements ; on imagine une intervention sur les deux parties aussi pour ramener de la lumière aux locaux actuels du DAV.

Il y a aussi finalement une opportunité à traiter l'ensemble des combles dans la mesure où on souhaite, plusieurs l'on dit, déménager la Bibliothèque des jeunes de la Ronde pour l'intégrer véritablement à la Bibliothèque et ainsi s'inscrire dans ce qu'on voit dans toute l'Europe avec ces bibliothèques qu'on appelle des troisièmes lieux et qui rapprochent, si on veut, les bibliothèques des jeunes des bibliothèques de la ville. Et puis finalement une dernière volonté qui nous a poussés à réhabiliter l'entier du bâtiment des combles. Eh bien, finalement, cette idée d'avoir une certaine harmonie pour l'ensemble du bâtiment, évidemment traiter qu'une aile et pas les deux, aurait déséquilibré ce bâtiment qui a une grande valeur, qui a une valeur remarquable, et je crois que nous en sommes tous convaincus.

Juste sur la question de la Bibliothèque. On y reviendra évidemment mais c'est un projet qui a été abordé plusieurs fois devant le Conseil général. Il s'agit de construire encore ce projet, de penser ce projet, tout ce qui peut apporter aujourd'hui dans le continuum apporté dans l'apprentissage de la lecture, dans le lien de la lecture depuis le plus jeune âge et puis éviter, c'est ce qu'on a dit souvent, cette perte de population des jeunes vers 12-15 ans. Donc, de ce point de vue-là, le projet devrait être très positif mais, pour bien le construire, il s'agit aussi de définir comment on va vers certaines populations qui n'ont pas accès à la lecture ou qui ont parfois les difficultés à franchir le pas de la Bibliothèque. C'est pour ça qu'on pense aujourd'hui – il s'agira encore de construire le projet – laisser une antenne dans les quartiers des Forges.

Enfin, un autre élément que je souhaite évoquer c'est le fait que, durant ces travaux, le matériel sera stocké gratuitement sous la terrasse – vous l'avez lu – dans les locaux appartenant à Viteos. L'occasion de remercier une fois encore sa directrice pour ce geste qui témoigne, s'il le fallait, combien ce projet a été conçu un peu dans l'esprit de notre Ville, en bon partenariat avec nombreux intervenants, y compris, certains l'on dit, la Ville de Neuchâtel qui a soutenu la démarche.

Seule ombre au tableau, vous l'avez aussi relevée, malheureusement, la non-participation de l'État que nous avons dans un premier temps envisager. On aurait pu abandonner mais ce n'est pas notre volonté et je vous remercie d'avoir montré un enthousiaste à ce niveau-là. Pour nous,

malgré cet abandon que nous regrettons – nous avons écrit une lettre au Conseil d'État pour qu'il revienne sur la décision et nous espérons qu'il reviendra et que vous verrez dans les comptes une participation de l'État – s'il s'agissait d'aller de l'avant par rapport à tout ce projet et notamment en lien avec le futur centre patrimonial qui sera voté d'ici une semaine au Grand Conseil.

Sur ce point-là, il y avait une question du parti socialiste mais d'autres groupes l'avaient évoqué. Effectivement, la subvention était de CHF 700'000.- il y a quatre ans et CHF 1'200'000.- pour la Bibliothèque de Neuchâtel. Suite à des négociations longues et âpres, comme souvent, nous avons réussi à rééquilibrer – pas suffisamment selon nous et je crois qu'il s'agit de le dire – un peu les choses ; la Bibliothèque étant passée à CHF 750'000.- et une diminution équivalente à Neuchâtel. Il s'agira, selon nous, de poursuivre dans ce rééquilibrage et effectivement la réponse de l'État, sur ce point de vue-là, ne nous satisfait pas.

Bon, j'évoquais la question du centre patrimonial et vous serez aussi invités et appelés à vous prononcer tout prochainement concernant la conservation de nos archives qui sont malheureusement dans un état pour ne pas dire déplorable, compte tenu aussi de notre volonté de travailler avec l'État pour avoir des archives qui répondent aux objectifs qui sont les nôtres mais aussi à la Loi qui est entrée en vigueur il y a dix ans. Mais je ne m'attarde pas sur ce sujet, vous serez prochainement saisis d'un rapport sur ce point.

Ainsi, c'est un projet à notre sens extraordinaire qui s'ouvre pour notre Bibliothèque, un projet à saisir car ce matériel est digne des grandes institutions suisses, telles que la Bibliothèque nationale, et offre des perspectives de développement important dans le domaine de la conservation et la mise en valeur de la photographie, non seulement au niveau de notre Ville mais, vous l'avez tous dit, à un niveau plus large du Canton.

Il s'agira, compte tenu de la nécessité, de faire reconnaître véritablement notre Bibliothèque comme le centre de compétence cantonale qu'elle est déjà pour la photographie mais que ce statut soit véritablement reconnu au niveau cantonal comme il l'est pour l'audiovisuel. De ce point de vue, je citerais quelques éléments qui militent en faveur de cette reconnaissance et j'invite tous ceux qui ne l'ont pas fait à aller voir les 11'000 photos qui sont en ligne dans le catalogue RERO. Vous avez le lien dans le rapport et vous découvrirez quelques splendeurs dans notre passé, à la fois dans notre Ville mais aussi du Canton, des bâtiments, ces fameuses images de neige qu'on avait par le passé. Mais bon, on n'en a peut-être plus envie de la neige

D'autres éléments importants évidemment : les compétences, ça peut répondre en partie aux questions des Vert'libéraux. Les compétences sont là, c'est important de le souligner, il n'y aura aucune augmentation de poste,

c'est juste que nos ingénieurs travailleront sur des machines plus performantes et ils ont déjà ces compétences. Il s'agira de travailler avec l'ISCP pour qu'ils acquièrent les dernières compétences et qu'ils connaissent l'entier du matériel pour pouvoir l'utiliser de la meilleure des façons.

Finalement, je citerais aussi tout dernièrement qu'il y a eu une reconnaissance de la Bibliothèque de la Ville comme entreprise formatrice, dans le domaine de la photographie. On aura peut-être l'occasion, comme l'a dit la représentante du PS, de mettre plus encore la photographie à l'honneur au Musée et par la Nuit de la Photo, comme ça a été cité.

Il y a encore d'autres éléments : la bibliothèque a aussi lancé l'enquête photographique qui recense la photographie ou des éléments photographiques depuis 2015. Enfin, j'en passe, mais il y a vraiment une volonté d'ajouter quelques mandats ou de reprendre quelques mandats de l'ISCP, notamment pour le Musée d'Avenches. L'ISCP n'aura pas terminé son mandat donc probablement que la Bibliothèque poursuivra ce mandat contre rémunération, on s'entend. C'est des possibilités de fonds à futur pour notre Bibliothèque et il s'agira probablement de les développer et peut-être ainsi de renouveler notre parc, comme certains l'ont évoqué. Donc, autant d'arguments qu'il s'agira de faire valoir auprès de notre Canton.

Finalement, peut être pour convaincre quelques réticents, la dernière évaluation qui était faite lors de l'empaquetage s'approchait plutôt des CHF 700'000.-, donc on dépasse notre investissement – si ça peut convaincre certains – sans compter quelques dons supplémentaires, justement issus de cette belle collaboration, notamment en matériel analogique avec trois agrandisseurs pour les spécialistes.

Pour les questions, il me semble avoir répondu dans le corps de mon développement à certains éléments. Pour les panneaux solaires, car certaines personnes posaient les questions de surface, nous avons donc 90 m² de panneaux solaires sur une surface de 500 m², soit 36% de l'ensemble. Je crois que, si on regarde les plans, on peut se convaincre qu'on en a mis une quantité importante pour répondre aux objectifs qui sont les nôtres, de suivre vraiment et de mettre des panneaux solaires partout où c'est possible mais de garder une certaine harmonie ; c'est dans cet esprit-là que ces panneaux solaires s'inscrivent.

Pour la question du PLR : est-ce-que, en 2015, on avait anticipé un attelage suffisamment haut pour permettre la pose future de panneaux solaires photovoltaïques ? Eh bien, pour les services évidemment, un endroit où il y a des panneaux solaires, il n'y a plus de tuile mais évidemment qu'il y aura un certain nombre de tuiles qu'il s'agira de réutiliser. Ma fois, il s'agit aussi de voir le verre à moitié plein, comme je l'ai évoqué avant, et de se dire qu'on rentre dans une nouvelle dynamique ; on l'a vu lors du dernier Conseil général avec des panneaux solaires sur le bâtiment Serre 12 et puis là on poursuit avec la Bibliothèque. C'est vraiment dans cet esprit-là qu'on

s'engage et puis évidemment, lors de réfections d'autres éléments, ça avait été anticipé notamment pour supporter la charge de ces panneaux solaires. Donc, de la part des services, on a inscrit les coûts, les projets avec la possibilité de ces panneaux solaires – ça ne pose pas plus de problème que ça – et on arrivera à répondre de façon adéquate aux problématiques d'aération. Ça a donc été pensé en amont.

Concernant le legs du POP, je citerais peut-être mon intervention de l'année dernière. Je disais, à ce moment-là : *"Si nous n'avons pas voulu figer les orientations du legs – soyez rassurés, comme beaucoup l'ont dit – il ne disparaîtra pas dans le fonctionnement du service et servira réellement à développer notre Bibliothèque à laquelle était attachée la légataire. [...] C'est ainsi que nous rendrons hommage à Madame Elizabeth Bourquin et à toutes celles et tous ceux qui l'ont précédée, attachés à notre Ville et à son développement"*. Et, si vous reprenez l'arrêté, vous voyez qu'il n'y a pas d'obligations d'utiliser ce don pour la Bibliothèque des jeunes mais pour la Bibliothèque ; il y avait cette idée que ce soit notamment destiné à la Bibliothèque des jeunes. Donc voilà il n'y a pas de problème à ce niveau-là et je crois qu'on répond aussi au développement futur qu'on espère pour notre Bibliothèque.

Pour les Vert'libéraux – il me semble avoir répondu à la plupart de leurs questions dans le développement – on ne rénove donc évidemment pas la toiture mais on profite de cette toiture rénovée pour réhabiliter ces lieux et je crois que c'est important de le dire. Aurait-on pu les poser en 2015 ? Certainement ! Mais aujourd'hui il s'agit d'entrer dans cette nouvelle dynamique et de voir plutôt ce vers quoi on va plutôt que de regarder en arrière. Sur les EPT supplémentaires, je l'ai dit, il n'y en aura pas.

J'espère ainsi convaincre à voter ce crédit.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie. Est-ce que la parole est encore demandée ? Ça ne semble pas être le cas.

Nous pouvons donc passer au vote.

L'arrêté est accepté par 33 voix contre 4 (1 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Nous pouvons donc passer au point suivant de l'ordre du jour.

Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- TTC
pour la rénovation de la patinoire des Mélèzes et pour la
modernisation des infrastructures techniques de l'entier du site
(du 24 février 2021)**

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Construite en 1953 et inaugurée le 6 décembre de cette même année, la première patinoire artificielle des Mélèzes, qui a été recouverte en 1969, est restée un lieu phare de la vie Chaux-de-Fonnière, régionale, voire nationale.

Elle et sa petite sœur, piste extérieure dont la construction a été réalisée en 1987, ont accueilli nombre de hockeyeurs, de patineurs artistiques, de familles et enfants à l'occasion d'événements d'envergure et/ou d'activités diverses. Les différents utilisateurs que sont les clubs, les écoles ou la population y sont très attachés et son utilisation n'a cessé d'augmenter au fil des saisons.

Même si ce complexe sportif a pu bénéficier d'adaptations ponctuelles, voire de réalisations nouvelles, et d'un entretien régulier, il est aujourd'hui nécessaire d'envisager une rénovation globale pour garantir sa pérennité, le fonctionnement des installations vieillissantes ainsi que de réduire ses coûts de fonctionnement et de maintenance.

Sous l'impulsion donnée à l'occasion du 100^e anniversaire du Hockey Club La Chaux-de-Fonds en 2019 et des études réalisées confortant la nécessité d'entreprendre des travaux à court terme, il a été décidé de reprendre le dossier dans une vision d'avenir.

Les objectifs de la demande de crédit d'étude qui est soumise à votre Autorité visent à obtenir une analyse circonstanciée et efficiente pour procéder à la rénovation complexe de ce site fréquenté par plus de 65'000 personnes par année (hors matchs du HCC). L'étude comprend les axes suivants :

- Une refonte complète du site et des patinoires afin de rationaliser son exploitation et augmenter son attractivité ;
- Une couverture de la piste extérieure actuelle, permettant une augmentation des heures de glace et son homologation en vue de pouvoir organiser des compétitions officielles ;
- Un plan de rénovation énergétique exemplaire et innovant comprenant la création d'une centrale profitant tant à la patinoire qu'à la piscine.

Enfin, la Ville ambitionne non seulement d'offrir aux utilisateurs et à sa population un site attractif répondant aux besoins, mais aussi de créer **un Centre des sports de glace pour le canton de Neuchâtel**.

Cela représentera une plus-value indéniable pour la région et permettra à ce site sportif d'envergure de s'inscrire dans un cadre de développement plus large.

2. Historique

À la fin du 19^{ème} siècle, les premiers patineurs s'ébattent sur des patins en bois avec de fines lames d'acier recourbées. On patine sur les moindres surfaces gelées de la ville ou au lac des Brenets.

1881 En janvier, création d'une société de "patinage et de bains publics" dans le but de construire une infrastructure destinée au public pour du "skating" et située à l'étang du Patinage. En novembre, après de gros travaux, une surface d'environ 8'000 m² de patinage, un restaurant, un vestiaire, un loueur de patins et de "glisettes pour dames" sont ouverts au public.



1921-1922 Afin d'être plus centré, sous l'égide du Hockey Club et du Club des Patineurs, la Commune construit une patinoire naturelle en face de la gare. Cette patinoire permettra d'organiser quelques grands tournois nationaux et internationaux (Coupe Splendid, Astoria, Pouillerel). Malheureusement, cette surface n'est pas optimale car exposée aux vents et aux radoux.



- 1930** Déménagement à Beauregard, au-dessus de l'actuelle HEP-BEJUNE offrant un meilleur confort, deux pistes de glace superposées dont une uniquement pour le hockey sur glace.



- 1936** Retour sur le terrain du Patinage, que la Commune a acheté. Elle y installe de nouvelles bandes et un éclairage nocturne en 1937. Des matchs, y compris internationaux (contre le Canada) y sont disputés.

- 1939** La formation de fentes dans la glace (due à la hauteur variable de l'eau) et l'impossibilité de renouveler la surface lisse incitent le Club à demander à la Commune d'effectuer des transformations. Une partie de l'étang est comblée (avec transfert des poissons) pour que l'épaisseur de la glace soit d'environ 10cm. Malgré les demandes incessantes, les moyens financiers de l'époque ne permettent pas de construire une patinoire artificielle sur le terrain du Patinage.

- 1953** Construction de la patinoire artificielle à côté de la piscine des Mélèzes. Le ring mesure 60m x 30m et il y a 24 km de tuyaux pesant 45 tonnes. La patinoire comprend une tribune de 500 places et des gradins capables d'accueillir 6'000 spectateurs. Elle est inaugurée le 6 décembre. Apparition de la première machine pour dégager la neige : une jeep munie d'une brosse circulaire et

d'un moteur spécial qui pousse la neige sur les côtés avant de la dégager dans la fosse à neige.



- 1956** Considérant la surcharge d'utilisation de la patinoire, on commence déjà à envisager la construction d'une deuxième piste.
- 1965** Achat de la première surfaceuse de marque Rolba, nom restant dans le langage commun pour une surfaceuse.
- 1969** Couverture de la patinoire pour environ CHF 700'000.- pour que la Ville puisse être l'une des deux patinoires accueillant les championnats du monde, avec une équipe de Suisse composée de plusieurs joueurs du HCC.
- 1970** Le Conseil général alloue un crédit de CHF 426'000.- pour les installations sanitaires, le chauffage, les vestiaires, la loge de la presse, radio-tv, etc.
- 1978** La Ville devient l'unique propriétaire de l'infrastructure.
- 1983** La Ville décide la réalisation d'une nouvelle couverture de la patinoire, en raison des fuites de l'ancienne structure.
- 1987** Création d'une deuxième patinoire en plein air.
- 1996** Suite à la montée du HCC en ligue nationale A, le Conseil général accepte d'allouer CHF 3 millions pour la rénovation de la patinoire et la mise aux normes exigée par la Ligue nationale. Le projet prévoit, entre autres, d'augmenter la capacité des places assises de 650 à 1'088 et des gradins de 5'450 à 5'930 ainsi que le remplacement du tableau d'affichage.
- 2005** Le Conseil général octroie un crédit de CHF 2,1 millions destiné au remplacement de certaines installations techniques qui datent

de 1954 dont les compresseurs, moteurs, tuyauterie de l'ammoniac et de la dalle.

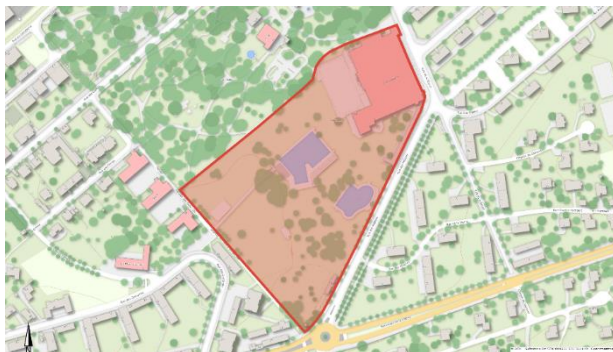
- 2008** Construction de la Business Loge par le HCC avec un apport de 10% par la Ville (~CHF 80'000.-).
- 2009** Le Conseil général alloue un crédit de CHF 500'000.- pour la réfection des gradins.
- 2011** Construction de la loge du Goal Club avec un apport de CHF 100'000.- par la Ville, cette construction permettant par ailleurs d'étanchéifier la toiture des vestiaires sud.
- 2011/2012** La Ville alloue un crédit d'environ CHF 1'600'000.- pour les aspects sécuritaires (voies d'évacuation, nouveaux gradins, sorties de secours, caméras, buvette des juniors, contrôles d'accès etc.).
- 2017** La Ville alloue un crédit de CHF 270'000.- pour le remplacement des bandes de hockey de la patinoire intérieure.



3. Implantation

Les patinoires font partie intégrante du centre sportif des Mélèzes avec l'ensemble des installations de la piscine. Au nord, elles sont en limite paysagère avec le parc Gallet et tout autour, la limite est marquée par des bâtiments datant de la deuxième partie du XX^{ème} siècle.

L'accès se fait par la rue de la Reuse et le site est desservi par un arrêt de bus devant le bâtiment principal. La gare quant à elle se situe dans un rayon de 450m, ce qui confère plusieurs possibilités d'accès à la patinoire.

Extrait plan d'affectation – SITN

4. Situation actuelle des infrastructures et besoins des usagers

Bien que le bâtiment de la patinoire ait été entretenu, l'infrastructure actuelle n'est plus en adéquation avec les besoins des utilisateurs et exigences normatives, notamment en matière de sécurité.

Les installations et différentes structures/zones de la patinoire ont été rénovées au fil des années ce qui accentue l'aspect très hétérogène, d'une part, des zones transformées récemment selon les exigences des standards des bâtiments actuels et d'autre part, les locaux et infrastructures datant de plus de 67 ans.

Le bâtiment principal de la patinoire abrite deux grands espaces récemment construits ; la Business Loge au nord et le Goal Club au sud. L'âge relativement récent de ces constructions ainsi que leur importance liée à la vie de la patinoire amènent la Ville ainsi que les utilisateurs et les exploitants à vouloir les conserver. De même, une partie des gradins pourra être également préservée. Une attention particulière sera accordée aux adaptations pour la mise aux normes lors de la réfection. Toutefois, la plupart des espaces restants devront faire l'objet d'importantes rénovations compte tenu de leur âge, de leur vétusté ainsi que de l'état général de construction et leur inadéquation avec la normalisation et bonne pratique actuelle en matière de sécurité notamment.

Actuellement non couverte, la patinoire extérieure est gourmande en énergie. Elle est exploitée avec plusieurs contraintes, principalement liées aux conditions météorologiques, avec un impact direct sur les heures de

glace disponibles ainsi qu'à l'absence de locaux techniques et de vestiaires nécessaires à une bonne exploitation. De plus, n'étant pas homologuée, elle ne peut pas accueillir de matchs officiels. Bien que la taille de la piste de glace permettrait l'homologation, plusieurs éléments sont à prendre en considération dans le but de compléter l'équipement de l'installation en lien avec les exigences de la ligue.

L'infrastructure actuelle de la patinoire¹ ne répond malheureusement plus aux besoins des différents usagers. Il est à noter également que le critère d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) doit être entièrement revu, car à ce jour, il ne répond que partiellement aux impératifs des normes actuelles et se traduit par un accès très limité dans les zones dédiées au public.

4.1 Installations techniques

Depuis l'inauguration de la patinoire en 1953, les installations techniques ont subi de multiples transformations et rénovations pour répondre aux évolutions du site, comme en attestent les dates clés ci-dessous :

- 53 • Inauguration de la patinoire et de sa centrale frigorifique à l'ammoniac pour la production de la glace destinée à l'unique piste extérieure.
- 87 • Agrandissement de la centrale frigorifique pour répondre aux besoins de la nouvelle piste extérieure.
 - Installation d'un compresseur de pompe à chaleur pour valoriser les rejets de chaleur des compresseurs frigorifiques.
- 05 • Assainissement de la centrale frigorifique et modification du principe de fonctionnement des installations techniques (augmentation des niveaux de température).
 - Réfection à neuf de la piste de glace intérieure.

Sur les dix dernières années, le coût moyen pour l'entretien des installations techniques de production de froid s'élève à CHF 65'000.- par an. Cette charge d'exploitation est conséquente et devrait augmenter au vu de l'âge des installations et de leur non-conformité par rapport aux normes en vigueur.

¹ Nota bene : Par "la patinoire", on comprend les deux pistes

4.2 Utilité des installations techniques

Les installations techniques sont le centre névralgique de la patinoire-piscine des Mélèzes. Elles permettent de :

- Chauffer l'eau des bassins de piscine et l'eau des douches intérieures ;
- Chauffer les locaux de la patinoire ;
- Produire de la glace pour les pistes ;
- Chauffer l'air des locaux ventilés (restaurant et vestiaires).

À ce jour, les quatre sources d'énergie suivantes alimentent le site :

- Compresseurs (ammoniac) : production de glace et chauffage de l'eau de la piscine (récupération de chaleur des compresseurs frigorifiques) ;
- Gaz naturel : chauffage des locaux et eau chaude sanitaire pour la patinoire ;
- Électricité issue du réseau électrique : éclairage et fonctionnement de tous les équipements techniques ;
- Panneaux solaires thermiques : douches intérieures de la piscine.

Les installations techniques sont disséminées dans différents locaux aux quatre coins du bâtiment, du sous-sol au 2^{ème} étage. Elles représentent une surface cumulée supérieure à 300 m².

4.3 État des installations techniques en service

Les installations techniques arrivent en fin de vie ; rappelons que les plus anciennes sont antérieures aux années 90 et les plus récentes datent de 2005-2006 (cf. annexe n°1 – descriptif technique). Elles sont entretenues par des sociétés externes spécialisées dans le domaine et sont exploitées par le personnel technique du service des sports.

Par ailleurs, les assainissements successifs font que le site est complexe à exploiter et engendrent d'importants surcoûts lors de l'entretien. C'est pourquoi, un renouvellement des installations techniques dans le cadre de l'assainissement du site est indispensable pour garantir un fonctionnement optimal des installations et pérenniser l'ensemble du complexe.

Le critère de la sécurité joue un rôle capital dans le futur projet de rénovation de la patinoire et plus particulièrement pour la centrale de production de

froid. Tenant compte de l'âge de l'installation et du manque des dispositifs de sécurité (ventilation, arrêt et mise hors tension, sas de décontamination), il sera nécessaire de s'orienter vers une solution de renouvellement partiel ou complet de l'installation pour respecter les normes actuelles ainsi que le changement d'emplacement de la centrale afin de garantir un accès facilité aux équipes d'intervention.

4.4 Concept d'assainissement et nouvelles installations techniques

Les installations techniques ont été conçues sur la base d'une configuration initiale du site comprenant une seule patinoire. Depuis la construction, les transformations effectuées sur le site, tant du point de vue du chauffage, de l'eau des bassins de la piscine que de la construction de la deuxième piste de glace extérieure, ont grandement modifié les besoins en termes d'approvisionnement énergétique. À cela s'ajoute une évolution de la législation en matière de sécurité notamment ainsi que dans le domaine des constructions durables et de l'environnement. Le constat est clair, les infrastructures techniques actuellement en service ne sont plus adaptées.

L'assainissement du site de la patinoire-piscine des Mélèzes est une opportunité unique pour développer un nouveau concept énergétique global efficient et exemplaire valorisant au maximum les rejets de chaleur du site ainsi que des sources d'énergie renouvelables et locales.

Le centre des Mélèzes doit également présenter une exemplarité au niveau énergétique et en termes de développement durable. Ainsi, les nouvelles patinoires garantiront le respect des normes avec une labélisation Minergie (hors production de glace).

Sur la base des premières études, le nouveau concept devra intégrer les éléments suivants :

1) Production de froid pour la glace

Construction d'une nouvelle centrale de production de froid de plain-pied et respectant les normes en vigueur, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau de la consommation énergétique. Elle aura zéro rejet des énergies produites (utilisation du chaud des compresseurs pour la production d'eau chaude durant toute l'année). L'installation sera alimentée en électricité durant la journée par l'énergie produite par l'ensemble des panneaux photovoltaïques installés en toitures et en façade des deux patinoires.

2) Centrale de chauffage à distance à bois (hors crédit d'investissement)

Construction d'une nouvelle centrale de chauffage à distance à bois. Cette centrale servira de secours aux installations de récupération des rejets de chaleur des compresseurs frigorifiques de la patinoire ainsi qu'à combler le manque de puissance en période froide. Elle permettra également de développer un réseau de chauffage à distance dans le quartier des Mélèzes et d'alimenter les bâtiments existants et futurs.

3) Centrale solaire photovoltaïque (hors crédit d'investissement)

Construction d'une centrale solaire photovoltaïque de plus de 5'000 m² sur les toitures des deux pistes de glace qui sont idéalement orientées. À titre de comparaison, la puissance installée sera deux fois plus élevée que celle du stade de la Maladière à Neuchâtel. La variante la plus ambitieuse permettra de produire environ 1 gigawattheure d'électricité par an. Environ 50% de l'énergie produite annuellement par l'installation solaire pourra directement être consommée sur le site, permettant ainsi de couvrir environ un tiers des besoins électriques annuels du site.

4) Production de chaleur pour le chauffage, l'eau de piscine et l'eau chaude sanitaire

Centralisation de la production de chaleur en supprimant le recours aux énergies fossiles par la récupération de chaleur sur les équipements de production de froid et par le raccordement du site au futur réseau de chauffage à distance.

Le futur concept de production de froid pour les pistes de glace et de production de chaleur pour les bassins de la piscine permettra les améliorations suivantes par rapport au système actuel :

- a) L'installation de nouveaux accumulateurs de stockage d'eau permettra de concevoir un système de production-distribution d'énergie plus modulaire et efficient. En effet, l'énergie dégagée par les producteurs de froid pourra être récupérée, stockée et réinjectée en fonction des besoins et ceci aux différents niveaux de température nécessaires au bon fonctionnement du site (chauffage des bassins de la piscine, ventilation, chauffage des locaux, eau chaude sanitaire, froid pour la glace). De plus, ceci aura aussi comme avantages de :

- Chauffer les bassins de la piscine uniquement en cas de besoin (éviter une surchauffe estivale des bassins actuellement nécessaire pour évacuer les excédents d'énergie) ;
 - Réinjecter la chaleur dans le futur réseau de chauffage à distance selon les niveaux de température de ce dernier.
- b) Un raccordement du site au futur réseau de chauffage à distance de sources renouvelables permettra de couvrir les manques de puissance ponctuels et saisonniers et d'offrir une sécurité en cas de panne des producteurs de froid. Cette solution permettra également de s'affranchir du gaz naturel pour la production de chaleur sur le site ;
- c) Les nouvelles unités de production de froid seront équipées de variateurs de fréquence qui permettront d'améliorer l'efficacité énergétique et la modularité du concept.
- 5) Ventilation
Installation d'un système efficace de ventilation et de déshumidification pour les deux patinoires en remplacement des monoblocs existants. En raison de la couverture et de l'isolation des deux pistes de glace, un nouveau concept de ventilation est nécessaire.

5. Objectifs de la rénovation

5.1 Création d'un site d'envergure cantonale et régionale

Les axes de la rénovation seront focalisés sur la création d'un site d'envergure cantonale et régionale sous l'impulsion que la Ville de La Chaux-de-Fonds souhaite lui donner.

Avec pour objectif la reconnaissance en tant que centre régional des sports de glace, le site des Mélèzes fraîchement rénové permettra de fédérer autour de lui l'ensemble des acteurs de la région. Il bénéficiera de toutes les infrastructures nécessaires tant à la formation des futurs espoirs, à la pratique du sport d'élite, qu'à l'usage du public.

Reconnu depuis de nombreuses années, le concept Sports-Arts-Études et Formation permet à de nombreux jeunes de concilier vie sportive et vie

scolaire. Il a notamment permis à plusieurs talents issus de notre région de briller sur la scène nationale et internationale. Le Mouvement Juniors du HCC et le Club des Patineurs sont également impliqués dans les processus de formation et jouent un rôle capital dans la reconnaissance du futur centre de glace régional.

Ainsi, la rénovation de la patinoire prendra en compte non seulement l'état actuel des infrastructures mais également les problématiques actuelles des usagers. Une vision à long terme est mise en place pour anticiper, à ce stade, les éventuels besoins des usagers ainsi que le développement des infrastructures dans les années à venir.

Dans cet objectif, il ne s'agit pas uniquement de repenser les aménagements intérieurs pour les rénover ou simplement les mettre aux normes, mais bien de repenser la structure dans son ensemble afin de l'optimiser et permettre une parfaite « harmonisation » des locaux intérieurs et espaces extérieurs.

Il est également souhaité que la patinoire extérieure soit homologuée, couverte et fermée. Les différents clubs et autre public portent un intérêt marqué à cette homologation afin de pouvoir utiliser cette deuxième surface dans les compétitions officielles. Sa fermeture complète permettra d'éviter toute problématique liée à la météo et à la qualité de la glace. En outre, elle permettra de prolonger les heures de glace et de réduire l'entretien souvent coûteux et gourmand énergétiquement et en ressources d'exploitation.

De plus, pour garantir une température constante, l'étanchéité air/eau dans la patinoire et le confort du public, une nouvelle enveloppe thermique sera réalisée. Le concept sera complété par une installation de déshumidification pour les deux patinoires pour garantir le contrôle du taux d'humidité, le confort des usagers ainsi que la pérennité des structures et des installations à l'intérieur des patinoires.

Toutes les installations lumineuses seront équipées en LED pour marquer encore plus l'efficacité énergétique. L'objectif énergétique de la rénovation de la patinoire des Mélèzes est pensé à long terme. Le concept devra répondre aux besoins actuels et à ceux des générations futures tout en utilisant les différents types d'énergies renouvelables produites sur site (CAD, photovoltaïque, solaire). De cette manière, la rénovation du site montre clairement une ligne directrice pointée vers le développement durable.

5.2 Détail sur l'augmentation de la capacité d'accueil de 5400 à 6000 personnes

Plusieurs analyses et estimations ont été faites par les services du feu (SUME, ECAP). A l'heure actuelle, la capacité d'accueil de la patinoire s'élève à 5'400 personnes.

Pour qu'elle puisse accueillir non seulement les équipes y jouant, mais également le public assistant aux divers matchs et manifestations, la capacité pour un tel centre de glace devrait être d'environ 6'000 spectateurs.

Pour atteindre cette capacité, plusieurs adaptations seront faites tant au niveau des gradins, des infrastructures d'accueil que des sanitaires, en appliquant toutes les normes de sécurité et les besoins pour les PMR.

6. Méthodologie de travail

Au premier trimestre de l'année 2020, l'entreprise Gamma SA a été mandatée par la Ville de La Chaux-de-Fonds en tant que bureau d'assistance du maître d'ouvrage (BAMO) pour le projet de rénovation du site des Mélèzes, plus spécifiquement portant sur la phase de l'établissement du budget d'étude pour la rénovation de la patinoire et de la centrale énergétique pour la piscine et la patinoire.

À partir de cette date, une structure organisationnelle a été mise en place pour créer les différents groupes de travail ainsi que les intervalles de séances en vue d'assurer une bonne continuité des processus et de l'avancement.

Ces groupes se divisent en trois entités (cf. annexe n° 2 – organigramme), soit :

- Comité de pilotage (COPIL) qui se réunit 2 fois par année, portant principalement sur les décisions clé/stratégiques du projet ;
- Comité de direction (CODIR) qui se réunit mensuellement depuis le mois de juin 2020 (élaboration du rapport) et qui porte sur les processus et les diverses variantes, solutions et stratégie du projet ;
- Groupe opérationnel (GOP) qui se réunit sur demande et besoin et qui traite des tâches spécifiques.

Des informations concernant les installations techniques, l'état des rénovations, l'état des installations, les plans, les guides patinoires et autres documents concernant les sites de la patinoire, ont été recueillies afin de

permettre la constitution du dossier de base, en vue de réaliser le planning de planification et la stratégie d'avancement.

Après plusieurs mois de travail avec les différents intervenants (séances GOP avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, le service des sports, le HCC, Viteos, mais également les autres utilisateurs : le Mouvement Juniors, le Club des Patineurs, les écoles, la police, le Goal Club, le HCC Féminin etc.), un cahier des charges très détaillé a été mis en place afin d'illustrer précisément les besoins de tous les utilisateurs.

Dès lors, le cahier des charges permet de définir la marche à suivre du projet car il fournit une quantité importante d'informations permettant aux futurs mandataires de cibler le (futur) projet de manière très claire en répondant aux besoins. Certaines réflexions devront encore être faites pour trouver un bon équilibre entre la structure actuelle et future, entre les installations en exploitation, les adaptations et compléments nécessaires et bien sûr le respect des critères financiers à disposition.

De toute évidence, la synthèse du cahier des charges illustre le besoin de surfaces supplémentaires qui sera nécessaire pour le bon fonctionnement de la nouvelle structure. Cette réalité évidente aura probablement un impact sur la structure actuelle de la patinoire.

Une première analyse après la récolte d'informations a permis de matérialiser ces besoins sur les plans et illustrer grâce au zonage, les différentes parties touchées, conservées et manquantes, sans tenir compte d'un futur projet architectural (cf. annexe n°3 – plans zonage).

Chaque lot du cahier des charges a été détaillé et quantifié avec un ordre de priorisation ainsi que plusieurs critères de qualification (surface, état actuel et futur, description et autres compléments spécifiques).

In fine, l'étape primordiale du choix du type de procédure a permis de statuer sur la future gestion et choix des mandataires, et en même temps, de fournir les dernières informations nécessaires pour finaliser le budget d'étude. Le choix du type de procédure ainsi que le budget d'étude ont également été présentés devant le CODIR et le COPIL qui les ont tous deux validés avant de les intégrer dans l'actuel rapport de crédit d'étude.

Des visites d'autres patinoires ont été organisées pour analyser des exemples concrets de rénovations, apprendre de leur expérience, s'inspirer de leur démarche et pouvoir profiter des expériences d'autres réalisations.

Les patinoires de Langnau et d'Olten ont été visitées le 22 juin 2020 et la patinoire d'Ajoie le 3 septembre 2020.

7. Partenaires

Le financement des nouvelles installations techniques de production de froid sera assuré par le biais d'une solution en Contracting avec Viteos SA. La centrale de chauffage à distance et la centrale solaire photovoltaïque seront intégralement financées par Viteos SA.

8. Procédure d'appel d'offres

Le type de procédure d'appel d'offres doit être analysé en amont du rapport d'étude puisque le choix de l'organisation future (phase étude et exécution) influence autant les aspects économiques, architecturaux, financiers et d'exploitation.

In fine, trois types de procédure ont été proposés et étudiés en détail, soit :

1) Concours d'architecture selon Règlement SIA 142 et exécution à livre ouvert

Un concours d'architecture est une mise en concurrence, organisée en vue de l'attribution d'un contrat pour des services architecturaux au lauréat ou afin d'octroyer un prix d'architecture aux projets présentés les plus remarquables, généralement dans le cadre d'une commande publique. Afin de garantir l'évaluation objective des propositions, il se déroule exclusivement sous couvert de l'anonymat.

Ce type de concours peut être destiné à des architectes professionnels ou à des étudiants en architecture et par extension à des architectes paysagistes ou tout autre mandataire. Le concours d'architecture, peut parfois être résumé en quelque sorte par un « concours d'idées ».

Il se fonde généralement sur le respect des consignes définies (maison unifamiliale passive, bâtiment commercial, etc.) et se détermine selon la qualité du projet proposé (respect du cahier des charges, fonctionnalité, esthétisme, aspect financier).

La notion de concours a plusieurs origines dont celle de donner des prix d'encouragement aux artistes et architectes et une volonté croissante de faire émerger des idées nouvelles et marquantes.

L'exécution à livre ouvert est basée sur des appels d'offres qui permet au Maître d'Ouvrage de faire le choix de l'entreprise (choix par lot de CFC) la plus à même de réaliser une prestation de travaux, fournitures ou services. Le but est de mettre plusieurs entreprises en concurrence pour fournir un produit ou un service. Il n'y a normalement pas de notion de forfait pour le montant global, mais des forfaits par entreprises peuvent être contractés.

**2) Mandat d'études parallèles pour l'architecte et ingénieurs
selon Règlement SIA 143
Procédure sélective et exécution à livre ouvert**

Les mandats d'études parallèles sont une forme particulière de mise en concurrence des prestations d'architecture, d'ingénierie et des branches professionnelles apparentées, telles que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture paysagère, etc. Ils sont basés sur des propositions de solution non anonymes élaborées dans le cadre d'un dialogue direct entre les participants et le collège d'experts. Ces mandats d'études parallèles peuvent être des mandats portant sur les études ou sur les études et la réalisation. Ils conviennent à l'élaboration de solutions devant répondre à des programmes complexes dont les termes de référence ne peuvent être préalablement déterminés de manière suffisante et définitive.

Le dialogue direct en cours d'étude permet, sous une forme flexible et interactive, de préciser et de compléter les termes du cahier des charges en vue de trouver des solutions qui répondent de la manière la plus adéquate aux critères conceptuels, formels, sociaux, écologiques, économiques et techniques.

Les mandats d'études parallèles ne seront organisés qu'après une procédure sélective ou une procédure par invitation. Il en résulte que la diversité des propositions de solution s'en trouve limitée. En raison de l'absence d'anonymat, l'égalité de traitement doit être observée avec une rigueur particulière.

L'exécution à livre ouvert, identique au chapitre 1.

**3) Appel d'offres selon Règlement SIA 144
Procédure sélective et exécution à livre ouvert**

Le règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture SIA 144 définit, pour les formes de mise en concurrence basées sur les prestations, des règles qui correspondent aux

spécificités des offres de prestations de nature intellectuelle. Le règlement SIA 144 peut s'appliquer aussi bien aux marchés privés que publics. Il est conforme au droit des marchés publics en vigueur, qu'il complète et précise dans certains domaines. Le but du règlement est d'assurer l'équité des procédures et une utilisation parcimonieuse des deniers publics. Si le règlement SIA 144 est déclaré applicable dans le cadre d'un marché public, il s'applique subsidiairement aux dispositions du droit des marchés publics.

L'exécution à livre ouvert, identique au chapitre 1.

Une analyse SWOT (forces et faiblesses) a été menée et le choix final s'est porté sur l'appel d'offres selon règlement SIA 144 avec procédure sélective et exécution à livre ouvert.

Les critères déterminants correspondaient à :

- Aspect financier en phase étude et exécution ;
- Aspect délai en phase étude et exécution ;
- Concept architectural et système d'exploitation ;
- Aspects liés au marché local ;
- Option idéale pour sponsors et mécènes.

Ce choix de procédure a été mis en avant en cette période de crise sanitaire afin de favoriser le marché local et pouvoir ainsi en toute transparence donner leur chance aux entreprises régionales.

9. Détail du crédit d'étude

Le détail du crédit d'étude se base sur une procédure d'appel d'offres selon Règlement SIA 144, procédure sélective et exécution à livre ouvert.

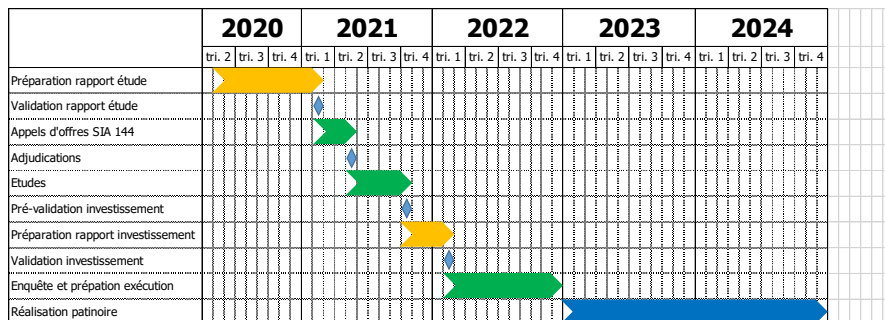
L'intégration de la future centrale de chauffage à distance ne fait pas partie de ce présent tableau.

Budget pour le crédit d'étude

	Coûts CHF
BAMO - préparation crédit réalisation	150 000.00
Affinage du projet	25 000.00
Communication	20 000.00
Frais appel d'offres collège de mandataires/Specialiste AO (économiste/programmiste/SIA)	50 000.00
Indemnités participants analyse dossiers	40 000.00
Juriste	30 000.00
Honoraires architecte	720 000.00
Honoraires ingénieur civil	255 000.00
Honoraires ingénieurs CVSE (hors centrale de chauffe)	293 000.00
Honoraires ingénieurs (centrale technique)	180 000.00
Honoraires études compl. trafic / parcage	20 000.00
Géologue - rapport géologique et suivi	10 000.00
Investigations diverses (tests, diverses analyses, sondages)	50 000.00
Spécialistes (feu, polluants, sécurité, acoustique, mesures, thermique)	107 000.00
Divers et imprévu (10%)	177 000.00
Total HT	2 127 000.00
TVA 7,7%	163 779.00
Total TTC	2 290 779.00
Arrondi à	2 290 000.00

10. Calendrier

Le calendrier prévu pour la mise en œuvre du projet en cas d'acceptation du crédit par votre Conseil est le suivant :



La phase de réalisation de la patinoire telle que présentée dans le planning a été considérée avec un site partiellement occupé. La durée définitive de cette phase sera déterminée par l'occupation effective du site et des différentes implications au niveau constructif. Toute augmentation de la durée d'exécution aura un impact financier pour le coût de réalisation. Ce planning ne prend pas en compte d'éventuels oppositions, référendums ou recours.

11. Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrira dans les lignes fixées par le programme de législature en cours d'élaboration.

12. Conséquences sur les finances

Les coûts du crédit d'étude sont estimés à CHF 2'290'000.-. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 20% (5 ans). Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,3%.

Amortissement : CHF 2'290'000.- x 20 %	CHF	458'000.-
Intérêts 2,3 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF	26'335.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	484'335.-

Les dépenses sont prévues sur les exercices 2021 et 2022, avec un montant de CHF 1'970'000.- pour 2021.

Cet investissement figure au budget des investissements 2021 avec un crédit d'engagement de CHF 2'150'000.- et des dépenses budgétées pour 2021 de CHF 1'840'000.-.

13. Conséquences sur les ressources humaines

Au cours de cette 1^{ère} phase (crédit d'étude), il n'y aura aucune incidence sur les ressources humaines.

14. Collaboration intercommunale

La Ville souhaite que cette patinoire puisse devenir le Centre des sports de glace du canton de Neuchâtel. Pour ce faire, les Autorités communales sont d'ores et déjà entrées en contact avec le service cantonal des sports et devront discuter, cette année encore, avec leurs homologues des autres villes du Canton.

À noter que le Canton étant riche en forêts, le fait de prévoir du bois local comme matériau de façades et, selon le concept retenu, pour une partie de la charpente pourra également fédérer plusieurs communes neuchâteloises autour de ce projet.

15. Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La patinoire est un grand consommateur d'électricité et il est essentiel de pouvoir optimiser les infrastructures ainsi que les synergies d'exploitation avec la piscine afin de diminuer cette consommation et d'utiliser des énergies renouvelables pour couvrir les besoins.

Le choix du chauffage à distance comme agent énergétique incite l'entreprise Viteos SA à investir dans une centrale complémentaire de chauffe qui permettra de desservir tout le quartier des Mélèzes et au-delà. Les choix énergétiques retenus permettent à la Ville de se doter d'un outil performant tout en respectant l'environnement.

Des infrastructures proches des gares et des transports publics doivent être valorisées et développées. Elles permettent une grande proximité

pour la population aussi bien de la Ville que du Canton et font vivre le cœur de la Métropole horlogère.

b) Aspect social

Une infrastructure de glace performante permet de répondre aux attentes des différents utilisateurs et une mise en valeur des clubs sportifs qui jouent un rôle social et d'intégration important. De plus, la possibilité d'offrir des heures de glace aux enfants des écoles s'inscrit dans les objectifs d'enseignement.

c) Aspect économique

Le dynamisme économique d'une ville repose également sur l'attractivité de ses installations, quelle qu'en soit la pratique exercée, dans un cadre amateur ou professionnel et/ou des personnes qui les fréquentent.

Un club sportif d'élite permet de créer une émulation au sein de la Ville et rassemble souvent de nombreux décideurs lors des différents événements qui jalonnent l'année. Cela permet de nouer des contacts entre les acteurs économiques et une mise en réseau de ceux-ci.

Les procédures retenues pour la mise en soumission des travaux de rénovation de la patinoire permettent aux acteurs locaux d'y participer facilement. Aux yeux des Autorités, il apparaît plus que nécessaire de les intégrer à ce projet d'envergure.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Un centre de glace d'envergure cantonale permet de positionner la Ville sur un domaine en cohérence avec ses atouts en matière d'activités hivernales et avec l'image qu'elle souhaite véhiculer notamment au niveau du dynamisme, de l'habitat et des infrastructures présentes sur son territoire.

16. Commission

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des sports et à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) le 23 février 2021 lors d'une séance commune. Il a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents par les deux commissions.

17. Conclusion

À travers les décennies, les amateurs de patinage n'ont cessé de repenser et d'améliorer les espaces dédiés à la glisse.

D'abord naturelles puis artificielles, les pistes de glace se sont développées, à l'instar de l'enthousiasme et l'engouement des nombreux utilisateurs et/ou des personnes les fréquentant. Le patin fait incontestablement partie de l'ADN de la région.

Aujourd'hui et après des années de bons et loyaux services, une refonte globale des patinoires est nécessaire pour les raisons qui ont été développées dans ce rapport.

Dans une vision d'avenir tournée vers la promotion de la qualité de vie, du dynamisme économique et avec la volonté d'y voir créer un Centre des sports de glace cantonal, ce projet s'inscrit pleinement dans une stratégie de revalorisation de la Métropole horlogère.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Théo Huguenin-Elie

Daniel Schwaar

Références et annexes

- Références :
 - Étude de faisabilité Patinoire des Mélèzes du 07.01.16
 - Rapport technique - Étude de mobilité et de stationnement pour le projet de centre aquatique des Mélèzes
- Annexes :
 - N°1 – Descriptif technique
 - N°2 – Organigramme groupes de travail, version 03.12.20
 - N°3 – Plans zonage

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit d'étude CHF 2'290'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la rénovation de la patinoire des Mélèzes et pour la modernisation des infrastructures techniques de l'entier du site.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du service 525 Piscine, patinoires des Mélèzes.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 20% (5 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président	La secrétaire
Karim Boukhris	Ilinka Guyot

M. Giovanni Spoletini, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voici la position du parti socialiste.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport relatif à cet important crédit pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes et pour la modernisation. À mon sens, c'est peu dire, parce que ça va dans la réalité bien au-delà d'une rénovation et d'une modernisation des infrastructures, par l'intelligence de ceux qui participent et notamment de l'entreprise cantonale Viteos qui a une part importante dans ce projet.

C'est un bon rapport dans son ensemble. Les membres de la Commission des infrastructures, urbanisme et énergie ainsi que les membres de la Commission des sports ont pris connaissance, en date du 23 février 2021 de cet important projet qui nous a été présenté en détail par votre Autorité. Cette présentation bien conduite a déjà répondu à de nombreuses questions que ce projet d'envergure a soulevées. Le préavis des membres de ces deux commissions a été, ce soir-là, favorable à l'unanimité.

Sans commenter l'ensemble de l'analyse, nous souhaitons focaliser l'attention sur quelques points qui nous paraissent fondamentaux. Tout d'abord, la démarche de la réflexion et de l'analyse a été participative et devra le rester, dans le sens d'une ouverture à des modifications et des compléments à venir, comme ceux présentés par les postulats du parti des Verts et de notre parti, qui accompagnent notre soutien à cet important projet.

Le titre du rapport parle de "modernisation". Bien que l'on ne construise pas à neuf, ce projet pionnier et innovant va bien au-delà d'une simple remise en état de structures anciennes, comme je l'ai déjà cité. L'ancienneté et la vétusté des installations actuelles sont obsolètes sur plusieurs plans, qui sont bien analysés et présentés dans le rapport. La fonctionnalité n'est plus adaptée aux besoins actuels, que l'on parle de loisirs offerts à la population, de sport scolaire, de sport amateur ou professionnel. Les critères de sécurité ne sont plus garantis. Les installations pour la production de la glace sont particulièrement obsolètes et dispendieuses en énergie. Ce projet prend place sur le site actuel et maintient l'harmonie avec la piscine adjacente ainsi qu'avec le magnifique Parc Gallet. Sans construire tout *de novo*, il est fondamentalement pionnier, innovant, durable et écologique.

La collaboration avec Viteos prévoit la création d'une centrale énergétique avec panneaux photovoltaïques et chauffage à bois qui utilisera la chaleur produite pour fabriquer la glace et la redistribuera pour chauffer l'eau de la piscine et dans le réseau de chauffage à distance – c'est l'ambition de ce point-là – pour les quartiers d'habitations et les structures scolaires communales de ces quartiers ; les charges d'exploitation seront ainsi sensiblement diminuées et la production d'énergie sera centralisée. Sur ce plan, ce projet réalisera un centre de glace parmi les plus fonctionnels et écologiques de Suisse.

L'objectif de porter le nombre de places de l'assistance, des spectateurs de 5'400 à 6'000 respecte les volumes que nous avons à disposition et optimise la capacité d'accueil du public pour tout le Canton et la région. La couverture de la patinoire extérieure répond aux besoins tant du sport scolaire que celui du club des patineurs et des clubs de hockey sur glace, amateurs et professionnels, ainsi que celui de la population. Le projet permet de réaliser et de créer un Centre cantonal et régional des sports de glace à 1'000 mètres d'altitude, dans la Ville au climat le plus froid du Canton, respectant une logique essentielle à nos jours dans le domaine de la dépense énergétique.

Ce projet permet la poursuite d'une très belle histoire emblématique pour le sport neuchâtelois, connue dans toute la Suisse et bien au-delà, par son club HCC, aux multiples titres nationaux. Le club de hockey de la Ville de la Chaux-de-Fonds contribue à la belle histoire de ce sport si populaire en Suisse.

M. Karim Boukhris, Président : Les postulats seront discutés après l'adoption ou non du rapport.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons bien lu et analysé le rapport et ses annexes concernant la demande de crédit pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes et pour la modernisation des infrastructures techniques de l'entier du site.

Les Vert'libéraux sont particulièrement déçus du manque d'ambition de ce rapport car il n'est ni fouillé ni abouti et ne prend pas en compte les multiples possibilités envisageables sur ce site emblématique de La Chaux-de-Fonds ; les postulats des autres partis en témoignent.

Nous trouvons ce projet de refonte complète du site et des patinoires minimaliste. Il ne reflète pas tout son potentiel d'accueil de camps multi-sportifs, dans un cadre idyllique, à une altitude optimale pour des stages et des performances sportives, qui a dans le passé eut une réputation internationale.

Nous ne voyons aucune envergure cantonale ni régionale à ce projet de rénovation de la Patinoire des Mélèzes. Dans le point 5.2, le rapport mentionne bien la capacité désirée à 6'000 places mais pas la vision de rentabilité du lieu par une polyvalence de l'espace pour accueillir d'autres utilisations sportives, festives ou culturelles, ni aucune fonction de partenariat public-privé possible. Dans une évolution de société, où l'on sera amené à profiter davantage d'infrastructures locales, on y voit aucune réflexion d'anticipation éventuelle de transformation pour la création d'une structure de récupération et de bien-être nécessaires aux besoins de tous les sportifs et de la population.

À La Chaux-de-Fonds, le club centenaire, six fois champions de Ligue A, le regroupement récent de la consultation des CRP neuchâtelois aux Mélèzes, sous les gîtes de la SEP et les autres clubs mentionnés dans l'annexe 2, méritent un espace d'entraînement et de match adapté et sécurisé pour y accueillir également un large public fidèle au HCC.

D'autres clubs, qui n'ont pas de salle homologuée – sport de cannes ou autres par exemple – ont-ils été consultés pour répondre à un éventuel besoin de salle homologuée pour des grands événements ? Ont-ils été sollicités pour participer à la réflexion ?

Ce rapport, à notre sens, est plat comme son toit qui aura lui au moins l'avantage de pouvoir, si sa structure le permet, recevoir une centrale énergétique solaire qui pourrait être en matière d'énergie renouvelable un exemple cantonal et une incitation pour La Chaux-de-Fonds à devenir une ville exemplaire et certifiée dans le domaine de la transition énergétique.

Cette installation contribuera, nous l'espérons, à favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits chaux-de-fonniers. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les fondations de la Patinoire et sa structure de base ? Pourra-t-elle soutenir le poids du nouveau toit et de la centrale solaire ? Qui assumera les coûts des travaux si elle devrait être renforcée ? Étant donné que le sous-sol est un méandre de modifications et de portes successives qui manque singulièrement de clarté, est-il prévu de revoir l'entier de ce sous-sol et de sa distribution pour le remettre aux normes en matière de sécurité ? Pourquoi le rapport ne fait mention d'aucune vision d'utilisation d'un espace polyvalent, multi-événementiel, amenant une attractivité et une rentabilité qui manque à La Chaux-De-Fonds ?

C'est ce qui a amené le groupe Vert'libéral à proposer deux postulats afin d'étudier les possibilités de polyvalence des deux espaces patinoire et d'y accueillir d'autres compétitions ou d'autres disciplines sportives ; nous demandons que ce projet soit réfléchi avec une possibilité d'évolution suivante vers le futur vers une autre structure complémentaire à l'entité Piscine et Patinoire.

Dans l'optique de la création d'un site d'envergure, cantonal voire régional pour répondre aux besoins de sports de glace et montrant un exemple de transition énergétique, nous pensons qu'il est nécessaire de saisir l'opportunité d'avoir une vision plus ambitieuse de ce site exceptionnel au centre de la Ville et nous espérons que le futur projet en tiendra compte. Facilement accessible et situé au milieu d'un écrin de verdure, il pourrait continuer à accueillir de jeunes sportifs, nos équipes de sport de glace et d'autres sports et pallier au manque d'espace polyvalente pouvant accueillir de grands événements sportifs, culturels et festifs et rester ouvert sur une évolution améliorant le niveau de vie dans notre région.

C'est un peu avec dépit que nous accepterons peut-être ce rapport, par crainte de devoir ressortir aux calendes grecques.

Merci.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci pour ce rapport important et ambitieux et intéressant aussi dans son historique. La question est donc de savoir si on veut et on peut dépenser CHF 2'290'000.- pour réfléchir à ce projet dans un premier temps.

Le groupe des Verts a eu un débat fourni avec bien sûr un a priori favorable même si c'est un peu contre nature pour le groupe de se réjouir d'une augmentation notable des besoins en énergie.

Voici donc un résumé des remarques du groupe et surtout des interrogations aux sujets très techniques mais en préambule, sur la forme, les Verts ont, depuis quelques années, le désagréable sentiment qu'il s'agit systématiquement de dossiers à charge dépourvus d'une vision neutre et objective, avec toujours les mêmes mantras : grave manque de sécurité, plus aux normes x et y, coûts d'entretien rédhibitoires, etc. Exemples dans ce rapport : dans le seul chapitre 4 page 7 et 8, on insiste lourdement à trois reprises sur l'inadéquation des besoins actuels de la population avec l'offre, comme si la Ville était le quart-monde helvétique. Plus symptomatique encore, en page 8 chapitre 4.1, où il est fait mention des coûts d'entretien rédhibitoires de l'installation de production du froid de CHF 65'000.- annuels auxquels on a bêtement oublié de signaler – et donc de soustraire – le coût d'entretien de toute structure, même neuve.

En résumé, mon chien a la rage et la gale, il est moche, il aboie tout le temps et il mord les enfants donc le Conseil général peut choisir librement entre Exit et Dignitas. Merci à l'avenir de ne pas trop forcer le trait !

Sur le fond, l'ambition affichée de prétendre devenir – je cite – "*site d'envergure cantonale et régionale*" des sports de glace sans avoir imaginé des dortoirs, sur site ou non, nous semblait très regrettable mais on ne va pas se pencher là-dessus trop longtemps car j'ai cru comprendre qu'on a un postulat là-dessus et que le Conseil communal semble acquis à la cause.

L'appel d'offre a suscité beaucoup d'incompréhensions et de questions : Pourquoi être aussi dépréciatif pour la première possibilité, à savoir le concours d'architectes en page 16 ? Concours pour les architectes, ou plutôt les étudiants en architecture, voire plutôt les jardiniers-paysagistes, voire carrément des artistes qui s'occupent avec un concours d'idées bon enfant. Mon pauvre chien aboie et les Verts commencent à se méfier !

Deuxième possibilité : un mandat d'étude parallèle mais qui aurait comme défaut un choix de candidats limité à l'inverse du concours d'architectes. Mais la troisième solution préférée par le Conseil communal offre-t-elle vraiment plus de choix ?

Troisième solution : la SIA 144 semble très séduisante présentée de la sorte ; possible pour les marchés publics, privés, moins chère que les deux autres, idéale pour le marché local. Les Verts apprécient ! Mais mon chien se méfie ! Surtout que le journal plus ou moins local se fait l'écho d'une situation similaire à la Béroche pour une salle polyvalente où l'appel d'offre

SIA 144 n'aurait pas été jugée légale. Est-ce que vous pouvez nous préciser la chose ?

En page 19 – Détail du crédit d'étude – ce grand tableau, deux points qui nous ont été particulièrement peu compréhensibles. Est-ce qu'un architecte vous a aidés pour ce pré-projet ? Et, si oui, ses honoraires sont-ils en plus des CHF 720'000.- d'honoraire d'architecture signalés ? Est-ce juste que cette somme pour l'architecte couvrirait aussi ses honoraires pour conduire le projet ? Et, si oui, pourquoi alors ses honoraires de CHF 720'000.- pour un projet d'étude concerneraient aussi la conduite du projet futur qui n'est pas encore accepté d'ailleurs par le peuple ? Et est-ce que le futur architecte est déjà choisi ? Auquel cas, effectivement, mon chien pourrait aboyer car les dés sont en fait déjà jetés ?

Dans un autre chapitre, concernant les honoraires Études complémentaires trafic et parcage, ne pourrait-il pas être plutôt intitulé : Honoraires pour la mobilité ? Le Plan climat cantonal actuellement en consultation vise 20 objectifs opérationnels, parmi ceux-ci se trouve l'objectif de favoriser le rapport modal dans les transports publics et la mobilité douce, un objectif qui se trouve d'ailleurs également dans le Plan directeur cantonal. Nous demandons au Conseil communal de ne pas se focaliser sur les déplacements en voiture mais d'ouvrir la vision et la communication en englobant les transports publics et la mobilité douce de la Patinoire.

Enfin, le volet énergétique et je cite le rapport : *"Utiliser les énergies renouvelables", "L'objectif énergétique [...] pensé à long terme", "[...] ligne directrice pointée vers le développement durable.", "[...] est une opportunité unique pour développer un nouveau concept énergétique global efficient et exemplaire valorisant au maximum les rejets de chaleur du site ainsi que des sources d'énergie renouvelables et locales.", "Le centre des Mélèzes doit également présenter une exemplarité au niveau énergétique et en termes de développement durable."* Les Verts et mon pauvre chien ont bu du petit lait à la lecture de ce beau projet. Cependant, comme demandé en commission mais resté lettre morte, comment ne pas avoir mentionné et analysé la géothermie et le stockage de chaleur dans un projet de cette envergure ?

Ce questionnement, qui fera l'objet d'un postulat, ne modifie pas tout à fait l'avis du groupe, plutôt favorable.

Malgré les critiques qui auront été considérées, nous l'espérons, comme constructives, nous remercions les auteurs de ce projet.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce soir nous est présenté un rapport qui laisse augurer de l'Investissement avec un "I" majuscule de la législature venir, à moins que le Conseil communal nous sorte une surprise de son chapeau. Un investissement auquel nous nous attendions depuis plusieurs années, attendu avec impatience par le cœur, redouté par le porte-monnaie.

Quelle position adopter lorsque l'on se veut rigoureux dans la tenue des finances de notre Collectivité mais également motivés à garder notre Ville active et même lui donner un petit coup de pied au derrière ? Pour une fois, ce n'est peut-être pas la voie de la sagesse qui a convaincu le groupe UDC, mais plutôt l'envie d'apporter à nos citoyens de l'apprécier de plus belle et de les garder parmi nous.

Si nous soutenons une telle dépense, et ouvrons par conséquent la porte à la suivante qui sera gargantuesque, c'est que ces installations s'adressent à un grand nombre de personnes, quel que soit l'âge ou la classe sociale. Sportifs, supporteurs ou patineurs du dimanche, chacun y trouve son compte ; Patinoire, Piscine, Bois du Petit-Château, même combat.

L'aube du projet qui nous est présentée laisse entrevoir une patinoire dont les Chaux-de-Fonnières seront fiers, fiers d'y recevoir les équipes et les supporteurs adverses, mais également leur famille ou amis domiciliés hors commune pour les joies du patinage amateur.

En prenant connaissance du rapport, on se rend immédiatement compte que le Conseil communal a mis un point d'honneur sur le fait que ce projet se voudra intelligent au niveau énergétique, ce qui nous parut essentiel pour les installations énergivores. Par la volonté d'un partenariat avec Viteos, il s'assure de profiter des connaissances de professionnels dans ce domaine et nous ne sommes malheureusement pas au premier coup de patin puisque ce soir nous sommes appelés à voter uniquement le crédit d'étude de ce projet.

CHF 2.3 millions – Paf ! – sans planter un clou, si ce n'est que les gabarits. À titre personnel, pour le petit entrepreneur que je suis, je peine à comprendre de telles sommes pour un crédit d'étude. Si l'on prend le poste le plus important, les honoraires de l'architecte, CHF 720'000.- sont budgétisés. Si l'on prend cette somme, divisée par les six mois d'étude à proprement parler, comme indiqué par le planning, et que l'on divise par 22 jours ouvrables et par huit heures par jour, cela représente un tarif horaire de CHF 682.-. Combien de personnes, au sein d'un bureau d'architecte travailleront à 100% pendant six mois pour un tel tarif horaire ? Si l'on divise une nouvelle fois par 120 – un tarif horaire qui est peut-être faible pour un architecte d'une EPF mais bien payé pour un désignateur ou une secrétaire – on arrive au résultat de 5.68, ce qui voudrait dire que le nombre de personnes serait de plus de cinq ; je demande à voir.

Par ces mots, je ne cherche pas à prendre à partie une profession ou une autre mais, dans la situation actuelle, ne devons-nous pas parfois réfléchir de manière un peu plus terre à terre et négocier au maximum les dépenses qui peuvent l'être ? J'ose espérer que la somme de CHF 2.3 millions sera vraiment considérée comme un maximum et non pas une enveloppe qu'il faut dépenser. Rappelons que l'amortissement de cette somme sur 20 ans, additionnée des intérêts, représente presque CHF 500'000.- par an, ce qui n'est de loin pas négligeable.

Pour conclure, nous accepterons bien entendu ce rapport en faisant confiance au Conseil communal pour gérer ce dossier de manière la plus rigoureuse possible au niveau financier.

Je vous remercie.

M. Cyril Babando, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes et pour la modernisation des infrastructures techniques de l'entier du site a retenu toute l'attention du POP, qui remercie toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration.

Des souvenirs mémorables de nos premiers coups de patins accrochés aux cônes oranges au vide laissé par cette saison à huis clos du HCC, il nous apparaît que la Patinoire est un lieu important dans la vie des Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonnières et nous sommes plus que convaincus de la nécessité de la rénover et de la moderniser.

À la lecture du rapport, plusieurs questions subsistent. D'abord, les questions d'aménagement à proprement parler. Nous sommes contents de voir que le plan de rénovation accorde une grande importance à la question de l'énergie et nous saluons la mise en place d'une centrale photovoltaïque comme de la production de chaleur pour le chauffage à distance. Nous aimerions toutefois que l'étude prête particulièrement attention à l'impact du choix de l'emplacement des deux centrales de chauffage à distance sur le plan fonctionnel et visuel afin de ne pas nuire au bien-être des usagers et usagères de la Piscine en été.

Nous sommes par ailleurs perplexes face à la prévision d'augmenter le nombre de places pour les spectateurs et spectatrices. Le POP est très attaché à son équipe de hockey – ce n'est pas Monsieur le Président qui nous contredira – mais se demande dans quelle mesure c'est à la Collectivité de payer les frais de cette augmentation de la capacité alors qu'on peut prévoir que ces places supplémentaires ne seront que très rarement toutes occupées.

Sur le plan social, le POP salue l'idée que La Chaux-de-Fonds devienne le centre des sports de glace du Canton mais ne souhaite pas que ce statut de pôle d'excellence nuise à l'accès à la Patinoire pour le plus grand nombre. Si le planning de glace est et restera un casse-tête, nous demandons que celui-ci ne soit pas uniquement centré sur l'usage professionnel, mais que son accès soit également assuré aux écoles, au public comme aux équipes amatrices locales. À ce titre, il serait intéressant d'étudier que la possibilité de l'installation, durant l'hiver, d'une patinoire extérieure synthétique à proximité du TPR continue au-delà de la durée des travaux. Finalement, il pourrait être utile de savoir s'il est nécessaire que les deux patinoires soient fonctionnelles les 12 mois de l'année. Dans le cas où une piste pourrait

suffire à la belle saison, il serait envisageable de réserver la seconde pour des manifestations.

Finalement, concernant les financements, le POP comprend la nécessité de trouver différents sponsors et nous nous demandons, à ce titre, dans quelle mesure les autorités chauxoises ont fait preuve de recherches proactives en ce sens ; l'exemple de la Patinoire de Sierre montrant la nécessité de ne pas négliger ce point. Dans tous les cas, le POP ne souhaite pas voir la Patinoire perdre son identité locale en adoptant le nom d'une banque ou d'une boîte d'horlogerie. Dans une même optique d'identité locale, il nous semblerait intéressant de mener une enquête auprès des usagers et usagères afin de connaître leurs besoins et leurs attentes.

À défaut d'avoir pu en discuter à la buvette des Juniors avec un vin chaud ou un thé au rhum, nous attendons donc ici les précisions futures du Conseil communal concernant l'avancée de cette étude pour laquelle le POP se prononce favorablement.

Merci de votre attention.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'élue du Centre a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes et pour la modernisation des infrastructures techniques de l'entier du site qui répond à un besoin assez urgent. Il remercie les auteurs de ce rapport très intéressant.

Voici 68 ans, soit en 1953, qu'une patinoire était implantée sur le site actuel et 34 ans, soit en 1983, que sa sœur a vu le jour ; il va de soi et c'est heureux que celles-ci ont fait l'objet de plusieurs rénovations. Qui saurait dire combien de patineuses et de patineurs, qu'ils ou elles soient amateurs, professionnels ou simplement là pour se divertir ? Peut-être des idylles, voire des couples qui ont flirté, qui se sont formés et, qui sait, se sont mariés ? Sans oublier les années de gloire de notre HCC ; six titres consécutifs de champions suisse.

Excusez-moi je m'égare ; revenons à la réalité. Ce projet est réjouissant et s'inscrit dans une voie dynamique que le Conseil Communal veut poursuivre malgré la morosité actuelle. Une enveloppe de CHF 2'290'000.- est sollicitée pour une étude qui consiste en un réaménagement complet du site et des patinoires avec comme but final une exploitation optimale des installations et pour permettre à plus de clubs de bénéficier d'heures de glace sans oublier les écoles et la population. Pour ce faire, il faut couvrir la patinoire extérieure avec une homologation permettant d'y organiser des rencontres ou compétitions officielles.

De plus, actuellement, les installations sont extrêmement énergivores et il est urgent d'y remédier. Le rapport prévoit justement la création d'une centrale qui profitera tant à la piscine qu'aux patinoires. À ce propos, nous

saluons le projet de centrale photovoltaïque qui induira la suppression du recours aux énergies fossiles.

Une question à ce sujet : la population pourra-t-elle prendre une part active à ce projet de centrale, par exemple par l'acquisition de panneaux solaires conduisant à une sensibilisation des habitants quant aux bienfaits d'énergie propre ?

Pour terminer, nous soutiendrons le postulat du groupe des Verts quant à la réalisation de dortoirs ou de logements de groupes ce qui serait un grand plus dans l'optique de la création d'un centre d'envergure cantonale voire suprarégionale.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le Centre acceptera le postulat des Verts, le rapport d'étude et l'arrêté qui en découle.

Je vous remercie.

Mme Crystel Graf, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Déception, désolation et consternation résument le sentiment du groupe PLR à la lecture de ce rapport. Mais où est l'ambition de cette Ville ? Le rapport nous dit que *"la Ville ambitionne de créer un Centre des sports de glace pour le Canton de Neuchâtel"*. *Centre des sports de glace pour la Canton de Neuchâtel*", ça sonne bien ! Mais au diable les mots, il n'en est rien, ce n'est que poudre aux yeux ! Soyons honnêtes, ce projet est une simple rénovation de notre patinoire.

Comment peut-on dire que la Ville se focalise sur la création d'un site d'envergure cantonale et régionale alors même que d'une part les contacts n'ont pas – respectivement pas vraiment – encore été pris et d'autre part que le projet est déjà tellement avancé qu'il ne permet pas véritablement un partenariat. Nous attendions un projet digne d'une ville de 37'000 habitants, digne d'une région des Montagnes qui porte le patin dans son ADN, digne d'un Canton fier de son club de Swiss Ligue, un vrai centre de sport, avec des dortoirs, des salles de conférence, une salle de fitness et pourquoi pas même une piste de curling ou des salles de squash ; une vision à long terme, considérant aussi une future promotion du HCC en National Ligue.

À ce titre, une question : avec une capacité de 6'000 spectateurs dans le projet présenté, devons-nous rénover une nouvelle fois la Patinoire en cas de promotion du HCC en National Ligue, pour répondre aux besoins du club et/ou de la Ligue ? Ce que nous avons, c'est un projet au rabais alors qu'un tel lieu mérite un vrai projet, uniquement possible par un partenariat public-privé, de concert avec nos voisins et le Canton ; un vrai investissement pour l'attractivité des Montagnes, pour l'emploi, pour la dynamique démographique.

Un exemple : mi-février, un ex-dirigeant d'une équipe de hockey manifestait ses intentions d'investir dans une patinoire flamboyante neuve à Sierre, un projet à CHF 80 millions pour 16'000 habitants ; coût pour la Ville

CHF 15 millions et CHF 5 millions pour le Canton. Le Conseil communal a-t-il pris langue avec cet investisseur pour lui proposer notre Ville comme alternative ?

Pour le surplus, nous regrettons également la légèreté du rapport qui certes nous rappelle toute l'histoire de la Patinoire mais qui reste très bref sur le reste. En particulier, quelles sont les étapes du projet couvertes par le crédit d'étude ?

Nous noterons quand même un seul point positif dans le projet : le concept énergétique global prévu. Le groupe PLR salue le partenariat public-privé constructif prévu pour la construction d'une nouvelle centrale de chauffage à distance à bois et d'une centrale solaire photovoltaïque, même si les deux sont hors crédit d'investissement. Au même titre, nous nous réjouissons de l'utilisation de bois local comme matériau de façade et de charpente, allant ainsi dans le sens d'une motion de 2019 de notre groupe.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR est unanimement fâché par le rapport qui lui est présenté. Les discussions ont été longues, voire très longues, entre une simple opposition au projet – à charge pour le Conseil communal de revenir avec un projet à la hauteur des ambitions de la Ville – ou alors se contenter d'une rénovation sans audace mais qui a l'intérêt d'exister.

Le groupe PLR sera donc partagé tant sur l'entrée en matière que sur le rapport.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous remercie pour vos prises de parole réservées à ce rapport. Je serai peut-être un petit long ce soir mais les enjeux liés à cette demande de crédit nécessitent une réponse circonstanciée afin de nous permettre d'avoir tous les éléments en notre possession.

Certains d'entre vous s'en souviennent, en octobre dernier, votre Autorité a accepté un crédit d'investissement de plus de CHF 11 millions pour la réhabilitation globale de la Piscine des Mélèzes. Le crédit d'étude qui vous est soumis ce soir complète la volonté du Conseil communal de rénover lourdement l'entier du complexe sportif des Mélèzes et cette volonté s'inscrit dans la dynamique positive et ambitieuse que souhaite donner l'Exécutif à notre Ville.

Sans dévoiler des chiffres aléatoires, le montant du crédit d'étude permet à tout un chacun de se faire une idée du montant global du crédit d'investissement qui vous sera soumis dans le courant de l'année prochaine. Nous pouvons ainsi imaginer que celui-ci approchera des CHF 30 millions. Bien entendu, et là j'entends bien les arguments du PLR, nous aurions pu vous proposer une démolition complète des infrastructures et revoir totalement la configuration du site ou encore la construction d'une troisième

piste de glace, d'une halle polyvalente, ou même d'un centre wellness mais ce n'est pas le cas et cela ne démontre d'aucune manière un manque d'ambition de notre part, bien au contraire. Sur la base des analyses faites lors de la pré-étude et au regard de ce qui se fait notamment dans d'autres villes, et tout en tenant compte des capacités financières de notre Ville, le Conseil communal, en partenariat étroit avec Viteos, vous propose ce projet durable, réaliste et correspondant d'une part au besoin et d'autre part à la capacité financière qui est la nôtre aujourd'hui. Aussi, la rentabilité d'une patinoire étant difficile à atteindre, le Conseil communal mènera des négociations avec divers acteurs privés afin de mettre en place un partenariat public-privé permettant ainsi de diminuer l'investissement net à charge de la Ville. Bien entendu, nous ne manquerons pas de revenir auprès de vous, lors de la demande de crédit de réalisation, avec des éléments concrets.

L'étude nécessaire à la réalisation de ce projet majeur de la Législature répondra notamment à certaines de vos questions et remarques et dessinera le nouveau visage du site à l'horizon 2025 ; un site qui se veut moderne, durable grâce à sa centrale énergétique de dernière génération et qui répond tant aux besoins des utilisateurs qu'aux ambitions qui sont les nôtres et particulièrement celle d'en faire le centre régional ou cantonal de compétence pour les sports de glace. Je tiens bien à préciser ici qu'il s'agit de sports de glace et non pas de sports de canne, ni une salle polyvalente ou que sais-je ; on souhaite vraiment se concentrer sur les sports de glace.

Nous souhaitons ainsi mettre à disposition des futurs espoirs, des clubs sportifs, des écoles et du public, des infrastructures de qualité qui permettent la pratique de leurs sports favoris dans les meilleures conditions possibles. L'organisation des camps sportifs en hiver comme en été fait également partie de nos ambitions. Ainsi, et suite aux remarques faites tant par les membres des commissions consultées que par les groupes lors du débat de ce soir, notre Conseil a pris la décision d'intégrer au cahier des charges l'opportunité de proposer une solution d'hébergement sur ou à proximité immédiate du site. De plus, le restaurant de la Piscine et Patinoire sera intégré dans la démarche, parce que c'est là une très belle opportunité en lien avec les hébergements. Voilà.

Monsieur Lalive, vous faites une remarque au sujet de la géothermie. Nous avons bien entendu développé le sujet et je vous propose une réponse en lien avec la géothermie. Je tiens à souligner que la construction d'une centrale de chauffage à distance à bois sur le site des Mélèzes est une possible solution qui a été envisagée en phase d'étude préliminaire pour répondre aux besoins de chauffage du complexe sportif des Mélèzes et du quartier environnant. Cette hypothèse de travail a permis de chiffrer les investissements que Viteos devra faire à minima, en vue d'apporter une solution énergétique durable pour le quartier.

Cependant, d'autres solutions seront étudiées dans le cadre des études planifiées au niveau du plan communal des énergies de la Ville. En effet, la stratégie énergétique de la Commune n'étant pas encore arrêtée, il est probable que des solutions alternatives plus efficaces techniquement au niveau du réseau et plus avantageuses économiquement pour les populations locales et les industriels puissent émerger.

Dans le cadre de l'étude préliminaire, les différents types de géothermie potentiellement applicables sur le projet des Mélèzes ont été passés en revue. Bien que le site se situe sur une zone où la profondeur de forage maximum est autorisée, ce travail a abouti à la conclusion que la géothermie n'est pas la solution la plus adaptée pour ce projet et je vous donne quelques explications.

Tout d'abord, sur la géothermie de faible profondeur, pour le complexe sportif, des sondes géothermiques reliées à des pompes à chaleur pourraient être envisagées afin de valoriser la chaleur provenant du sol. Cependant, ce dispositif ne permettrait pas de répondre aux besoins de chaleur du site et d'atteindre les niveaux de température demandés pour garantir la fonction de chauffage des infrastructures. En effet, il est important de rappeler que la chaleur du complexe sportif, donc le chauffage du bâtiment, de la Piscine et l'eau chaude sanitaire, est essentiellement issue de la récupération de la chaleur produite par les compresseurs lors de la génération du froid pour la glace de la Patinoire. Cette chaleur peut parfois être insuffisante pour garantir d'atteindre les températures souhaitées et, dans ce cas, un ajout de chaleur est nécessaire pour combler l'écart de température mais ceci demande un pic de puissance qui ne peut être apporté que par un chauffage à haute température. Comme les pompes à chaleur reliées à des centres géothermiques ne possèdent pas un bon rendement pour la production d'énergie haute température, cette technologie n'est pas considérée comme efficace. Le réseau à distance de Viteos, à ce jour, est de type haute température ainsi la géothermie de faible profondeur n'est pas adaptée pour un raccordement à un chauffage à distance haute température.

Concernant la géothermie de moyenne profondeur, pour la Piscine et la Patinoire, elle est destinée à être déployée à l'échelle des réseaux et, par conséquent, elle n'est pas adaptée à une autoconsommation du complexe sportif. Par rapport au chauffage à distance, l'évaluation du potentiel de ce type de géothermie a été effectuée sur la base des rapports existants du Programme cantonal de développement de la géothermie à Neuchâtel – le PDGN – et du programme GeoNE. Le rapport PDGN indique que le site des Mélèzes n'est pas le site le plus favorable pour une opération de géothermie de moyenne profondeur, à contrario des sites à l'est de la Ville, proches de Vadec, et au Crêt-du-Loche. À cette considération, s'ajoute le fait que les investissements liés à ce type de technologie sont importants et l'ordre de grandeur est de CHF 2 à 10 millions et les risques de ne pas trouver une

configuration adaptée au niveau des sous-sols sont élevés ; des forages exploratoires devraient être engagés afin de réduire l'incertitude liée à ce risque. Finalement, un tel projet nécessiterait d'être déployé sur le long terme – entre 5 et 10 ans – ce qui n'est actuellement pas compatible avec la planification du projet.

Quant à la géothermie de grande profondeur, au regard des investissements que ce type de géothermie représente, soit d'une offre de CHF 40 à 60 millions, un tel projet devrait être mis en place sur un site dont le potentiel de géothermie profonde soit avéré et devrait être réfléchi à l'échelle cantonale, en considérant plusieurs partenaires afin de partager les risques et de rendre les coûts supportables. Il faut par ailleurs mentionner que ce type de projet nécessite des études et une réalisation sur le long terme – là, on est de l'ordre de 10 ans – ce qui est également incompatible avec la planification actuelle.

Finalement, la meilleure solution énergétique pour garantir un approvisionnement en chaleur du complexe sera mise en place. Cette solution tiendra compte de l'ensemble des critères de l'aménagement du territoire, des équilibres économiques et des possibilités de valorisation énergétique existantes et futures de la Commune.

Voilà, j'en passe à vos autres questions, notamment sur l'utilisation de la Patinoire toute l'année et l'augmentation des heures de glace, que ce soit pour le public, les écoles ou les clubs sportifs. Notre volonté va évidemment dans ce sens et la couverture de la piste actuellement extérieure permettra notamment une utilisation durant toute l'année. De plus, le taux d'utilisation en hiver sera augmenté car les conditions météorologiques n'auront plus d'impact lié au déneigement de la piste ou à la pluie ; le public, les écoles et les clubs sportifs disposeront de plus heures de place pour la pratique de leurs sports favoris.

La préservation de l'aspect visuel du site est aussi au cœur de vos préoccupations et elle l'est également au cœur des nôtres ; nous attacherons évidemment une attention toute particulière à ce sujet. Bien entendu, la couverture de la piste extérieure, les panneaux photovoltaïques en toiture et la construction de la centrale de chauffage à distance auront un impact visuel que l'on ne doit pas sous-estimer, néanmoins l'étude permettra de définir précisément en quel lieu elle sera implantée et quelles sont les possibilités d'intégration afin de péjorer au minimum l'aspect visuel du site. Plusieurs pistes ont déjà été évoquées dans l'étude préliminaire et il en ressort également qu'elle pourrait faire double usage, en servant par exemple pour l'installation d'activités de loisir.

Concernant les procédures d'appels d'offre, je laisserai mon collègue Huguenin-Elie répondre tout à l'heure car il a quelques éléments à vous donner aussi mais sachez que la pré-étude qui a été faite a un cout inférieur à CHF 100'000.

Concernant la capacité de la Patinoire – une question du PLR – le règlement de la Ligue Suisse oblige les clubs qui souhaitent évoluer en National Ligue d'avoir une capacité minimum de 5'000 places. En l'occurrence, la nouvelle Patinoire rénovée sera dans les cordes puisqu'elle aura 6'000 places. Il faut savoir qu'il n'y aura pas de rénovation complémentaire puisque les normes seront déjà respectées.

Le groupe Vert'libéral pose également plusieurs questions, notamment sur la fondation de la Patinoire et qui assumera les coûts dans le cas où elle devrait être renforcée. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais recentrer le débat ; je tiens à vous rappeler que nous sommes à l'état d'un crédit d'étude, donc c'est notamment cette étude qui permettra de répondre à ces questions de détail. Il en va de même pour les sous-sols qui nécessiteront des travaux, mais là encore l'étude répondra précisément aux besoins qui sont ceux que l'on connaîtra prochainement.

Quant aux autres clubs qui n'ont pas de salle, je l'ai dit tout à l'heure, on ne souhaite pas en faire un centre des sports de canne et on ne souhaite pas faire une halle polyvalente mais on souhaite vraiment se concentrer sur les sports de glace ; c'est pour cette raison que l'idée d'ouvrir des salles polyvalentes ou autre n'a pas été retenue. C'est un sujet qui a été longuement évoqué dans les séances du Copil et on en arrive néanmoins à la conclusion que les rénovations qui sont faites depuis quelques années et qui continueront d'être faites sur le site des Abattoirs permettront justement d'accueillir ce type d'évènement.

J'ai fait en partie le tour des questions mais il en reste quelques-unes notamment sur l'augmentation de la consommation énergétique. Monsieur Lalive, évidemment si on agrandit le complexe on aura automatiquement une augmentation de la consommation mais, quand on a une consommation qui est plus écologique, c'est quand même fort appréciable.

Concernant le groupe UDC qui relève les montants élevés des honoraires, sachez quand même qu'il est plus appréciable de dépenser un petit peu plus dans les honoraires et de ne pas avoir de surprises dans le résultat final du crédit d'investissement. Pour le calcul qui a été fait – je n'ai pas eu l'occasion de le faire – je ne sais pas si mon collègue souhaite compléter tout à l'heure.

Monsieur Babando, vous parliez de l'utilisation des deux patinoires, été comme hiver. Effectivement, comme je l'ai dit tout à l'heure, si nous souhaitons organiser des camps, notamment l'été, avoir deux patinoires, été comme hiver, est un plus indéniable.

Quant au Centre qui se questionne sur l'acquisition des panneaux photovoltaïques de la toiture, c'est une question qui n'a pas été évoquée mais qui me semble pas très pertinente puisque l'investissement sera fait par Viteos et, à ce niveau-là, Viteos souhaite engager quelque chose. Ça sera à eux de le faire et non du ressort de la Ville.

Encore peut-être quelques mots par rapport au PLR qui est fortement déçu du manque d'ambition. Je l'ai dit tout à l'heure, à nos yeux, ce n'est absolument pas un manque d'ambition. On sera en contact afin de mettre en place des partenariats publics-privé et il faut se rendre compte d'une chose, c'est qu'on ne pourra faire ce qui se fait à la Maladière ou à la Tissot Arena, notamment avec l'arrivée de grandes enseignes dans l'enceinte du complexe. On sait que des grandes enseignes ont leurs infrastructures très proches du site de la Patinoire et, de ce côté-là, ce n'est pas la solution qui est la plus envisagée ; il y a d'autres pistes que nous allons étudier dans le cadre justement de l'étude.

Concernant le calendrier, vous trouverez, en page 20, le calendrier de l'étude. Je crois que, à l'heure actuelle, on ne peut pas développer plus que ça ; ce qui nous est présenté englobe la totalité de ce qui sera fait au travers du crédit d'étude. Je n'ai pas d'autres informations à vous donner à l'heure actuelle.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous m'excusez si j'ai été un peu long et mon collègue souhaite compléter.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi d'intervenir pour répondre à certaines questions techniques mais aussi parce que j'ai la chance et le bonheur de suivre ce projet depuis ses prémises et de suivre toute l'élaboration de ce projet absolument fascinant et d'une complexité extrême et d'intervenir aussi au titre de président du Conseil communal pour lever peut-être certains malentendus.

D'abord, sachez – parce que j'ai eu un peu l'impression parfois que cela était ignoré dans certaines interventions – que nous avons travaillé comme nous le faisons toujours au Conseil communal, en nous entourant de spécialistes qui sont des spécialistes de haut vol pour lesquels nous avons le plus grand respect. D'abord, il s'agit de spécialistes qui travaillent dans notre Administration, des spécialistes de notre Administration qui sont, vous le relevez souvent, soumis à une charge de travail qui est très importante mais dont la qualité technique et professionnelle permet de relever défis après défis dans ce dossier aussi. Ces spécialistes c'est l'architecte communal, c'est des responsables du Service de l'urbanisme, des spécialistes des questions foncières et immobilières, c'est le chef du Service des sports et c'est également les techniciens de Viteos. À côté d'eux, nous avons dû engager – parce que le projet est infiniment complexe – ce qu'on appelle un BAMO, un Bureau d'accompagnement du maître d'ouvrage. C'est un bureau neuchâtelois dont les compétences sont reconnues, Mesdames et Messieurs, dans la Suisse romande entière ; c'est le bureau Gamma. À côté d'eux, nous avons pu travailler – c'était notre souhait, parce que vous savez que le Conseil communal, de longue date, cherche à travailler en

partenariat de manière participative – avec tous les utilisateurs du lieu, le plus important étant même représenté dans le Comité de direction et dans le Comité de pilotage ; il s'agit du HCC mais tous utilisateurs du lieu ont été consultés.

Nous arrivons à une demande de crédit d'étude pour quel objet ? Pour une patinoire, Mesdames et Messieurs, neuve. Une patinoire neuve mais qui conservera tous les éléments constructifs qui aujourd'hui sont en bon état, sont cohérents et sont fonctionnels. Vous voyez ce plan que je vous montre ici, qui est une annexe au dossier si maigre et incomplet ? Vous voyez les parties en vert pâle ? Ça c'est le restaurant actuel des Mélèzes et puis ici vous trouvez le bloc sanitaire qui est sous les gradins. Ce sont les seules parties qui seraient maintenues ; tout le reste sera rénové de fond en comble et pour une grande partie déconstruit pour pouvoir être reconstruit.

Nous sollicitons un crédit d'étude non seulement pour une patinoire neuve mais pour une patinoire isolée avec une centrale énergétique ultra performante moderne qui servira non seulement à la Patinoire mais également à la Piscine et à tout le quartier. Pour un manque d'ambition, au PLR, vous admettez que ce n'est pas mal !

Nous proposons une demande de crédit d'étude pour une patinoire à deux pistes, neuves, homologuées, couvertes ; ce n'est pas mal aussi ! Une patinoire finalement qui, comme le chiffre du crédit d'étude vous l'indique implicitement – pour les spécialistes de la construction qui sont dans la salle, c'est une évidence – se chiffrera au final à CHF 25 millions, sans compter la centrale énergétique. Il faut compter pour la centrale énergétique au moins CHF 5 millions sans le central de chauffe, centrale de chauffe dont le coût s'élèvera entre CHF 10 et 15 millions à charge de Viteos. Les CHF 5 millions pour la centrale énergétique seront également à charge de Viteos.

Donc voilà, l'objet aujourd'hui qu'on entend étudier et vous comprendrez, pour le Conseil communal, lorsqu'on crie au scandale du manque d'ambition ou lorsqu'on nous demande même si la toiture sera suffisamment solide pour accueillir des panneaux solaires photovoltaïques, vous comprendrez que c'est un peu difficile à entendre.

Alors on souhaiterait, dans l'idéal, que les chiens qui ont été évoqués par Monsieur Lalive soient plus des saint-bernard que des Rottweilers parce que, juste maintenant, on aurait bien besoin d'une petite goutte de rhum qui se trouve dans leurs tonneaux.

RIRES

Pour répondre aux questions en lien avec la procédure, eh bien notre procédure, selon la norme SIA 144, est naturellement, tenez-vous bien – sinon on ne vous l'aurait pas proposé – légale, pour autant que la norme SIA 144, soit respectée. Je ne connais pas le dossier de Bevaix, je ne peux donc pas m'exprimer sur ce dossier-là, mais naturellement dans cette

procédure déclarée illégale à Bevaix, ce n'est pas la procédure en elle-même qui était illégale mais la manière dont elle a été appliquée. Cependant, ne connaissant rien au dossier, je ne peux rien vous dire de plus sauf que naturellement cette procédure est tout à fait légale.

Les honoraires d'architectes qui sont élevés correspondent aux développements du projet jusqu'au permis de construire. C'est certes des montants élevés – c'est beaucoup – mais n'oubliez pas que le projet qui se trouve derrière, ce projet à CHF 25-30 millions, est un énorme projet et naturellement, quant au bureau, ce n'est pas un architecte tous seul, Monsieur Favre, c'est un bureau d'architecture qui devra travailler sur ce projet et naturellement, lorsqu'un bureau d'architecture s'attaque à un tel projet, eh bien on est dans des montants qui sont très élevés. On estime à minima que, sur un projet constructif, il faut compter au moins 10-15% pour toute la partie étude dont nous sommes en train de parler ; vous voyez qu'on est exactement dans la plaque de ce qui est présenté ce soir.

Vous posez, Monsieur Lalive, la question de savoir si les architectes sont déjà connus. Mais non ! Sinon on n'aurait pas besoin d'une procédure selon la norme SIA 144 pour les choisir ; c'est un appel d'offre. La procédure, selon la norme SIA 144, c'est un marché public, c'est une norme qui définit un certain type de marché public, donc nous aurons des consortiums, architectes et ingénieurs et, selon les critères retenus grâce à la norme SIA 144, nous pourrions choisir la meilleure équipe. Aujourd'hui, nous n'avons reçu aucune offre – Dieu soit loué – parce que nous n'avons pas encore lancé d'appel d'offre.

J'aimerais vous dire également que, si nous n'avons pas retenu le concours d'architecture, c'est parce qu'un concours d'architecture, pour un projet de cette envergure, pose un certain nombre de problèmes. Le premier problème, mais qui est relatif au regard du montant qui *in fine* devra être réinvesti, c'est le montant. Il faut compter plusieurs centaines de milliers de francs pour organiser un concours d'architecture pour un tel projet.

Deuxième point, c'est une procédure elle-même le concours d'architecture, une procédure qui est longue. Encore, pour un tel projet on pourrait se dire que finalement on n'est pas à quelques mois, à une demi-année ou à une année près, mais l'élément qui a été pour nous décisif c'est que, lorsqu'il y a un concours d'architecture, c'est un projet qui est architectural qui est retenu. Si le projet architectural, au moment de sa mise en œuvre pose des difficultés, il est extrêmement difficile, pour le maître d'ouvrage, de demander à l'architecte de réorienter de manière fondamentale le projet qui a été choisi et souvent, lorsqu'on est dans des ouvrages qui sont des ouvrages très techniques, cela génère des tensions qui sont insolubles entre le maître d'ouvrage et le bureau d'architecture.

Je vous donne un exemple qui est celui de la Patinoire de Porrentruy que je ne peux que vous inviter d'ailleurs à aller visiter pour voir ce qu'est un objet neuf, même si un certain nombre d'infrastructures comme la piste et un

gradin ont été conservés. Vous verrez que vous êtes dans un objet complètement neuf, rien à voir par exemple avec la rénovation, pourtant à plus de CHF 20 millions, de la Patinoire d'Olten. Nous nous inspirons de la Patinoire de Porrentruy, que je vous invite à aller visiter.

Je reprends mon exemple sur la Patinoire de Porrentruy. À un moment donné, il y avait aussi la construction d'une deuxième piste de glace. Le constat a été fait par le maître de l'ouvrage, l'architecte et l'ingénieur que les coûts prévus allaient exploser par rapport au projet qui avait été prédéfini. Eh bien, les uns et les autres se sont remis à la table de travail pour envisager de nouvelles solutions constrictives afin de rester, tant que faire se peut, dans l'enveloppe qui était prévue et ça a extraordinairement bien fonctionné.

Donc voilà ce que je pouvais ajouter aux réponses de mon collègue Brechbühler sur le plan technique et aussi sur le plan de l'état d'esprit du projet.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie pour ces doubles interventions.

L'entrée en matière semblait combattue lors de l'intervention de deux groupes. Est-elle combattue ?

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En faux avec les explications techniques et les envolées lyriques, je persiste et signe. À titre personnel, et paradoxalement à première vue, je m'oppose à l'entrée en matière ; je serai certainement bien seul.

Faire preuve d'ambition, c'est viser plus haut et plus loin. Du nerf ! Cette "rénovation" qui est insuffisante sportivement, moralement, politiquement et économiquement fait pitié. Recréer *de novo* un centre sportif du 21^e siècle exige du courage qui rejaillit sur la population, des perspectives sportives plus importantes et étendues, remplaçant la patinoire sur l'échiquier des compétitions, des architectures techniques et écologiques novatrices, dignes du siècle, un investissement prometteur pour les entreprises neuchâteloises et pour le bilan financier de fonctionnement ; réapprendre la confiance mutuelle entre les secteurs publics et privés reste le b.a.-ba d'une communauté qui avance.

Il y a plus de 100 ans, La Chaux-de-Fonds fut la Ville la plus dynamique et moderne de Suisse, exemplaire par son esprit d'initiative et d'innovation. Depuis 50 ans, elle décline. Maintenant, son avenir se dessine en banlieue de seconde zone du Grand Neuchâtel, sans secteur tertiaire et même en voie de désindustrialisation. Inespéré, le coup magique d'un raccordement par le rail et par la route au Plateau suisse représente une dernière chance salvatrice ; la porte est donc grande ouverte et propice aux désirs d'investissements.

Le partenariat public-privé n'est pas un partenariat public-mécénat. Le vrai partenariat public-privé se constitue longuement en amont ; c'est le nœud du problème. Il ne s'agit pas de discuter d'architecture, du bossèle, de modernisation totale, il s'agit vraiment de définir comment se décline la Ville. L'avenir se décline par un dynamisme entrepreneurial résolu, l'ouverture des frontières tant mentales que physiques et un engagement écologique intelligent et sophistiqué, aboutissant à une révolution stimulante des mentalités. La prospérité future se construit grâce à la création et la pérennisation d'emplois par des hommes et des femmes mus par un esprit d'entreprise, assumant leurs idées à leurs risques et périls, pour le bien de tous et toutes. La volonté farouche de création et d'innovation demande de l'ambition et de l'énergie, tant dans l'immédiat que sur la durée.

La nostalgie, la procrastination, l'écologie à la petite semaine ou même messianique, le repli mesquin sur son quant-à-soi, ainsi que le dénigrement constant des entrepreneurs qui vous offrent des places de travail et un toit, restent fort malvenus quand nous nous érigeons en parangons de vertu, bien assis dans notre confort. Au lieu d'émasculer, offrons des perspectives à cette Ville.

Du sang ! Nous n'avons plus le choix ! Soit nous investissons pour notre jeunesse dans des projets de valeur, une patinoire moderne ou plutôt un véritable centre sportif, quoiqu'il en coûte, soit nous devenons contemplatifs, devant des nichoirs à mésanges, avant de disparaître.

À dépenser des millions, investissons au moins dans du NOUVEAU, compatible avec des véritables exigences nationales et ne pas se bercer d'illusions quand on dit que ce sera un centre sportif sur le plan national, afin de permettre enfin au HCC, qui est franchement en difficulté – parce que revenir sur une histoire ancienne c'est très joli, mais il est vraiment en difficulté – de reprendre quelque panache par une ambition intégrant véritablement les forces vives de cette Commune qui sont des forces d'entrepreneuriales. Il ne faut pas oublier que notre Ville dépend d'eux et pas seulement d'eux.

Je vous remercie de votre attention.

M. Karim Boukhris, Président : Voilà. Je vous remercie.

L'entrée en matière étant combattue, nous allons donc pouvoir passer à l'examen de détail.

Vous voulez deux minutes d'interruption pour rediscuter au sein des groupes ? Alors je vous donne deux minutes, allez-y.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Karim Boukhris, Président : Voilà, cette petite interruption me permet également de vous dire que le HCC n'a pas terminé sa saison ce soir ; il vient de gagner contre Kloten et pourra donc parti en 5^{ème} match.

APPLAUDISSEMENT

M. Karim Boukhris, Président : Autre occasion donnée par cette interruption, c'est de reformuler la question qui n'a visiblement pas été claire de ma part et je m'en excuse. Ainsi, nous allons repasser aux votes.

L'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 3 (1 abstention).

L'arrêté est accepté par 35 voix contre 0 (3 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Nous sommes maintenant en présence de six postulats.

Étant donné l'heure, je vous demanderais de les défendre brièvement pour qu'on puisse gagner un tout petit peu de temps car nous avons encore quelques urgences à traiter par la suite.

Nous commençons avec le premier postulat déposé par les Vert'libéraux.

Postulat 1 du groupe PVL

Rapport relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes

Étude de polyvalences des futures patinoires

Nous demandons au Conseil Communal d'étudier, dans le projet précité, les possibilités de polyvalence des deux espaces patinoires afin d'y accueillir d'autres compétitions pour d'autres disciplines sportives, des événements culturels et/ou festifs avec un plan sécurité et de réglementation aux normes, permettant une attractivité accrue et une rentabilité de l'investissement.

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme nous l'avons exposé tout à l'heure, nous pensons qu'un site qui se veut d'envergure cantonale et régionale doit analyser la possibilité d'utiliser cet espace d'une autre manière, en se donnant les moyens de rentabiliser l'investissement.

C'est dans ce sens-là que nous avons déposé ce postulat. Voilà.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie. On m'a signalé que le postulat a été combattu par le Conseil communal. Est-ce-que quelqu'un d'autre veut prendre la parole avant ? Sinon je passe la parole au Conseil communal et on passe aux votes.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serai très bref.

J'ai évoqué tout à l'heure les raisons pour lesquelles on ne souhaitait pas aller dans ce type de projet et j'éviterai d'allonger les débats.

Je vous remercie.

Le postulat n° 1 du PVL est rejeté par 16 voix contre 16 (9 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Pour le deuxième, également combattu par le Conseil communal, je redonne la parole à Madame Leitenberg.

Postulat 2 du groupe PVL

Anticiper pour l'avenir

Nous demandons au Conseil Communal d'étudier, dans le projet précité, les possibilités d'évolution qui pourraient s'ouvrir dans le futur, vers une autre structure complémentaire orientée bien-être et récupération, reliant l'entité Piscine et Patinoire.

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Toujours dans une structure et un complexe sportif qui se veut attractif et être reconnu au nouveau cantonal et régional, nous pensons qu'il doit se doter également d'un agrandissement ou d'une prévision d'agrandissement pour un centre de récupération de bien-être qui pourrait tout à fait être utilisé par les sportifs et les équipes qui fréquentent la patinoire et également pour tous les visiteurs de l'espace piscine-patinoire.

Voilà ce qu'on demande par ce deuxième postulat ; on anticipe la possibilité d'agrandir la structure vers un espace répondant aussi aux besoins des sportifs mais qui n'est pas encore prévu dans l'étude que vous avez proposée dans le rapport.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal n'entend pas prendre cette direction puisque ce genre de projet a été lié notamment au projet de Centre aquatique, un projet qui avait été gelé en 2015 – si mes souvenirs sont bons – et qui répondait en partie à cette volonté.

Nous ne souhaitons donc pas aller dans cette direction, ça nous semble assez peu opportun.

Je vous remercie

Le postulat n° 2 du PVL est refusé par 24 voix contre 5 (8 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Nous passons au postulat suivant déposé par le parti socialiste.

Postulat du groupe PS au rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- TTC pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes et pour la modernisation des infrastructures techniques de l'entier du site

Postulat :

Par ce postulat, le PS demande que la future Patinoire des Mélèzes modernisée et rénovée soit reconnue par le Canton comme Centre officiel des sports de glace régional et cantonal.

Développement :

L'originalité pionnière du projet, en termes résolument innovants dans le domaine de la production et de la consommation d'énergie, qui associe l'entreprise neuchâteloise Viteos, est une caractéristique et raison primordiale de cette reconnaissance. La création d'une centrale énergétique, selon des méthodes écologiques durables et leur utilisation possible, est souhaitable dans les quartiers voisins au site de la Piscine-Patinoire, dans des domaines privés et publics (chauffage à distance d'habitations et de structures communales, comme les collèges).

L'altitude à 1000 mètres de notre Ville, qui en conditionne le climat, plus froid que sur le Littoral, justifie logiquement la création d'un Centre de glace cantonal en Ville de La Chaux-de-Fonds.

En termes de pôle régional dans le cadre d'une politique d'agglomération cohérente, cette reconnaissance est importante.

Nous considérons que la reconnaissance de ce projet aura un impact positif non seulement dans le domaine sportif des sports de glace pour la Ville de La Chaux-de-Fonds mais aussi pour tout le Canton de Neuchâtel et la région transcantonale et transfrontalière des Montagnes jurassiennes.

(Le développement du hockey sur glace en France voisine est en plein essor).

Ce projet a l'ambition de devenir une "structure structurante" pour la région, offrant la possibilité de développer des activités dans les domaines du sport et des loisirs (et tourisme) liés au sport, aux répercussions positives en termes d'activités économiques.

Relancement en été de l'École internationale de hockey, camps d'entraînement pour clubs et entités sportives (sport handicap), tournois et compétitions sportives, comme le Tournoi international des minis à Pâques, qui est déjà une réalité au succès reconnu.

(L'hébergement des participants est évoqué par le postulat du Parti des Verts).

Le financement du projet doit aussi explorer la possibilité d'une aide de la Confédération, avec l'appui souhaitable de la Fédération Suisse de Hockey sur Glace, pour l'aide aux investissements pour le développement d'installations sportives d'importance nationale.

(Projets CISIN. Conception des Installations Sportives d'Importance Nationale)

Pour le groupe PS : Giovanni Spoletini

M. Karim Boukhris, Président : Ce postulat n'est pas combattu par le Conseil communal.

S'il n'y a pas d'oppositions dans la salle, il sera accepté.

Le postulat du PS est accepté tacitement.

M. Karim Boukhris, Président : Le postulat suivant, déposé par le groupe PLR, porte sur les mêmes thématiques que le précédent.

Postulat du groupe PLR**Relatif à la demande du crédit d'étude pour la Patinoire des Mélèzes**

Dans la mesure où l'objectif prioritaire de la demande du crédit d'étude est une "refonte complète du site et des patinoires", nous demandons que, dans ses propositions, le Conseil communal prenne en compte toutes les opportunités et variantes permettant d'atteindre l'objectif de créer le Centre des sports de glace du Canton de Neuchâtel attractif.

La perspective d'un éventuel partenariat public-privé doit être pris en considération pour financer des structures complémentaires dignes de nos ambitions.

Dans le cadre de l'évaluation finale des coûts des rénovations prévues, il sera opportun de faire une comparaison approximative avec le coût d'une nouvelle construction, en prenant en considération notamment ce qui a été réalisé ou qui se réalise ailleurs. Cela permettra à notre Autorité de prendre position sur les crédits à libérer en connaissance de cause.

Pour le PLR : Claude-André Moser, Alain Vaucher, Crystel Graf, Christophe Mbemba, Blaise Courvoisier

M. Karim Boukhris, Président : Il n'est non plus pas combattu par le Conseil communal et je ne vois aucune opposition dans la salle.
Il est donc accepté.

Le postulat du PLR est accepté tacitement.

M. Karim Boukhris, Président : Nous avons encore deux postulats déposés par les Verts.
Nous allons d'abord traiter le premier.

Postulat "Géothermie" du groupe Les Vert·e·s au rapport relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes

Dans le cadre du projet de rénovation de la Patinoire, nous demandons au Conseil communal d'étudier les possibilités d'exploiter la géothermie comme troisième source énergétique.

Développement :

Une installation comme celle prévue est très gourmande en énergie. Le projet prévoit de diminuer au maximum la consommation, de produire de l'électricité au moyen de panneaux photovoltaïques et de la chaleur avec une centrale de CAD à bois. Nous louons ces efforts.

Cependant, nous regrettons que l'option de la géothermie ait été écartée. Celle-ci est une source d'énergie inépuisable, en continu et dont l'agent énergétique est gratuit, local et durable. Ajoutons l'absence de dispersion de CO₂, de NO_x et de particules fines.

Comme le confirme le rapport du Conseil d'État 16.022 au Grand Conseil, nous savons que : "Le Service de l'énergie de la Ville de La Chaux-de-Fonds a tenté de lancer un projet de prospection des ressources géothermiques profondes sur les sites proposés par le projet GeoNE, puis sur le site de la Piscine des Mélèzes, en liaison avec le projet de restauration de l'ensemble Piscine-Patinoire". La situation financière de la Ville a servi comme argument principal pour abandonner l'idée. Nous demandons de reconsidérer cette option pour en mesurer le potentiel, en complément aux panneaux photovoltaïques et au CAD au bois régional.

Un partenariat ou une collaboration avec l'antenne de l'Université de Neuchâtel, spécialisée dans l'étude et les technologies liées à la géothermie, le CREGE (Centre de recherche en géothermie), le CHYN (Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel) et l'ISSKA (Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie) sont des options que nous saluerions.

Finalement, notre Ville a très souvent été pionnière et, si nous voulons que les regards se portent positivement sur nous, un minimum d'audace et de vision est essentiel.

Pour les Vert·e·s : Monique Erard, Marc Fatton, Jean-Emmanuel Lalive, Lalive Todeschini Laure, Nathalie Tissot, Jaquet-Tissot Aline

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. À la lecture de ce rapport, les Verts ont bien apprécié le virage énergétique que va prendre le complexe des Mélèzes.

En commission, la question de la géothermie a été posée mais malheureusement la réponse a été étonnante d'agressivité et de superficialité ; probablement un malentendu. Dès lors, le groupe des Verts a souhaité creuser lui aussi le sujet, ce qui est finalement aussi un peu le rôle du Conseil général que de s'informer avant de voter de tels crédits d'étude.

Nous avons donc d'abord lu le rapport du Conseil d'État au Gand Conseil intitulé "Conceptions directrices cantonales de l'énergie 2015" et paru en mai 2016, téléphoné au directeur de l'ISSKA, Monsieur Jeannin à Neuchâtel, téléphoné au professeur Benoit Valley du CREGE – Centre de recherche en géothermie – de l'Université de Neuchâtel et finalement téléphoné à Monsieur Maurice Grünig, ancien responsable de la Ville au Service de l'énergie et conférencier dans le domaine.

Les avis sont totalement concordants mais très techniques et je vais tenter un bref résumé. Effectivement, le Jura géographique n'est pas des plus idéal pour la géothermie en général, contrairement au Plateau suisse, mais il y a différents types de géothermies, comme il a été signalé : faible, moyenne et grande profondeur, très grande profondeur et le stockage de chaleur. Il y a différentes utilisations aussi : du chauffage pour une habitation jusqu'à la production de l'électricité pour la géothermie à très grande profondeur, appelée le fracking.

Un plan cantonal des profondeurs de forage recommandé par le portail du SITN a été établi dans le Canton et montre que le terrain des Mélèzes est en zone verte et jaune clair pour la périphérie, c'est-à-dire 180m et 120m de profondeur, particulièrement par exemple en dessous du terrain du beach-volley ; le Professeur Valley signale que c'est indicatif et que des dérogations sont faisables pour aller plus profond. Monsieur Grünig signale que plusieurs projets aboutis et parfois financés à plus de 90% concernaient la géothermie à 1500m de profondeur, en particulier sur le terrain de la Piscine, de nouveau au site du beach-volley.

Les trois experts sont absolument sur la même longueur d'onde en ce qui concerne le stockage de chaleur et trouvent le projet idéal pour cette technologie, grâce à la synergie entre les installations de refroidissement pour les patinoires et les panneaux solaires, tout particulièrement lorsque la Piscine est fermée. Tous trois s'étonnent que le sujet ne soit pas parti de la réflexion pour un crédit d'étude de plus de CHF 2 millions car cette technologie est éprouvée depuis quelques dizaines d'années et est rentable.

En ce qui concerne le rapport du Conseil d'État, je cite la page 32 : *"Concernant la géothermie de faible profondeur, [...] Il s'agit de la technologie la plus efficace pour prélever de la chaleur à l'environnement", "En Suisse romande le Canton de Neuchâtel est le dernier de classe au niveau des pompes à chaleur installées", "Les conditions sont remplies dans*

notre canton pour un développement continu de la géothermie" et de conclure "La technologie pour la géothermie de faible profondeur est fiable et au prix du marché".

En conclusion, il nous semble que la géothermie n'est ni une concurrence – et ça c'est important – ni une alternative au chauffage à distance, pas plus qu'à la centrale énergétique du projet mais un complément intelligent économe et écologique qui devrait être au minimum étudié, ne serait-ce qu'en faible profondeur et alors, le cas échéant, la Ville pourra réellement se vanter d'un projet écologique, novateur et durable. Les experts contactés, qui m'ont autorisé à citer leur nom, ne pensent pas que cela ralentisse en quoi que ce soit le projet et le directeur de l'ISSKA signale que les coûts d'investissement seraient largement compensés par la diminution des charges lors de la création de cette énergie.

J'espère avoir transmis au mieux les données de ce sujet assez passionnant et je reviendrai sur les arguments du Conseil communal.

Concernant la durée d'étude, le directeur de l'ISSKA signale que, pour lui, une étude dans ce cas-là pourrait prendre, à temps complet, deux semaines. Ce n'est donc pas tout à fait dans les mêmes ordres d'idée et, pour reprendre aussi les arguments des spécialistes qui ont été nommés par le Conseil communal – architecte cantonal, si j'ai bien compris, techniciens de chez Viteos et chef du Service des sports – apparemment on n'a pas les mêmes spécialistes et là je crois que faire mieux en spécialistes que le chef de l'ISSKA et le professeur Valley est un peu difficile.

Donc, en fait, on demande que, lors de ce crédit d'études de CHF 2 millions et quelques, soient incorporés les vrais spécialistes de la géothermie.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour les raisons que j'ai développées longuement tout à l'heure, le Conseil communal s'oppose bien entendu à ce postulat.

Je crois qu'il y a quelques mauvaises compréhensions puisque le chef du Service des sports n'est effectivement pas un responsable technique et ingénieur en géothermie, bien que je ne remette absolument pas en cause ses compétences. Je tiens quand même à préciser ici que c'est un sujet qui a été étudié et dont les réponses vous ont été transmises tout à l'heure. Il me semble assez peu pertinent d'aller dans cette direction puisque, même en deux semaines, votre contact peut certainement faire un super projet mais je doute qu'il arrive à mettre sur pied à proprement parler la géothermie dans ce délai-là.

Néanmoins le Conseil communal s'oppose à ce postulat, je vous remercie.

M. Marc Frutschi, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que le groupe des Verts a parfaitement raison d'amener en Ville La Chaux-de-Fonds de la géothermie mais peut-être pas sur ce projet ici et ceci pour trois raisons : on a déjà un complexe énergétique qui est bien monté avec trois énergies qui sont le solaire, la récupération des groupes froids et puis le bois. Signalons que ces trois énergies, notamment les ressources en bois de la région, sont largement suffisantes pour chauffer tout le quartier.

Et ce qu'il faut dire aussi c'est que la géothermie nécessite des forages et ces forages suscitent des craintes et, par conséquent, des oppositions, à tort ou à raison, mais c'est un fait. Il y a des oppositions à des forages à grandes profondeurs, donc si on doit les faire ce n'est peut-être pas au cœur de la Ville qu'on va les faire mais plutôt dans la périphérie.

Je suggère donc, au groupe des Verts, de revenir avec cette proposition sous forme de motion mais de ne pas la lier à ce projet de Patinoire car, comme l'a très bien expliqué le Conseil communal, on risquerait de retarder le projet de 10 ans.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie. Étant donné qu'il n'y plus de demande de prise de parole, nous allons passer au vote.

Le premier postulat des Verts est refusé par 20 voix contre 11 (7 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Nous arrivons au dernier postulat, également déposé par les Verts.

Postulat "Logement de groupes" du groupe Les Vert·e·s au rapport relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 2'290'000.- pour la rénovation de la Patinoire des Mélèzes

Dans le cadre du projet de rénovation de la Patinoire, nous demandons au Conseil Communal d'étudier l'intégration d'un logement de groupes (dortoirs ou autres) pour permettre l'accueil d'équipes sportives ou de classes en camp sur le site ou à proximité.

Développement :

Dans l'optique de la création d'un site d'envergure cantonale voire régionale et observant le manque effectif de possibilités de loger des groupes pour des stages ou des camps à proximité, Les Vert·e·s considèrent qu'il serait

opportun de saisir l'occasion de cette rénovation pour permettre de palier à ce "handicap" touristique-sportif.

La proximité de la Piscine, du terrain de Beau-Site, du Bois-du-Couvent et d'innombrables possibilités pour la pratique du vélo et de la course à pied dans la région rendent l'attrait de ce site indiscutable. Il conviendrait également de voir avec la personne tenancière du restaurant dans quelle mesure une offre pourrait encore accentuer la complémentarité.

Un partenariat public-privé n'est a priori pas à exclure, mais dans l'esprit "développement durable" qui sous-tend l'ensemble du projet.

Pour les Vert-e-s : Monique Erard, Marc Fatton, Jean-Emmanuel Lalive, Laure Lalive Todeschini, Stehlin Laurent, Nathalie Tissot.

M. Karim Boukhris, Président : Le Conseil communal ne s'oppose pas à ce postulat.

S'il n'y a pas d'opposition dans la salle, ce postulat est accepté.

Le deuxième postulat des Verts est accepté tacitement.

M. Karim Boukhris, Président : Nous pourrions donc passer aux urgences.

Nous avons reçu tout d'abord une motion du parti socialiste.

Motion urgente du groupe socialiste

Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !

Dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire, que nous espérons pour bientôt, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que le retour à la "sérénité" profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population.

Développement de l'urgence :

L'une des caractéristiques de la crise sanitaire est l'évolution rapide et imprévisible de notre environnement. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et la situation sera encore différente demain, c'est pourquoi il nous apparaît essentiel de travailler sans attendre à la sortie de la crise et

d'anticiper tout ce qu'il est possible d'anticiper, notamment dans le soutien de celles et ceux qui ont le plus souffert de cette situation exceptionnelle.

Développement de la motion :

La stricte application des gestes barrières, le semi-confinement et les débuts de la vaccination nous laissent à penser que bientôt, la Covid-19 sera derrière nous. Toutefois, sans une action volontariste des pouvoirs publics, il est plus que probable que ce sentiment de soulagement ne soit qu'éphémère.

Si nous sommes conscients que les collectivités publiques ont déjà fait énormément, tous ces efforts pourraient être réduits à néant si les mesures d'accompagnement au sortir de la crise ne sont pas soigneusement planifiées.

Les effets positifs d'un redémarrage risquent de ne pas être immédiats ; certains acteurs locaux pourraient ne plus pouvoir attendre davantage sans devoir déposer le bilan. Par ailleurs, comme dans toute crise, la pandémie a permis de développer certains comportements vertueux que nous espérons voir perdurer. Pensons à la place faite par la population aux producteurs locaux, à la prise de conscience de l'intérêt de pouvoir disposer de circuits courts ou encore à la découverte de la Suisse et de ses trésors pendant les vacances.

Nos défis : comment contribuer à inciter tout un chacun à continuer à faire ses courses de ce côté-ci de la frontière ? Comment contribuer à ce que nos concitoyens continuent de donner la priorité aux producteurs locaux ? Comment faire pour soutenir l'offre culturelle et les manifestations sportives ? Comment inciter notre population à sortir, aller sans crainte au restaurant, se rendre dans les magasins et consommer local plutôt que de continuer, par habitude, à commander ses achats sur Internet ?

Voilà autant de défis pour lesquels il n'existe pas de recette toute faite et qu'il nous faudra gagner l'un après l'autre.

Ne disposant pas de moyens infinis, nos institutions publiques devront faire preuve de créativité pour que les soutiens engagés aient un effet multiplicateur et répondent par ailleurs à des objectifs que notre Commune s'était par ailleurs déjà fixée.

À titre d'exemple de réalisation concrète, citons la Ville de Lausanne qui vient de lancer un appel à projets intitulé "Découvertes culturelles" destiné aux artistes professionnels. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vise à favoriser l'accès à la culture en permettant à des crèches,

des centres de rencontre et d'autres structures communales d'ouvrir leurs portes à différentes productions artistiques.

On peut aussi citer les bons solidaires développés dans des villes comme Genève ou Carouge. S'il peut exister différentes formules, le principe est toujours identique : en achetant un bon pour des prestations auprès d'acteurs locaux, les habitants reçoivent en réalité un bon d'un montant supérieur à celui d'achat, la différence étant financée par les pouvoirs publics et les commerçants eux-mêmes. De tels bons pourraient être réservés à certaines catégories de la population les plus fragiles et/ou pour des prestataires ayant été particulièrement mis en difficulté durant la pandémie, comme les restaurateurs.

L'enjeu est immense et il l'est pour toute commune, tout canton et toute nation ! Et le temps est court, il nous faudra être extrêmement réactifs pour ne pas rester sur le quai de gare, c'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à davantage de "normalité" profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux.

Dans le cadre de la réponse à cette motion, nous souhaitons que le Conseil communal travaille en collaboration avec les autres communes et les autorités cantonales.

Ce texte est également déposé auprès des autorités législatives de plusieurs communes du Canton et le sera prochainement au Grand Conseil.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

M. Karim Boukhris, Président : Le Conseil communal ne s'oppose pas à l'urgence et, s'il n'y a aucune opposition dans la salle, elle sera acceptée.

L'urgence est donc acceptée tacitement.

M. Karim Boukhris, Président : Nous avons également reçu une interpellation urgente des Verts.

Interpellation urgente du groupe des Vert·e·s**Transmission des séances du Conseil Général non seulement en direct mais aussi en rediffusion (replay) ?**

Les Vert·e·s sont signataires de la motion interpartis pour une diffusion des séances du Conseil Général en direct. Nous souhaitons en effet œuvrer dans le sens d'une démocratie participative, d'une politique transparente et accessible.

Nous saluons la rapidité d'action du Conseil Communal qui a répondu à la motion avant même que celle-ci ne soit développée.

Cependant, certain·e·s élu·e·s ont été surpris·es de voir que la séance pouvait être visionnée non seulement en direct sur notre site et en lien sur les réseaux sociaux mais aussi en rediffusion, sans limitation d'accès, sur YouTube. La motion déposée demande la diffusion des séances en direct, le replay n'y est cité qu'en exemple.

Est-ce vraiment ce que nous souhaitons et avons-nous réfléchi aux dérives possibles ? À une utilisation malveillante d'extraits sortis de leur contexte ? Est-ce utile et nécessaire de diffuser nos séances en replay en plus du direct ? Si oui, ne suffirait-il pas que l'on puisse accéder à la rediffusion sur demande uniquement ? Est-ce juridiquement correct ? Un élu a-t-il l'obligation d'accepter d'être sur les réseaux sociaux ? Ne devrait-on pas nous demander notre autorisation ? Qu'en est-il du droit à l'image ? De la protection de la personnalité ?

Ce ne sont que quelques-unes des questions surgies à la suite de la première rediffusion de notre séance et qu'il nous semble important de partager et discuter avant la prochaine rediffusion.

Pour les Vert·e·s : Laure Lalive Todeschini

M. Karim Boukhris, Président : En accord avec le Conseil communal qui en accepte l'urgence mais qui souhaiterait pouvoir la traiter lors de la prochaine session – c'est du droit du Conseil communal de le faire – je vous propose de pratiquer ainsi, et donc de repousser le développement à la prochaine session, le tout en espérant que l'ordre du jour soit un peu plus léger que ce soir.

Nous avons une ultime interpellation déposée ce soir par les groupes UDC et Le Centre.

Interpellation urgente des groupes UDC et Le Centre

Piétonisation de la Place du Marché ; un pavé dans la mare !

Le 26 février dernier, nous apprenions par voie de communiqué que le Conseil communal et le TCS étaient arrivés à un accord portant sur la piétonisation de la Place du Marché. Ainsi, des garanties portant sur la construction préalable d'un parking sur la Place des Forains, l'aménagement de la liaison piétonnière par les rues du Collège et de la Ronde, l'augmentation de la cadence des transports publics à 15 minutes et l'installation de places de recharge pour les véhicules électriques ont été négociées. En contrepartie, le TCS s'est engagé à ne pas déposer les signatures nécessaires à l'aboutissement du référendum.

Nous nous interrogeons sur cette manière de procéder en regard du processus démocratique. Il apparaît notamment que l'ensemble des signataires du référendum ne sont pas membres du TCS et qu'ils n'ont ainsi pas été informés préalablement de la procédure en cours. Dès lors, le débat démocratique n'a pas pu être mené à bien et suscite nombre d'incompréhensions et de frustrations au sein de la population chaux-de-fonnière.

Le Conseil communal estime-t-il que cette manière de procéder est respectueuse de la démocratie ? Ne favorise-t-on pas l'abstentionnisme par de tels actes ?

Pour le groupe UDC : Andy Favre, Jean-Pierre Brechbühler, Evan Finger, Jean-Denis Christen, Vincent Pittet

Pour le groupe Le Centre : Manon Freitag

M. Karim Boukhris, Président : Là, également, le Conseil communal accepte l'urgence mais souhaite la traiter lors de la prochaine session, si cela va pour les groupes signataires ?

Mme Lalive Todeschini Laure : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est moi qui ai déposé l'interpellation urgente par rapport à la diffusion des séances.

Je veux bien qu'on débâte de la chose plus tard, parce que je crois qu'on a tous envie d'aller se coucher, par contre, comme cette interpellation parlait du fait de diffuser les séances en direct VS rediffusion, j'aimerais demander que la séance d'aujourd'hui, qui a été filmée, ne soit pas diffusée sur YouTube jusqu'à notre prochaine séance et qu'on débâte de la chose.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'oppose à cette proposition.

M. Karim Boukhris, Président : Dans ce cadre-là, nous sommes un peu dans l'embarras puisque nous n'avons pas de proposition formelle ou de vote à faire même sur le cas d'une interpellation. Nous ne viendrons pas avec un vote final sur une obligation donnée au Conseil communal ; je dois dire que je suis un peu coincé sur ce point-là.

Après une très brève consultation avec le chancelier, nous sommes un peu dans l'impossibilité d'empêcher le Conseil communal – sans vote formel, sans point formel à l'ordre du jour, sans projet d'arrêté ou je ne sais quoi – de maintenir cette vidéo en ligne jusqu'à la prochaine séance. Si vous voulez vraiment interdire le Conseil communal, et que le Conseil se décide là-dessus, je vous proposerais de rédiger un projet d'arrêté pour la prochaine séance mais, d'ici là, nous sommes un peu coincés. J'en suis désolé pour vous mais c'est un peu les règles du jeu.

Ainsi, sur cette note un peu particulière je vous donne congé et vous souhaite un bon retour chez vous.

Séance levée à 22 h 55

Le président :
Karim Boukhris

La secrétaire :
Ilinka Guyot

La secrétaire-rédactrice :
Esther Basse